

Le politologue Peter Regenstreif a effectué du 13 au 18 avril un sondage auprès des électeurs du Québec en prévision du scrutin du 29. Nous sommes heureux d'offrir aux lecteurs du DEVOIR le premier d'une série de quatre articles résumant les constatations de ce sondage. Le sondage a été réalisé sous la responsabilité du TORONTO STAR en collaboration avec certains journaux canadiens dont LE DEVOIR. Celui-ci a réservé les droits exclusifs de reproduction du sondage pour le secteur francophone de la presse. N.D.L.R.

la météo

Ciel variable avec possibilité d'averses. Plus chaud. 40 et 60.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Fildes de Sigataringen

VOL. XLII - NO 95

Montréal, vendredi, 24 avril 1970

10 CENTS

UN NOUVEAU SONDAGE

L 32%, PQ 23%, UN 16%

par PETER REGENSTREIF

Alors que la campagne électorale entre dans sa phase finale, de nombreux indices permettent de croire que le parti libéral obtiendra plus de votes que tout autre parti à l'élection de mercredi prochain.

Une enquête téléphonique faite pendant la semaine du 13 au 18 avril auprès de 820 électeurs choisis à travers toute la province révèle que le parti libéral recueillait à ce moment-là 32% de l'appui populaire, le Parti québécois 23%, l'Union nationale 16%, le Ral-

liement créditiste 9%, le parti néo-démocrate et les autres partis et candidats 1%, tandis que 19% des électeurs interrogés demeuraient indécis.

Si l'on répartit les indécis suivant la tendance générale révélée par ceux qui ont répondu aux enquêteurs, il est permis de croire que le parti libéral pourrait obtenir jusqu'à 39% du vote le 29 avril prochain, alors que le Parti québécois pourrait obtenir 28%, l'Union nationale 20% et le Ralliement créditiste 11%.

La marge entre le parti libéral et le Parti québécois s'explique en grande partie par l'appui massif que les électeurs anglophones semblent devoir accorder au parti libéral, surtout ceux qui demeurent dans la région de Montréal. Soixante-cinq pour cent des électeurs anglophones se proposent de voter pour le parti libéral, contre seulement 2% pour le Parti québécois, 4% pour l'Union nationale et 3% pour le Ralliement créditiste.

La tendance du vote populaire ne se

réflète pas automatiquement dans la répartition des sièges entre les partis. L'appui accordé aux différents partis varie considérablement suivant les régions de la province, et la région montréalaise, en particulier, est sous-représentée à l'Assemblée nationale par rapport à son importance numérique.

Ainsi, lors de l'élection provinciale de 1966, les libéraux avaient obtenu 47% du vote, mais ils remportèrent moins de sièges que l'Union nationale, qui n'avait obtenu que 41% du vote popula-

re. En 1966 comme aujourd'hui, le parti libéral était particulièrement fort dans la région de Montréal et les environs, mais il traînait de l'arrière dans les autres parties du Québec.

A l'élection de 1966, 30 des 108 sièges de l'Assemblée nationale furent remportés avec des majorités de moins de 1,000 votes, tandis que 17 sièges étaient remportés avec des majorités inférieures à 500 voix. Le nombre des circonscriptions où l'on assistera à une course

serrée sera au moins aussi élevé cette fois-ci.

Une des indications majeures du sondage, c'est que l'appui accordé à chacun des partis varie considérablement non seulement selon les régions, mais aussi suivant les tranches de la population, par exemple les groupes d'âge, les groupes occupationnels et le degré de scolarité.

Si l'on examine, par exemple, les différentes régions, on constate que dans

Voir page 7 : Un sondage



C'était hier le lendemain du Jour de la Terre qui avait été proclamé dans tous les États-Unis pour exprimer une révolte légitime contre la pollution de l'air, de l'eau et du paysage par la société industrielle moderne. Il semble toutefois que les objectifs de la campagne de "propreté" n'aient pas rejoint certains coins de New York. Notre photo montre en effet ce qui est resté d'une échauffourée entre un groupe de jeunes et plus de 4.000 personnes qui attendaient en ligne pour acheter leur billet au Madison Square Garden. La police dut intervenir pour disperser la mêlée. (Téléphoto AP)

La Chambre adopte un budget de 15.6 milliards

OTTAWA (PC) — Sur division, les Communes ont adopté, hier soir, sans vote, le troisième budget du ministre des Finances, M. Edgar Benson, pour l'année 1970-71.

Présenté le 12 mars, ce budget a fait hier l'objet des dernières critiques en Chambre de la part de l'opposition, qui en a profité pour relever une fois de plus l'attitude au secret et à l'arrogance du gouvernement Trudeau. Le parti libéral compte 153 députés en Chambre, les progressistes-conservateurs 72, le Nouveau Parti démocratique 23, et les créditistes 13. Il y a deux indépendants et un siège est vacant.

Pour l'exercice 1970-71, le budget de M. Benson prévoit des dépenses de \$15.6 milliards, soit \$1.2 milliard de plus que l'an dernier. Mais il compte faire face à ces dépenses sans lever de nouveaux impôts.

Au total, le budget prévoit un surplus financier de \$355 millions. Le gouvernement Trudeau a cependant affirmé à maintes occasions qu'il ne songe pas à ralentir son programme d'austérité ni sa lutte contre l'inflation.

Si les dépenses statutaires absorbent près de la moitié de ce montant, les secteurs qui accaparent la majorité du budget fédéral sont la Santé et le Bien-être social, \$3,149,000,000; l'Expansion économique régionale, \$1,617,800,000; la Défense nationale, \$1,816,000,000.

Ce budget annonce aussi l'établissement prochain de restrictions du crédit à la consommation. Les Canadiens ne pourront plus acheter des objets dépassant \$100 à moins de verser 20 pour cent du prix comptant.

Cette restriction, qui devra être présentée dans le cadre d'une loi, s'appliquera notamment à l'achat de voitures.

Situation moins tendue

Les Canadiens n'auront pas à quitter La Trinité

OTTAWA (PC) — Le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré hier à la Chambre des communes qu'il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'évacuer les Canadiens présentement en difficulté à La Trinité.

En réponse à une question de M. Douglas Harkness (PC-Calgary Centre), M. Sharp a répété que l'on a dressé des plans en prévision de l'évacuation de ces Canadiens mais il a ajouté que la situation est devenue moins tendue à La Trinité.

A une question de M. Marcel Lambert (PC-Edmonton Ouest), le ministre a répondu qu'il n'y a aucun lien entre les émeutes à La Trinité et la décision prise par le Canada de ne plus accorder une réduction de tarif de 29 cents sur les importations de sucres des Antilles.

Le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, a demandé si le gouvernement juge convenable de poursuivre un pro-

gramme d'aide étrangère sans consulter ceux qui bénéficient de cette aide.

La réponse de M. Sharp fut que le Canada avait décidé de cette réduction en 1966 et qu'il a maintenant décidé de ne plus l'accorder, mais qu'il accorde une aide accrue à d'autres pays des Antilles du Commonwealth.

En dehors des Communes, M. Sharp a précisé que le Canada, l'an dernier, a acheté pour \$101 millions de marchandises des Antilles britanniques et n'en a vendu que pour \$89 millions. De plus, les touristes canadiens contribuent grandement à arrondir les revenus des îles.

Les critiques formulées à l'endroit du Canada, poursuit M. Sharp, illustrent tout simplement l'importance prise par le Canada aux Antilles par son commerce, ses investissements et son aide étrangère.

Voir page 2 : La Trinité

La réforme fiscale inquiète l'Ontario

TORONTO (PC) — Le ministre des finances de l'Ontario craint que les perspectives fiscales à long terme ne soient pas encourageantes pour la province de l'Ontario, à cause des politiques fédérales qui semblent vouloir restreindre le champ de taxation provincial.

C'est du moins ce qu'il a déclaré, jeudi, à l'ouverture de la conférence provinciale-municipale ontarienne, précisant que rien ne permet de penser que les revenus supplémentaires qu'apportera la réforme fiscale au gouvernement fédéral seront partagés avec les provinces.

"L'adoption de cette réforme fiscale viendrait, en fait, augmenter le pouvoir de taxation du gouvernement fédéral qui jouit déjà d'un surplus de ressources fiscales. Les analystes prévoient des surplus substantiels pour Ottawa, dans les années 70, alors que les provinces et les municipalités sont assurées, elles, de voir s'engraisser leurs déficits."

Si on restreint le champ de taxation des provinces, a noté M. MacNaughton, nous devons nous résoudre à emprunter sur le marché des capitaux, chose que nous avons pu éviter jusqu'à maintenant. Mais même en empruntant davantage, a-t-il ajouté, nous ne pourrions pas "combler le fossé" entre les dépenses et les revenus, au cours des trois prochaines années.

Le ministre a laissé peu d'espoir quant à la possibilité que son gouvernement vienne en aide aux municipalités pour les sortir de la crise financière où elles se débattent. "Nous continuerons, dans nos prochains budgets à essayer d'accroître l'aide financière aux municipalités, dans la limite de nos propres ressources fiscales". C'est là tout ce qu'il a pu promettre aux quelque 600 délégués présents à la conférence.

Il a fait distribuer aux délégués des graphiques montrant la distribution des revenus fiscaux entre les différents paliers gouvernementaux: fédéral, provincial et municipal.

Voir page 2 : L'Ontario

"Je ne suis pas séparatiste..."

Bertrand repousse toute alliance avec René Lévesque

par Gilles Lesage

BEAUCEVILLE — "Jamais seuls, moi ou mes collègues, ne prendront la responsabilité de déclarer l'indépendance du Québec", a déclaré hier soir le premier ministre en écartant de façon catégorique quoique indirecte la possibilité d'une alliance ou d'une coalition avec le Parti québécois advenant l'élection d'un gouvernement minoritaire le 29 avril.

Devant plus de 700 personnes réunies dans un cinéma de Beauceville dans le comté de Beauce, M. Bertrand a repris avec une vigueur renouvelée la thèse constitutionnelle de l'Union nationale l'opposant de toute évidence à celle du Parti québécois, mais probablement aussi en tenant compte des déclarations récentes du ministre des affaires intergouvernementales, M. Marcel Masse.

Déjà, mardi, M. Bertrand avait écarté toute question des journalistes ayant trait à la possibilité d'une alliance avec le Parti québécois.

"Je ne suis pas séparatiste, je crois au Québec dans le Canada et je le dis avec force", a lancé le premier ministre à la foule qui réagissait chaleureusement à ses propos.

"Il est facile, a-t-il ajouté, quand on va devant les étudiants d'essayer de soulever leur enthousiasme par un nationalisme de rhétorique et de dire: tous les peuples sont devenus indépendants dans le monde. Nous aussi."

Enchaînant que le Québec a des obligations envers le Canada, M. Bertrand a dit: "Ce n'est pas pour attirer les applaudissements de quelques jeunes..." mais sa phrase est restée en l'air. Il a ajouté plutôt: "Il y a des jeunes qui appuient Paul Allard parce qu'ils sont nationalistes, pas séparatistes."

Ministre des richesses naturelles dans le cabinet de M. Bertrand, M. Allard a

été élu pour la première fois en 1962 et il est à nouveau candidat cette année.

"Nous croyons, a dit M. Bertrand, que le Québec doit rester dans le Canada et nous demandons au gouvernement central et aux autres provinces de mieux comprendre le Québec." Aux impatients — il y en a dans tous les partis, a ajouté le premier ministre — L'Union nationale propose de prendre le temps de s'enten-

dre et elle croit qu'il y a moyen de le faire au cours des quatre prochaines années.

Et alors si la population n'est pas satisfaite de l'entente, ou s'il n'y a pas d'entente, ce n'est pas René Lévesque ou qui que ce soit seul qui fera l'indépendance, mais tous les citoyens devront se prononcer par voie de référendum.

Voir page 2 : Bertrand



les élections du 29 avril

par Pierre-L. O'Neill

L'Union nationale dénonce Radio-Canada

Dans un télégramme adressé hier à M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française de Radio-Canada, le ministre Fernand Lafontaine, organisateur en chef de l'Union nationale, proteste contre "le traitement injuste qui est réservé à l'Union nationale dans presque toutes les émissions d'information et particulièrement à la télévision".

"Les bulletins de nouvelles sont teintés de partialité", écrit M. Lafontaine, en ce sens qu'ils tendent à montrer une image défavorable de l'Union nationale, alors que du côté libéral comme du côté séparatiste, tout est beau dans le meilleur des mondes, à en croire les commentateurs et les journalistes."

Et M. Lafontaine de continuer: "Il ne m'intéresse pas de savoir si vous avez reçu des ordres d'Ottawa pour vous afficher libéral, même sur le plan de l'information. Il ne m'intéresse pas de savoir si, malgré ces ordres, ce sont les séparatistes qu'il y a dans la boîte, qui en ont pris le contrôle. Je veux simplement protester contre ce viol des foules, qu'une société d'Etat tente de faire dans un sens partisan, avec l'argent de tous les contribuables, unionistes, libéraux, séparatistes, créditistes."

D'autre part, la réponse du vice-président de la radiodiffusion, M. David, n'a pas tardé à se faire connaître: dans un télégramme qu'il faisait parvenir à M. Lafontaine en fin de journée hier, il réfute point par point les

accusations de l'organisateur en chef de l'Union nationale puis il ajoutait ce qui suit:

"Nous sommes très soucieux de refléter au mieux, l'évolution de la campagne électorale comme elle est menée par chaque parti et nous travaillons dans ce sens", écrit M. David. "Mais ceux qui sont engagés dans une lutte électorale, ajoute-t-il, à quelque parti qu'ils appartiennent, peuvent percevoir différemment les comptes rendus que nous en présentons. Veuillez croire qu'aucun journaliste chez nous, ne travaille à projeter de l'un ou l'autre parti une image favorable ou défavorable à sa campagne. Il essaie plutôt de la refléter le plus fidèlement possible et nous y veillons avec lui".

Voir page 6 : Les élections

3,481,498 électeurs

Le président général des élections, Me François Drouin, c.r., nous informe que la compilation faite hier à son bureau de Québec démontre que le nombre des électeurs ayant droit de voter aux élections générales en cours, s'élève, après la révision, à 3,481,498. Me Drouin a ajouté qu'il y aurait 17,677 bureaux ordinaires de scrutin (soit ceux qui seront ouverts le 29 avril 1970, de 9h. a.m., à 7h. p.m.) et 156 bureaux spéciaux (soit ceux qui seront ouverts samedi, le 25, et lundi le 27 avril 1970, de 2h. p.m. à 10h. p.m.).

A proximité du sanctuaire de Bonaria, où on célèbre le sixième centenaire de l'arrivée miraculeuse et légendaire de la Vierge à l'Enfant, qui prit le nom de l'Eglise de l'ancien port de Cagliari, les préparatifs sont terminés.

Les pèlerins déjà nombreux se pressent à l'entrée du sanctuaire, cependant que des prêtres se succèdent à l'autel pour dire des messes suivies en ces heures de piété religieuse par une foule dense et recueillie.

Plus loin, apparaissent les maisons

Voir page 2 : Paul VI

au gré du temps

L'heure du bloc

Selon les observateurs, aucun parti n'obtiendrait le chiffre sacré de cinquante-cinq sièges, assurant la majorité à Québec.

Aussi commencent-ils à parler d'alliances possibles entre formations politiques et l'on suppose quelles combinaisons assureront le meilleur gouvernement.

La parfaite formule serait un pacte à quatre réunissant tous les adversaires. S'ils réalisaient leurs promesses, nous aurions tout à la fois dans une semaine, grâce aux libéraux cent mille emplois nouveaux, grâce aux créditistes un pharimaux système monétaire, grâce à l'Union nationale d'innombrables routes et par la grâce du P. Q. une souveraineté assortie d'une union libre avec Ottawa.

Quelle bénédiction! Mais que les chefs politiques n'oublient pas que toute fusion signifie le passage de l'état solide à l'état liquide et que plusieurs des composants de ce mélange risqueraient une définitive liquidation.

Louis-Martin TARD

Le pape Paul VI se rend aujourd'hui en Sardaigne

CAGLIARI (AFP) — Cagliari attend aujourd'hui Paul VI. Le sanctuaire de Bonaria est l'objectif principal de la très brève visite que Paul VI fait aujourd'hui dans la capitale de la Sardaigne.

Mais, au-delà de l'aspect purement marial de ce pèlerinage, on en retient, ici, surtout le contact humain avec le peuple de "l'île du silence", silence d'une population à laquelle Paul VI apportera l'expression de sa sympathie, pour l'aider à développer son propre style de vie religieuse mais aussi pour contribuer à sa promotion sociale après des siècles d'abandon.

Désormais, tout est prêt pour l'arrivée du Pape. Toutes les cérémonies qui marqueront son séjour ont été dépouillées de leur appareil traditionnel. Mais,

de l'aérodrome d'Elmas, jusqu'au centre, l'itinéraire a été pavé de drapaux italiens, vert-blanc-rouge, de la région sarde, bleu et rouge, et de la Cité du Vatican, jaune et blanc aux armoiries pontificales.

A proximité du sanctuaire de Bonaria, où on célèbre le sixième centenaire de l'arrivée miraculeuse et légendaire de la Vierge à l'Enfant, qui prit le nom de l'Eglise de l'ancien port de Cagliari, les préparatifs sont terminés.

Les pèlerins déjà nombreux se pressent à l'entrée du sanctuaire, cependant que des prêtres se succèdent à l'autel pour dire des messes suivies en ces heures de piété religieuse par une foule dense et recueillie.

Plus loin, apparaissent les maisons

suites
de la première
page

BERTRAND

"Jamais seuls, moi ou mes collègues, ne prendront la responsabilité de déclarer l'indépendance du Québec. Qu'y a-t-il de plus démocratique?" a demandé M. Bertrand.

Le premier ministre a finalement soutenu que son parti était le seul à comprendre ce problème constitutionnel, et qu'en face d'un gouvernement Trudeau fort à Ottawa qui prétend pouvoir mater le Québec, il faut un gouvernement fort également qui puisse lui dire: "Nous aussi sommes des représentants autorisés du Québec."

Tout à tour, hier, le premier ministre et le ministre des affaires intergouvernementales, M. Masse, ont nié que ce dernier ait dit mercredi devant des étudiants de Ste-Foy que l'Union nationale pourrait faire une coalition avec le PQ advenant qu'elle soit appelée à diriger un gouvernement minoritaire la semaine prochaine. Le premier ministre a paru agacé par l'insistance des journalistes à l'interroger sur ce point à sa sortie du Conseil des ministres. Certains, qui le suivent depuis le début de sa campagne, ont pu voir dans la vigueur de ses propos d'hier soir ainsi que dans son allusion aux étudiants un appel indirect à M. Masse et à d'autres membres de son parti de ne pas se laisser aller à l'impétuosité face à la lenteur des négociations constitutionnelles.

L'ONTARIO

Un de ces documents prévoit que la dette nette de la province doublera, au cours des quatre prochaines années, pour atteindre environ \$3.000.000.000.

Au cours de cette même conférence, le premier ministre ontarien John Robarts a annoncé le plus grand réaménagement des services dans le Nord de l'Ontario jamais vu dans l'histoire de la province.

Il a déclaré aux délégués à la conférence provinciale - municipale, qui se déroule à Toronto, que des experts ayant suivi un entraînement spécial seront assignés à tous les ministères provinciaux, tandis que le ministère des Mines deviendra le ministère des Mines et des Affaires du Nord.

Une nouvelle Société d'expansion du Nord de l'Ontario sera créée, et le siège social sera situé dans le nord de la province. La société offrira à cette région des services, des prêts et conseils, tout comme le fait la Société d'expansion de l'Ontario dans le reste de la province.

La nouvelle Société d'expansion du Nord de l'Ontario établira des bureaux dans les régions nord-est et nord-ouest du territoire d'ici le 1er juillet, tandis que 12 officiers des affaires du Nord seront nommés pour conseiller les gens sur les services offerts par le gouvernement. D'ici un an, le nombre d'officiers sera porté à 24.

A titre de chef du nouveau ministère, le ministre actuel des Mines, M. Allan Lawrence, sera responsable de la division de l'Energie du ministère de l'Energie et de l'Administration des richesses, ainsi que des opérations de la Ontario Northland Railway Commission.

Le premier ministre Robarts a souligné que ces nouveaux programmes ont été conçus à partir des délibérations aux conférences sur les affaires du Nord-ontarien, organisées l'an dernier par le ministre Lawrence.

Plus d'argent

Par ailleurs, les représentants des municipalités ont inauguré cette première conférence provinciale-municipale en réclamant plus d'argent et plus d'autonomie afin de pouvoir résoudre les problèmes causés par l'expansion des centres urbains.

Le maire E. Valerie Swain, de Kingsville, a exprimé l'avis que les municipalités ne reçoivent pas suffisamment d'argent pour rencontrer les besoins de nos citoyens.

Le maire de Hamilton, M. Vic Copps, a secondé son homologue de Kingston en ajoutant que seul un transfert massif de paiements par les gouvernements supérieurs permettra aux municipalités de rencontrer les grands besoins des centres urbains.

Quelque 600 délégués assistent à la conférence de trois jours, la première d'une série qui, selon M. Robarts, permettra une planification conjointe des deux niveaux de gouvernements, au cours de la prochaine décennie.

LA TRINITE

D'autre part, les autorités de la Banque Royale du Canada et de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ont déclaré qu'elles n'avaient aucune intention de retirer leur personnel de Trinidad, à moins que la situation ne s'envenime.

Les porte-parole des deux institutions et de la Confédération de l'Assurance-Vie, qui fait également des affaires à Trinidad, ont ajouté que les succursales étaient ouvertes comme d'habitude jeudi. Les dirigeants de la Banque de Nouvelle-Ecosse n'ont pas été rejoints pour commenter les déclarations des deux autres banques.

Mercredi, les vitres de la principale succursale de la Banque Royale ont été fracassées. Les autres banques n'ont rapporté aucun dégât.

Selon M. Evan Tannis, président de l'Association Trinidad-Tobago de To-

Alerte dans le port

Un plongeur repêchera le dernier baril de cyanure

par François Barbeau

Cinq barils de cyanure de calcium qui étaient tombés dans le fleuve St-Laurent lors de leur chargement sur le cargo danois Tobias Mersk mercredi en fin d'après-midi ont été repêchés hier par un scaphandre, mais l'un d'entre eux a été reperdu dans les eaux du bassin Bickerdicke de Montréal au cours des opérations de repêchage.

Les cinq barils, pesant chacun 224 livres, faisaient partie d'une cargaison à destination de Manille, aux Philippines. Le cyanure de calcium, commercialisé sous le nom de Aero Brand Cyanide, est produit au Canada par la compagnie Cyanamid de Niagara Falls et est utilisé dans le raffinage de certains métaux.

Un des barils recouvert hier était fissuré et le plongeur qui l'a trouvé sous 32 pieds d'eau et deux pieds de vase a révélé qu'une traînée de bulles s'en échappait quand il l'a aperçu. On ignore encore quelle quantité de ce produit des plus toxiques a réagi avec l'eau du fleuve et quelles

seront les conséquences de cette pollution sur la vie végétale et animale dans les eaux du St-Laurent, mais un porte-parole de la compagnie Cyanamid a minimisé le danger en précisant que tout au plus la concentration de cyanure de calcium dans le fleuve pourrait être d'une partie par million, bien en-deça de la limite dangereuse.

Les barils sont tombés à l'eau lors du chargement à bord du Tobias Mersk, mercredi après-midi. Les opérations de plongée n'ont débuté que hier après-midi, après que des spécialistes de la compagnie Cyanamid eurent été dépêchés par avion à Montréal.

Les cinq barils ont été repérés au fond du fleuve et repêchés un à un. Un accident a fait qu'au cours du touage au quai où les récipients étaient examinés par les spécialistes, un baril repêché est retombé au fond du bassin. Un plongeur devait à sept heures ce matin aller l'amarrer à un treuil pour le ressortir de l'eau.

Ste-Scholastique

Signature d'un premier contrat de \$12 millions

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a signé, jeudi, un contrat de \$12.000.000 avec la firme International Airport Consultants de Montréal Ltd pour l'exécution des travaux préliminaires d'aménagement du nouvel aéroport international de Sainte-Scholastique.

On s'attend à ce que les travaux de déblayage commencent le mois prochain, de manière à ouvrir l'aéroport en 1974.

La phase préliminaire comprend la construction d'une aérogare pouvant desservir 6.000.000 de passagers par année.

deux voies de départ, des voies d'accès pour les taxis et les différentes installations qui s'y rattachent.

L'International Airport Consultants est un consortium composé de deux firmes d'ingénieurs-conseils et d'un bureau d'architectes.

On estime que plusieurs centaines de millions de dollars auront été dépensés et que 75.000 à 100.000 emplois auront été créés dans la région de Ste-Scholastique lorsqu'on aura complètement terminé les travaux de construction de cet aéroport.

ON ATTEND

Suite de la page 3

Léo Foster. Il ne lui a pas encore dit oui!

L'an dernier, des religieux de Saint-Hubert ont dû débours \$1000. Un professeur s'est fait commanditer par ses élèves! Il y a aussi bien sûr les commerces qui sont sollicités.

Fait intéressant, nous a fait remarquer la directrice du rallye, Mlle Micheline Côté, la population commence à se sensibiliser plus concrètement aux problèmes du développement international. Plusieurs comités d'animation ont réclamé de l'information précise sur ces problèmes pour répondre aux questions des gens.

Des groupes sont en train de se constituer pour élaborer des micro-projets de développement au tiers monde.

Samedi le 2 mai donc, trois longues colonnes de marcheurs s'ébranleront sur la Rive-Sud, la première à Saint-Jean d'Iberville, la seconde à La Prairie et la troisième à Longueuil. L'événement de Saint-Jean, Mgr Coderre, qui habite maintenant Longueuil prendra la tête de la dernière colonne.

Le produit de la marche sera versé cette année à Développement et Faix, le Centre du livre pour Outre-Mer, Suco, Unicef, Unesco et Oxfam-Canada.

LA SEULE

Suite de la page 3

La CSN, par cette publication qui sera distribuée à tous ses membres, entend éveiller les Québécois à ce problème qui leur coûte chaque année des sommes importantes et souhaiterait que le Québec imite la Saskatchewan dans l'implantation de ce système d'assurance.

Le Manitoba semble sur le point d'imiter la Saskatchewan dans ce domaine, un rapport ayant été déposé cette semaine à l'assemblée législative préconisant la création d'une régie d'assurance-automobile en tous points semblable à celle de la province voisine, avec une couverture de \$50.000 au lieu de \$35.000 pour les blessures et dommages à autrui.

LES MESURES

Suite de la page 4

diale, particulièrement s'il fallait y recourir en vue de suppléer certains contrôles privés qui ont pris un relief excessif.

Il existe aussi d'autres mesures moins radicales que le contrôle des prix et des salaires: je pense par exemple à certains formes de taxation sur les excédents de profits ou sur les salaires qui pourraient viser à mettre un frein à la spirale gages-profits dans les secteurs monopolistiques de notre économie. De plus, notre liberté de choix est plutôt limitée: ou nous persistons à obliger les pauvres et les faibles à porter le poids de l'inflation et des soldes remèdes que nous prétendons employer, ou nous décidons de nous attaquer directement à la racine du mal et à placer le fardeau de la lutte là où il faut le placer, c'est-à-dire sur les secteurs fortement monopolistiques de notre économie. Il est plus difficile, naturellement, de combattre les puissants intérêts qui dominent le monde des affaires et du travail que de punir les faibles. Mais la longue et difficile bataille que nous avons engagée contre l'inflation ne saurait être gagnée autrement. C'est là l'un des défis les plus complexes auxquels doivent faire face les gouvernements du monde occidental à l'heure actuelle.

René Lévesque

Le fédéralisme n'est réalisable que dans le cas de 'melting pot'

par Jean-Luc Duguay

M. René Lévesque a répondu hier soir aux arguments de ceux qui prèchent "sans doute sincèrement" que le fédéralisme est la voie de l'avenir.

Devant quelque 500 partisans, M. Lévesque a déclaré que la tendance actuelle était aux grands ensembles économiques mais non aux grands ensembles politiques.

Le leader péquiste tenait sa troisième réunion en autant de jours dans le quartier Parc-Extension où sont concentrés la plupart des électeurs non francophones de son comté de Laurier.

Il a dit que le problème actuel n'était pas un de structure administrative mais de savoir s'il est possible de faire vivre ensemble des nations différentes.

Il a cité l'exemple du printemps de Prague qui a amené les Slovaques à revendiquer leurs droits pour la première fois depuis 1948, qu'ils pourraient enfin "respirer".

Le fédéralisme, a encore dit M. Lévesque, n'est certes pas mauvais en soi, mais il semble ne vouloir fonctionner que lorsqu'il s'agit d'administrer un melting pot comme c'est le cas aux États-Unis. Dans ce pays, a-t-il ajouté, le pouvoir central devient de plus en plus puissant au détriment des États qui perdent graduellement de leurs pouvoirs.

M. Lévesque a également cité le cas de l'Allemagne de l'Ouest comme le cas d'un melting pot réussi où on s'arrange avec la structure fédérale. Mais Bonn, a-t-il dit, est de plus en plus le gouvernement et les autres états de purges unités administratives.

Quoi qu'il en soit, a dit M. Lévesque, il faut penser le fédéralisme à l'échelle du monde. Il a dit qu'il n'était pas impossible qu'en l'an 2500 le monde se conduise comme une société policée. Dans cette optique, a-t-il dit, deux choses sautent aux yeux: 1) Le fédéralisme mondial doit venir pour arrêter les barrières et les guerres et 2) pour empêcher les riches de laisser les autres crever de faim.

Dans ce genre de fédéralisme, a-t-il dit, il reste quand même la possibilité pour les petits peuples de respirer. Quant au fédéralisme canadien, a-t-il dit, ses structures ne font qu'étouffer un peuple parce qu'il y existe une relation de majorité à minorité. Le qualificatif de "mélange bâtarde", M. Lévesque a déclaré que ce fédéralisme là a fini son règne. Les structures politiques plurinationales, a-t-il ajouté, sont des inventions de l'ancien temps qui deviennent dégradantes comme elles le sont pour les Québécois, notamment dans leur faculté de décider. Selon lui, un Québec souverain équivalait pour les Québécois à la "découverte magique qu'on peut être normaux". M. Lévesque a dit que l'argument de la peur économique était déjà pas mal usé et qu'il s'agissait là d'une insulte stupide.

ce que la majorité des Québécois ont déjà vu et ce qui, a-t-il dit, est très réconfortant.

L'assemblée d'hier soir a été momentanément interrompue par l'arrivée de cinq jeunes gens défavorables au Parti québécois. M. Lévesque a demandé à ses partisans de laisser les jeunes s'exprimer et a invité ces derniers à prendre place tout près de la scène. Il a répondu aux arguments, d'ailleurs énoncés de façon assez faible, aux applaudissements de l'assemblée dont certains semblaient plus impatients que le chef du PQ lui-même.

Une pancarte disait qu'avec le PQ il y aurait 32.300 chômeurs de plus au Québec. Une autre proclamait que le Québec était déjà libre et qu'on n'a pas besoin du PQ.

M. Lévesque a déclaré aux jeunes gens qui n'ont pas pu lui expliquer la signification de leur pancarte que celles-ci étaient typiques de ce qu'il n'y a pas de plus efficace chez les adversaires du PQ.

On a émis par des folies comme celles qui sont représentées sur vos pancartes le peuple québécois, a dit M. Lévesque.

Bourassa reproche aux chefs du Parti québécois leurs promesses 'contradictoires'

par André Charbonneau

SAINT-JEAN — Le chef du parti libéral du Québec a poursuivi, hier soir, à Saint-Jean, devant un millier d'auditeurs, sa campagne contre le Parti québécois en dénonçant de nouveau ce qu'il appelle les contradictions internes de ce parti. Dans le comté où Jérôme Proulx porte les couleurs du PQ, il cita comme la veille, le cas de l'aéroport que René Lévesque aurait promis d'installer à Drummondville pour le confronter à une promesse semblable qu'aurait faite à Saint-Jean M. Jacques Parizeau, selon le Canada français du 25 mars.

Hier toutefois, M. Bourassa a mis une plus grande insistance à établir la parallèle entre le Parti québécois, l'Union nationale et le Crédit social, dénonçant alternativement les propos contradictoires de ces trois formations politiques. Cependant selon le chef du parti libéral, M. Lévesque serait le plus dangereux des trois: "Camille Samson, dit-il, ne va pas si loin que lui."

M. Bourassa explique alors que l'aspect le plus grave des promesses "irresponsables" de M. Lévesque, c'est qu'elles sont subordonnées à l'option souveraineté. "J'ai promis de démissionner, ajoute-t-il, si je ne parviens pas à réduire sensiblement le chômage au Québec. Qu'est-ce que M. Lévesque se propose de faire, s'il ne donne pas aux Québécois la prospérité qu'il promet advenant l'indépendance?"

A propos de l'Union nationale, M. Bourassa rapproche notamment les propos de M. Jean-Jacques Bertrand selon lesquels l'indépendance amènerait la ré-

volution et l'attitude de M. Masse qui, dit-il, selon les journaux du jour, prépare une coalition avec le Parti québécois. Evoquant en outre la menace de la double taxation formulée la veille par le chef de l'Union nationale, il demanda comment ce dernier comptait la concilier avec ses promesses de réduire les taxes.

Devant le millier d'auditeurs qui assistaient à l'assemblée, M. Bourassa a également répondu à un certain nombre de questions. Hier, d'ailleurs, l'utilisation de cette formule dialogale à la suite d'un discours particulièrement électoral mit en relief le double ton adopté par le chef libéral au cours de ses assemblées.

De plus en plus, au cours de mes assemblées préliminaires, M. Bourassa adopte un ton agressif, volontairement oratoire, qui exclut les nuances, pour dégarer les contradictions flagrantes. Au cours de ses réponses, l'avocat spécialisé en économie prend le dessus sur le politicien et l'analyse sur les simplifications.

Ainsi, par exemple, dans ses discours, il parle du "théâtre" Jacques Parizeau. Hier encore, il dénonçait les contradictions qui opposeraient ce dernier à son chef dans son rapport sur la fiscalité au chapitre des réinvestissements des entreprises étrangères. Au cours de la période de questions, il se montra plus nuancé, rappelant que le rapport sur la fiscalité était le fruit d'experts "auxquels il est prêt à faire confiance et qui méritent attention".

ÉLECTIONS PROVINCIALES
AVIS
AUX COMMISSIONS SCOLAIRES,
AUX EMPLOYEURS
ET AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le jour du scrutin est jour de congé [y compris pour tout le personnel de l'école] dans les écoles sous la direction d'une commission scolaire locale ou régionale dans un district électoral où un scrutin est tenu (article 186).

Tout employeur doit, le jour du scrutin, accorder à chaque électeur [y compris tout fonctionnaire ou ouvrier du Gouvernement] à son emploi la période de congé nécessaire pour que celui-ci ait, pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin, au moins quatre heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour le repas du midi; l'employeur ne doit faire aucune déduction du salaire de cet électeur ni lui imposer aucune peine par suite de son absence durant cette période de congé (article 262-1).

Les bureaux du Gouvernement fermeront à 3.00 heures p.m., mercredi, le 29 avril 1970, jour du scrutin général.

Toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants qui sont électeurs (article 262-2).

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Me. François Drouin, C.R., 45 Place Jean-Talon, Ville de Québec, Québec.



Publié pour le compte de René Lévesque, agent officiel du Parti Québécois, 5475, rue Christophe-Colomb, Montréal

FIN

Trois fois plus au Québec
qu'en Saskatchewan

La seule administration de l'assurance-auto dévore 35% des primes

par François Barbeau

L'assurance-automobile coûte deux fois plus cher au Québec qu'en Saskatchewan et cette disproportion pourrait être abolie par la création au Québec d'une Régie provinciale d'assurance-automobile, comme celle qui existe en Saskatchewan depuis 1946.

C'est ce que préconise le Secrétariat d'action politique de la Confédération des syndicats nationaux dans une brochure qu'il a lancée hier sur les coûts prohibitifs de l'assurance-auto au Québec et les moyens d'y remédier.

Chiffres à l'appui, le Secrétariat d'action politique de la CSN note que des \$225.000.000 des primes perçues pour

l'assurance-auto au Québec en 1967, 35,5% ont été retenus par les compagnies privées d'assurance pour fins d'administration, de commissions, de taxes et de profit, alors que pour la Régie d'assurance-automobile de la Saskatchewan, ces mêmes frais ne représentaient que 12,5% des primes perçues.

En plus de coûter deux fois moins cher qu'au Québec, l'assurance-automobile en Saskatchewan offre une meilleure protection à l'assuré et est obligatoire, protégeant ainsi tous les automobilistes.

Au-delà de l'assurance de base obligatoire, l'automobiliste de la Saskatchewan peut acheter de la Régie d'État une protection supplémentaire ou s'adresser à une des 200 compagnies privées qui offrent cette assurance supplémentaire.

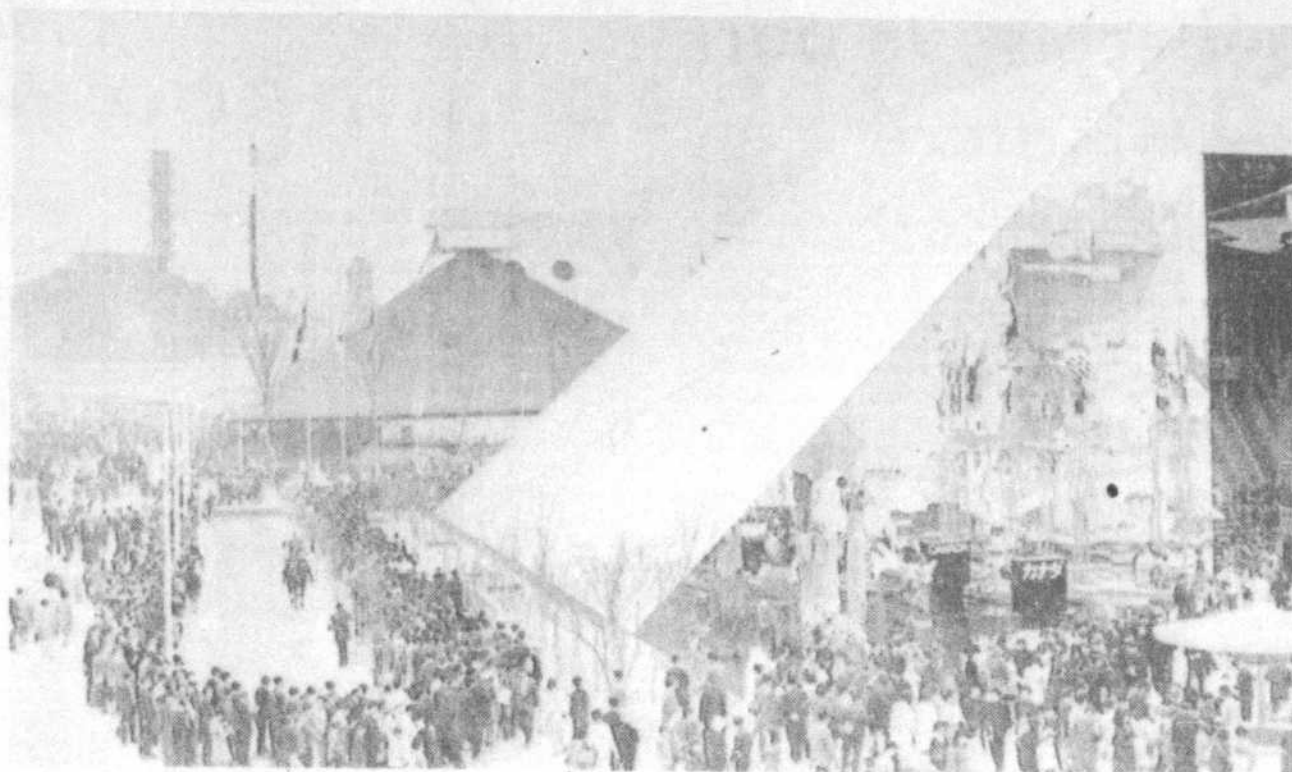
En 1970, la prime annuelle maximum pour le plan de base de la Régie de la Saskatchewan est de \$94 (auto de l'année, empattement de plus de 120 pouces). L'automobiliste doit souscrire au plan de base obligatoire avant d'obtenir les plaques d'immatriculation de son véhicule et sa police d'assurance comprend: décès, jusqu'à \$10.000, funérailles, \$300 par personne, incapacité totale et permanente \$4.000, allocations supplémentaires \$2.000, allocations hebdomadaires jusqu'à \$25 par semaine durant 104 semaines; dommages à la propriété, blessures corporelles, responsabilité publique \$35.000; franchise ou montant déductible \$200.

Pour une prime supplémentaire de \$79, un automobiliste âgé de moins de 25 ans utilisant son véhicule pour affaires, peut obtenir une police supplémentaire avec bénéfices suivants: \$200.000 pour blessures corporelles, incapacité totale, \$6.000; combiné collision-vernement avec franchise de \$25.

Un exemple parmi la dizaine que contient la brochure touche un automobiliste de Montréal qui paie une prime annuelle de \$135 pour un Pontiac 65 utilisé pour la promenade seulement avec \$100.000 de responsabilité civile et un déductible de \$25. Pour une voiture de même marque, avec \$200.000 de responsabilité civile, la prime annuelle en Saskatchewan est de \$77.

La brochure de la CSN fait état d'une enquête menée sur l'assurance-automobile en Colombie-Britannique en 1968 qui a permis de constater que le système d'assurance en vigueur dans cette province était inadéquat, que les compagnies s'allouaient une proportion trop forte des primes sous forme de dépenses administratives, que les actionnaires des compagnies d'assurance retiraient des bénéfices plus élevés sur leurs investissements que ceux des autres industries (34%); que les délais mis pour compenser les victimes d'accidents étaient beaucoup trop longs, etc.

L'efficacité du régime de la Saskatchewan du point de vue des réclamations et des procédures judiciaires est un autre point souligné dans la brochure du Secrétariat d'action politique de la CSN. On y note qu'en Saskatchewan, 87% des réclamations pour dommages, blessures ou mortalité sont réglées avant que ne commencent les procédures; que 90% des réclamations à propos desquelles une action est inscrite à la cour sont réglées avant le procès.



C'est par milliers que les visiteurs prennent la file tous les jours pour visiter le pavillon du Canada à l'Expo 70 d'Osaka, au Japon. Le pavillon canadien est l'un des grands points d'attraction de l'Expo 70 et les gendarmes qui forment la garde d'honneur à ce pavillon comptent parmi les personnes les plus photographiées. (Téléphoto CP)

Transport postal

Cautionnement refusé à 12 camionneurs

Douze ex-camionneurs de la compagnie G. Lapalme ont comparu hier au Palais de justice, accusés de méfaits à l'égard de biens publics, et devront attendre leur enquête préliminaire le 28 courant derrière les barreaux, tout cautionnement leur ayant été refusé.

Les douze hommes avaient été arrêtés mercredi à la suite d'attaques contre des camions postaux dans le nord de la ville.

Hier, neuf véhicules affectés au transport du courrier ou à l'escorte de ca-

mions postaux ont été attaqués et endommagés: pare-brise fracassés, pneus crevés. Deux conducteurs de camion ont été blessés et conduits à l'hôpital, l'un ayant été atteint derrière l'oreille gauche par une bille lancée d'une fronde.

En fin d'après-midi, plus de 400 employés de G. Lapalme se sont rendus à l'Hôtel des postes, rue Windsor, autour duquel ils ont défilé dans l'ordre pendant plus d'une heure, arborant placards peu flatteurs pour le gouvernement fédéral, sifflant et chantant.

Un important détachement de policiers municipaux avait été dépêché aux abords de l'Hôtel des postes, bâtons de chène en main, mais n'ont pas eu à intervenir, la manifestation s'étant déroulée dans l'ordre.

Des employés des postes, qui ne voulaient pas franchir le cordon des manifestants, soit par respect pour leur prise de position, soit par crainte de représailles, sont restées aux environs en attendant que la manifestation se termine.

La CECM enquête sur le service des achats

par Gilles Provost

La Commission des écoles catholiques de Montréal veut mettre fin aux critiques nombreuses mettant en doute l'efficacité et l'impartialité de son service des achats. C'est pourquoi elle a confié hier à la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré & Cie une étude sur l'organisation, le fonctionnement, les procédés administratifs et l'efficacité de son service du matériel.

Selon les propos de son président, M. Pierre Carignan, la CECM achète pour environ \$20 millions par an et cet argent doit être utilisé le mieux possible. C'est pourquoi la résolution adoptée à l'unanimité par les commissaires demande à la firme de faire rapport sur les deux dernières années et de recommander les mesures appropriées pour que la Commission utilise au maximum son pouvoir d'achat en tenant compte de la concurrence du marché.

Considérant l'étendue du territoire et le grand nombre d'écoles à entretenir et à approvisionner, le rapport devra aussi proposer les réformes nécessaires pour que les écoles et tous les services de la CECM bénéficient d'un service adéquat. Présentement, certains enseignants et certaines écoles ne se cachent pas pour se plaindre des délais inacceptables dans la livraison du matériel nécessaire. Récentement, le Devoir avait fait allusion à ces problèmes au niveau des maternelles et les avait reliés aux irrégularités qui se produisaient, aux dires de certains, au service du matériel.

Le coût de cette étude n'a pas encore été fixé puisque le directeur général, M. Barbeau, a été chargé par les commissaires de négocier les honoraires des experts engagés. En collaboration avec le directeur de la trésorerie et le chef du contentieux, M. Barbeau aura aussi à préciser les priorités et les échéances de cette étude à mesure que le travail progressera.

Pour sa part, le commissaire Fernand Daoust s'est dit fort heureux de la mise sur pied de cette étude. Nous devons employer tous les moyens contre le patronage et les trafics d'influence toujours menaçants, a-t-il dit.

De plus, les commissaires ont ratifié définitivement le choix du médiateur et l'entente qui suspend provisoirement l'affrontement entre la CECM et l'Alliance. Ce médiateur, M. Louis-Marie Tremblay, a déjà rencontré les deux parties ensemble lundi et chacune séparément par la suite. D'autres rencontres auront lieu cette semaine et le médiateur consacrera tout son temps à la médiation dès la semaine prochaine.

Rallye Tiers Monde sur la Rive-Sud

On attend 16.000 personnes

par Jean-Pierre Proulx

L'enthousiasme régnait hier matin au quartier général du Rallye Tiers-Monde de la Rive-Sud. Et pour cause. On y a annoncé que seize mille personnes prendront la route samedi le 2 mai pour la Marche des millions dans le diocèse de Saint-Jean.

Si mercredi aux Galeries d'Anjou, les responsables de la marche qui aura lieu à la même date dans l'est de la ville étaient prudents dans leurs prédictions, ceux de la Rive-Sud n'ont pas hésité: il y aura seize mille personnes, pas une de moins.

Ils ont sans doute raison d'être plus audacieux puisqu'ils en sont à leur troisième expérience. L'an dernier, 12.000 personnes ont pris la route et ont rapporté \$44.000. Cette année, on veut atteindre \$55.000.

Et pourquoi pas? La machine est bien rodée. Depuis trois mois, dans les écoles on ne parle que de ça. Les clubs sociaux sont de la partie et les maires de la Rive-Sud ont jeté les bases d'une communauté urbaine pour le développement international.

Des artistes comme Claude Séguin, Juliette Huot, André Champagne, Yvon Deschamps se sont engagés dans l'affaire. George Dor a même composé et enregistré un 45 tours sur le thème du développement pour mousser la campagne.

Quant aux marcheurs éventuels, ils se cherchent fébrilement des commanditaires. Ce sont les parents, paraît-il, qui sont les premières victimes! Mais il y a aussi les prêtres et les religieux. Hier matin, après la conférence de presse, nous avons entendu une secrétaire du centre diocésain de St-Jean solliciter le directeur de l'information, l'abbé

par Gilles Léveillé

L'affaire Pierre Vallières a connu un nouveau développement hier à la suite de la décision du juge en chef de la Cour d'appel du Québec, M. Lucien Tremblay, d'accorder deux cautionnements au détenu, le premier en rapport avec le procès La Grenade et le second dans deux cas d'outrage au tribunal.

La nouvelle, qui semble avoir pris par surprise le comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon, a été annoncée aux journalistes au début d'une conférence de presse que ce groupe avait convoquée pour lancer "l'opération Vallières" et faire part d'une demande d'amnistie, logée auprès du Conseil des ministres, en faveur de "onze prisonniers politiques québécois", dont justement Pierre Vallières.

Dans son opinion sur la requête en cautionnements de Vallières, le juge Tremblay affirme que la Couronne "ne

m'a pas convaincu qu'elle a fait diligence suffisante... alors qu'un homme attend en prison la décision de son appel". Le juge accorde donc les deux cautionnements demandés, le premier de \$5.000 le second de \$500.

Les membres du comité Vallières-Gagnon considèrent la décision du juge Tremblay comme "une victoire énorme, fantastique". Charles Gagnon a pour sa part déclaré que cette décision "démontrait clairement le caractère politique des accusations portées contre Vallières et moi-même en 1966".

"Il y a quatre mois, le même juge, de la même Cour, me refusait un cautionnement dans une affaire beaucoup moins grave, une accusation de conspiration pour un vol qui n'a pas eu lieu, ou de plus je bénéficiais d'une présomption d'innocence. Or cette fois-ci, il s'agit d'une cause de meurtre, où il y a présomption de culpabilité, et le cautionnement est accordé. C'est nettement un dénouement politique" de poursuivre Gagnon. L'ancien détenu avait fait le rapprochement plus tôt entre ces cautionnements et les indications qu'une majorité de Québécois allaient voter pour l'indépendance.

Le comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon exige donc qu'on cesse immédiatement d'utiliser la loi pour des fins politiques. Il fait d'autres part appel à la population pour qu'elle apporte sa contribution aux frais des cautionnements en faisant parvenir des dons au comité.

De son côté, Me Robert Lemieux a fait savoir qu'il allait présenter aujourd'hui ou lundi matin une requête en cautionnements dans les six causes en raison desquelles Pierre Vallières est encore détenu. Il s'est dit très confiant de voir cette requête acceptée étant donné que les causes en question sont des affaires beaucoup moins graves que celle du procès LaGrenade. Il s'agit dans tous les cas d'accusations de conspiration où il y a présomption d'innocence.

■aujourd'hui

A 09h00, à l'université du Québec à Chicoutimi, conférence sur le développement du Nord québécois organisée en collaboration avec la Chambre de commerce régionale du Saguenay, l'Institut canadien des ingénieurs, la Corporation des ingénieurs du Québec et l'Institut de chimie du Canada.

A 10h00, à l'hôtel Bonaventure, le Conseil canadien de recherches urbaines et régionales tient son assemblée générale. Le sénateur Maurice Lamontagne sera conférencier au dîner.

A 11h30, à la Brasserie Molson, assemblée annuelle du Comité UNICEF Québec.

A 12h45, dans le grand salon de l'hôtel Reine Elizabeth, déjeuner annuel de la division du Québec de la Société canadienne de la Croix-Rouge. L'invité d'honneur sera le Dr Paul David, directeur général de l'Institut de cardiologie.

De 15h00 à 21h00, dans la salle de réception de l'église Westley United, 59-64 avenue Notre-Dame-de-Grâce, angle Royal, exposition du printemps de la Société de violettes africaines du Grand Montréal.

De 17h00 à 19h00, le gouvernement du Portugal fera l'ouverture officielle, à la Place Bonaventure de Montréal, de son premier bureau d'information, de commerce et de tourisme au Canada.

A 19h00, dans la salle principale du restaurant Butch Bouchard, 881 boul. de Maisonneuve est, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et la Corporation des maîtres électriciens du Québec organisent une réception à l'occasion de la remise des premiers certificats de bourse d'études de la Fraternité.

AVANT DE RENOVER
faites installer les
GOUTIÈRES Ho-Do*
en métaux émaillés
cuits. Aussi vérification gratuite de votre toiture.
ESTIMÉS GRATUITS
Montréal: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Dr MICHEL LANCTÔT
Chirurgien - Dentiste
Clinique Médicale St-Urbain
3875, rue St-Urbain Bureau 419
Montréal
Jour et soir: 288-8484

CE SOIR
ASSEMBLÉE DE MASSE
"Le début d'un temps nouveau"
PIERRE LEFEBVRE
Parti québécois - Outremont
Orateurs
André D'Allemagne
Professeur de sciences politiques, CEGEP Maisonneuve.
Claude Saint-Laurent
Agent officiel du Dr Pierre Lefebvre
Paul Unterberg
Candidat PQ - D'Arcy-McGee
Marcel Rioux
Professeur de sociologie, Université de Montréal.
Pierre Lefebvre
Candidat, Parti québécois - Outremont
Programme artistique
Claude Préfontaine, comédien, dans deux poèmes de **Gaston Miron**.
Claude Landré et Raymond Levesque, humoristes et comédiens.
Animateur: Pierre Dufresne, comédien
A 20h. 30 Le vendredi, 24 avril
SALLE BRÉBEUF
5625, avenue Decelles, Montréal

LE PARTI QUÉBÉCOIS
OUI
Voir page 9
TOUTE LA GAMME
PEUGEOT
AUX
GRANDS GARAGES du QUÉBEC
306 EST, RUE SAINT ZOTIQUE - 273-9105
DEPUIS **\$2245⁰⁰**

Vient de paraître... **LA SOUVERAINETÉ ET L'ÉCONOMIE** par le PARTI QUÉBÉCOIS
• L'indépendance du Québec est-elle économiquement possible? Voilà la réponse des experts du Parti Québécois
En vente partout à \$2.00 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651 Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328
...aux Éditions du Jour
ÉDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

Le Devoir et l'élection du 29 avril

2) Le Parti québécois: un pari douteux et prématuré

Devant les problèmes auxquels fait face le Québec, les électeurs auront le choix, le 29 avril, entre cinq partis différents. Trois de ces partis sont nouveaux sur la scène québécoise: nous dirons aujourd'hui pourquoi nous ne pouvons les appuyer. Il reste ensuite les deux partis traditionnels: nous dirons demain celui auquel va notre préférence.

Le Nouveau parti démocratique doit être éliminé à regret. Ce parti a fait une entrée trop tardive sur la scène québécoise. Son programme, attrayant par plusieurs aspects, reste hâtif et incomplet sur plusieurs questions essentielles. Il ne présente enfin qu'une douzaine de candidats, soit trop peu pour qu'on puisse considérer qu'il est sérieusement dans la course.

L'élection doit servir non seulement à constituer un Parlement, mais aussi à former un gouvernement. S'il y eût jamais une situation nécessitant un choix clair et sans ambiguïté, c'est celle que crée la présente campagne électorale. Le NPD avait le droit le plus strict d'entrer dans l'arène québécoise. Le moment qu'il a choisi pour le faire était peu propice. Il offrira une option intéressante à ceux qui veulent se prononcer carrément pour la social-démocratie, sans être pour autant souverainistes. Mais ce n'est pas là une avenue qui peut attirer, le 29 avril prochain, un très grand nombre de Québécois.

Il faut également renoncer sans hésitation à appuyer le Ralliement créditiste. Nous respectons les citoyens qui, dégoûtés de leur sort et séduits par la parole de candidats créditistes souvent sincères et généreux, accorderont à ceux-ci leur vote. Nous reconnaissons aussi que la présence du Ralliement créditiste dans la lutte électorale permettra l'expression directe d'un sentiment de mécontentement qui eût risqué, autrement, de passer inaperçu.

Mais là s'arrête notre respect. Nous avons suivi les discours des leaders créditistes. Nous avons entendu leurs diagnostics et leurs propositions. Ni leur manière de voir la société québécoise actuelle, ni les solutions qu'ils préconisent ne nous apparaissent dignes d'appui. Le message politique du créditisme est un mélange de sincérité et de simplisme, de réalisme aigu dans la perception de certains problèmes et d'irréalisme dangereux dans la définition des remèdes. Ce parti offre une option de diversion qui, à la longue, ne saurait déboucher nulle part. Sa présence dans la lutte est un rappel salutaire de l'immense travail d'éducation politique qui reste à accomplir au Québec. On voit mal, cependant, en vertu de quoi le message politique de ce parti serait digne d'appui.

Le cas du Parti québécois est plus riche et plus complexe. En deux années d'existence, le PQ a accompli un travail colossal et rendu un précieux service à la démocratie au Québec.

Ce parti a canalisé vers un engagement de type démocratique d'innombrables énergies qui eussent, à défaut d'une option comme la sienne, été attirées vers le dégoût, l'indifférence, l'abstention totale ou l'anarchie. Il a donné une voix à des milliers de citoyens recrutés non seulement parmi les partisans de l'option souverainiste, mais aussi parmi ceux, peut-être encore plus nombreux, qui éprouvent le besoin d'un renouveau politique en profondeur. Il a démontré, par le caractère démocratique de ses structures internes et des grandes réunions publiques qui ont marqué ses congrès réguliers, son culte de la libre discussion, des règles démocratiques et du travail sérieux. Il possède un leader d'une qualité exceptionnelle, qui, par son courage, son expérience de la vie publique et sa vitalité, est le plus vigoureux des chefs en présence. Il a réussi, en quelques mois, à rendre vraisemblable et respectée une option qu'on écartait encore, il y a très peu de temps, comme bizarre et peu digne d'attention. Il présente enfin au public québécois une équipe de candidats qui comprend une bonne vingtaine d'hommes d'excellente valeur.

Nonobstant ces atouts dont la plupart correspondent à nos attentes profondes, il nous est impossible d'appuyer le Parti québécois dans la présente élection. Voici pourquoi:

1. L'option fondamentale que le PQ propose, soit la séparation politique du Québec d'avec le reste du Canada, est prématurée. La question est désormais gravement posée: tel sera, par-delà le résultat mathématique du 29 avril, le principal acquis de la présente campagne. Mais le moment n'est pas venu de résoudre la question dans le sens radical et irréversible que préconise le PQ. De nombreuses interrogations doivent être clarifiées (et ne l'ont pas été) avant que le Québec pose un geste sans retour. De plus, les modalités (association économique, etc.) dont le PQ prétend assortir l'option souverainiste restent trop embrouillées, trop problématiques, pour qu'on puisse accepter dans sa forme actuelle le "package deal" que proposent M. Lévesque et ses collaborateurs. Si l'on considère l'état actuel de l'économie et des finances publiques du Québec, le moment serait extrêmement mal choisi pour poser un geste aussi radical.

2. Le programme politique du PQ présente des lacunes sérieuses, que nous avons soulignées ici même le 9 avril. Le nouvel équilibre qu'il propose entre les divers éléments du corps social procède d'une vision généreuse. Il est cependant plus radical, plus lourd de conséquences qu'il n'y paraît à première vue. Tant en ce qui touche la politique intérieure qu'en ce qui a trait à la politique extérieure, le programme du PQ apparaît plus comme une projection idéalisée de la société de demain que comme un ensemble de propositions réalistes pour l'avenir immédiat.

3. L'équipe de candidats que le PQ présente au public contient plusieurs noms intéressants qu'on souhaiterait voir entrer

au Parlement. Cette liste manque cependant de l'équilibre qu'il faut exiger d'un groupe qui sollicite le mandat de gouverner. Elle comprend une proportion trop forte de citoyens très jeunes, qui n'ont qu'une expérience limitée de la vie et des affaires publiques. Elle comprend aussi une proportion trop élevée de candidats recrutés dans des secteurs très limités de l'activité. Cette liste reflète assez fidèlement, selon nous, le degré de pénétration réel qu'a effectué le Parti québécois au sein de notre société. Aussi longtemps que la pénétration de ce parti ne se sera pas faite de façon plus équilibrée dans tous les secteurs du corps social, il serait prématuré de lui confier la gouvernance des affaires du Québec. Soulignons cependant que le PQ a effectué, au cours de la dernière année, une percée importante dans les secteurs du syndicalisme ouvrier et agricole et de la coopération. Cette percée est un indice très significatif pour l'avenir.

4. Le Parti québécois reste enfin un parti très jeune. Il groupe dans ses rangs des citoyens de tendances très diverses, voire souvent opposées. La personnalité du chef et de quelques collaborateurs prestigieux a réussi jusqu'à maintenant à créer une impression d'unité. Mais il semble que cette unité repose sur des fondements encore fragiles. On a l'impression que les véritables affrontements restent à venir au sein de ce parti. Tant que ces affrontements n'auront pas eu lieu, on ne saura pas avec clarté de quel côté le PQ finira par pencher.

Quelques années ne seront pas de trop pour que se produise ce tamisage — ou, si l'on préfère, cette symbiose — nécessaire.

Avec le Parti québécois, une force d'avenir a fait son entrée sur la scène politique québécoise. On serait tenté et justifié, pour bien des raisons extérieures à la question du souverainisme, d'appuyer ce parti qui respire la vitalité et qui s'est fait l'écho des aspirations d'une importante fraction des éléments neufs du milieu québécois.

Mais le PQ a inscrit au cœur de son programme et de son action un objectif premier dont dépendent tous les autres, et que, pour notre part, nous estimons douteux et, pour le moins prématuré. Parce que le PQ propose la séparation politique immédiate du Québec d'avec le reste du Canada, et parce que nous ne saurions souscrire à cette option, nous ne pouvons appuyer ce parti à l'élection du 29 avril. Cela ne nous empêche pas de souhaiter vivement que, pour l'honneur et la santé de la démocratie, ce parti réussisse à décrocher mercredi prochain un nombre de sièges aussi rapproché que possible de la part du vote populaire qui lui sera dévolue. Ce souhait restera peut-être, dans l'immédiat, un vœu pieux. Nous nous engageons formellement à continuer, pour notre part, de lutter pour que notre système de représentation parlementaire devienne le plus tôt possible plus juste et plus démocratique.

Claude RYAN
Demain: Le meilleur choix

bloc-notes

La gestion des ressources en eau

Le projet de loi sur les ressources en eau du Canada, qui a été déposé au Parlement en novembre dernier, et qui est à l'étude devant le comité parlementaire des ressources nationales depuis le mois de février, vient d'être modifié par le gouvernement fédéral et doit bientôt être adopté par le Parlement canadien. Voilà un autre cas où Ottawa intervient de façon unilatérale dans un domaine où la compétence des provinces est au moins prioritaire.

Lundi dernier, devant le congrès annuel de l'Association québécoise des techniques de l'eau, à Montréal, le ministre des affaires municipales, M. Lussier, a dénoncé ce projet de loi fédéral, il a dit que c'est une contrainte pour le Québec puisqu'on lui imposera à la province, comme dans le cas de l'aéroport international de Montréal, des investissements considérables et des décisions qui peuvent ne pas correspondre aux priorités que l'Etat provincial devrait établir lui-même.

Le lendemain, au même congrès, un ministre fédéral, M. Davidson, a reconnu le droit des provinces à la gestion de leurs ressources en eau mais il a soutenu que le gouvernement fédéral a aussi, selon la constitution canadienne, certains droits quant à quelques aspects de l'administration des eaux.

Le gouvernement central a des responsabilités précises quant à la navigation et aux pêcheries; il doit aussi intervenir dans les litiges concernant des eaux internationales, c'est-à-dire les lacs et rivières qui

appartiennent à la fois au Canada et aux Etats-Unis. Mais ces compétences limitées ne sont que des exceptions qui ne modifient pas la compétence générale des provinces sur les ressources naturelles, y compris les ressources hydriques. Ottawa établit un parallèle entre les eaux internationales et les eaux interprovinciales et prétend avoir un certain droit d'intervention pour les eaux qui appartiennent à deux provinces; cela paraît inacceptable, car ces problèmes peuvent être résolus entre les provinces concernées.

Ingérence contestable

Comme dans d'autres législations où le gouvernement central veut imposer ses vues sur des domaines de compétence provinciale, le projet de loi soumis au Parlement prévoit des consultations et des accords avec les provinces; car autrement, la loi serait manifestement contraire à la constitution. Mais le cadre de cette coopération, les mécanismes prévus sont établis par le gouvernement central sans consultation antérieure avec les provinces.

Or, comme l'a souligné M. Lussier, les ressources en eau embrassent un domaine beaucoup plus vaste et plus important que le choix d'un emplacement pour un aéroport. Les ressources énergétiques que représentent les forces hydrauliques, les approvisionnements en eau potable, le contrôle de la pollution de l'eau, l'utilisation des lacs et des rivières pour fins récréatives, et divers autres aspects relèvent de l'aménagement du territoire, qui est une compétence provinciale. Les répercussions d'une telle loi seront étendues, et toucheront en particulier l'organisation municipale.

Sous prétexte qu'il s'agit d'un problème de caractère régional, notamment pour la lutte contre la pollution, Ottawa s'arroge le droit

de fixer les modalités d'une planification fédérale-provinciale, et de l'exécution de programmes à frais partagés sous la direction d'organismes fédéraux-provinciaux. Les amendements qu'on vient de proposer au projet de loi vont encore plus loin: il s'agit d'autoriser l'administration fédérale à interdire la fabrication ou l'importation de produits de nettoyage ou d'adoucisseurs d'eau contenant des substances jugées nuisibles à l'équilibre écologique des eaux canadiennes. On vise ainsi les phosphates, mais M. Greene estime que d'autres matières peuvent être jugées nuisibles et veut laisser la porte ouverte à d'autres interventions.

Certaines modifications au projet de loi ont été demandées par des provinces. Mais dans l'ensemble, cette législation aura été conçue par le gouvernement central, sans consultation préalable des provinces, alors qu'on dispose d'une richesse qui appartient aux provinces. Il y aura consultation et participation des provinces dans les organismes de gestion prévus, mais Ottawa impose ce mécanisme; et les subventions fédérales, représentant des taxes perçues par Ottawa pour des fins provinciales, forceront la main aux gouvernements provinciaux qui préféreraient aborder autrement ces problèmes relevant de leur autorité.

P.S.

Attitude étrange de M. Marcel Masse

Il est heureux que M. Marcel Masse, ministre des affaires intergouvernementales, ait démenti la nouvelle voulant qu'il ait préconisé, en quelque sorte, une coalition avec le Parti québécois dans l'éventualité d'un gouvernement minoritaire que dirigerait son parti.

Ce qui s'est produit, semble-t-il, c'est que le ministre, répondant aux questions des étudiants du CEGEP de Ste-Foy, avait essayé de prévoir ce qui pourrait se produire si son parti, tout en reprenant le pouvoir, devait devenir minoritaire. Il aurait émis trois hypothèses: la première, selon laquelle l'Union nationale pourrait tenter une coalition avec le Parti québécois; la deuxième, où il optait pour

un gouvernement sans aucune coalition, et la troisième qui aurait consisté en un nouvel appel au peuple.

M. Masse n'aurait pas dit laquelle de ces options il favoriserait lui-même. Du moins c'est ce qu'il prétend maintenant et nous devons lui donner le bénéfice du doute.

Par contre, il est un autre point sur lequel il a été assez précis et qu'il n'a pas nié. C'est celui où il disait, au cours de la même réunion, que le Parti québécois et l'Union nationale visent, en définitive, le même objectif à long terme. L'Union nationale viserait à faire l'indépendance en 1974 et le PQ ne pourrait faire mieux puisque plusieurs de ses porte-parole admettent qu'ils ne sauraient prendre le pouvoir avant quatre ans.

Nous ignorons si M. Masse compte ainsi influencer le vote étudiant en faveur de son parti, mais il dénature passablement le programme de son propre groupe. M. Bertrand n'a jamais dit qu'il ferait l'indépendance en 1974 mais qu'il verrait alors à tenir un référendum sur la question advenant que les négociations constitutionnelles avec Ottawa n'aient pas donné de résultats satisfaisants.

D'ailleurs M. Bertrand a tenu, à plusieurs reprises, durant cette campagne à proclamer qu'il ferait tout en son pouvoir pour que le Québec obtienne satisfaction et puisse demeurer dans la Confédération. Mercredi soir, à la télévision du canal 12 à Montréal, il allait même jusqu'à dire que la tenue d'un référendum en 1974 ne signifiait pas nécessairement que son parti demanderait alors au peuple de voter en faveur de la sécession. Nous pourrions très bien tenir ce référendum, a-t-il dit, et demander à la population d'indiquer sa préférence pour le maintien du lien fédéral. Tout dépendra des progrès qui auront été enregistrés dans les discussions fédérales-provinciales et des motifs d'espoir qui pourront ou non subsister à ce moment.

Notre avis, M. Masse n'aide nullement la cause de son parti en jouant sur certaines ambiguïtés de cet ordre. Il contribue simplement à faire hésiter davantage les électeurs qui auraient pu incliner encore jusqu'ici en faveur de l'Union nationale.

V.P.

La "nouvelle aberration" de la politique économique — 2

Les mesures contre l'inflation: remèdes peu réalistes et même socialement néfastes

par Maurice Lamontagne, sénateur

● On a pu lire hier le jugement du sénateur Lamontagne sur l'application qui a été faite au Canada des théories de Keynes. Voici maintenant l'opinion de l'économiste sur la politique actuelle du gouvernement fédéral en matière de lutte contre l'inflation.

Pendant la récession qui survint en 1957-58 on s'étonna de constater que les prix continuaient à monter. Comment était-il possible d'avoir en même temps un chômage croissant causé par un défaut de la demande globale et une augmentation des prix provenant d'un excès de la demande? Il était clair que la demande ne pouvait pas être en même temps déficiente et excessive. De ce premier étonnement, on tomba dans la confusion: en 1958-59, nous eûmes en même temps, par accident, un fort déficit budgétaire, et de propos délibéré, une politique monétaire serrée. J'eus l'air d'un Jean Baptiste prêchant dans le désert lorsque je déclarai à la conférence des penseurs du parti libéral à Kingston en 1960: "Il se pourrait que l'augmentation des prix provienne aussi du côté de l'offre, plus précisément de ces secteurs de l'économie où prédominent des contrôles à caractère monopolistique. L'usage du pouvoir dont certains intérêts disposent sur les marchés peut conduire à une augmentation des prix qui n'est pas nécessairement proportionnelle à l'augmentation des coûts ou qui n'est pas directement reliée à une augmentation de la demande. Au début, pareille augmentation est confinée à ces secteurs de l'économie qui obéissent à un système centralisé de fixation des prix et à des contrôles monopolistiques, mais à la longue, elle tend à se communiquer aux autres secteurs de l'économie sous la forme de coûts accrus".

On admet plus facilement aujourd'hui, du moins en théorie, l'existence de cette forme d'inflation que les économistes appellent "cost-push inflation". Cette forme d'inflation est structurelle, non pas cyclique. Elle émane de l'action de certains contrôles à caractère monopolistique sur l'offre, plutôt que d'un excès dans la demande globale. Ainsi, il est tout à fait convenable qu'une société connaisse en même temps une inflation causée par la poussée des coûts et un ralentissement de la demande globale, une augmentation des prix et une récession. Il se produit alors ceci: par le jeu d'une augmentation des inventaires, d'une réduction de l'emploi et de la production, l'offre à caractère monopolistique cherche à s'ajuster à la demande, cependant qu'on essaie d'augmenter, ou au moins de maintenir les prix. C'est précisément ce qui arrive dans le moment.

La vraie nature du mal actuel

Il est intéressant à cet égard d'observer le comportement cyclique des salaires et des profits. Le revenu du travail par unité de production ne connaît plus, sous notre régime actuel de négociations collectives, les chutes qu'il connaissait autrefois. Le taux d'accroissement de ce revenu tend tout au plus à ralentir pendant la dernière phase d'une récession et la première phase d'une relance. Cette résistance aux variations cycliques est renforcée par la généralisation des contrats collectifs à long terme. D'autre part, les profits corporatifs par unité de production tendent à augmenter à travers les cycles économiques à court terme, mais dans une direction opposée à celle du revenu du travail. Ils augmentent beaucoup plus rapidement dans la première phase d'une relance et continuent d'augmenter plus lentement dans les moments de grande prospérité, mais ils tendent à baisser dès que se manifeste une récession. Il découle, de ces mouvements complémentaires, que la somme du revenu du travail et des profits corporatifs par unité de production tend à augmenter à travers le cycle économique à court terme, même si cela se produit à un rythme moins rapide au milieu d'une récession, et est responsable directement ou indirectement de la plus grande partie de l'augmentation générale des prix. Les profits contribuent plus fortement à l'inflation de type "cost-push" durant une période de relance, tandis que le revenu du travail y contribue davantage à toutes les phases du cycle, ne serait-ce qu'à cause de la place plus grande que le revenu du travail occupe dans la structure générale des prix.

Il y a ainsi deux types très différents d'inflation: l'inflation causée par la poussée des coûts, qui est structurelle, qui émane directement de l'action sur le mouvement de l'offre de certaines forces monopolistiques dont l'importance va croissant, et l'inflation causée par les pressions de la demande, qui est cyclique et qui découle d'un éclatement temporaire de la demande devenue excessive. A peu près tous les observateurs s'accordent à reconnaître que nous connaissons actuellement une inflation du type "cost-push". Et pourtant, la plupart des gouvernements occidentaux persistent à combattre la hausse des prix comme si celle-ci émanait d'un excès temporaire de la demande. C'est ce que j'appelle la nouvelle aberration. Il est aussi naïf de prétendre aujourd'hui réduire la demande globale dans l'espoir qu'on réussira à affaiblir éventuellement une offre de type monopolistique, qu'il pouvait l'être au début des années 30 de chercher à renforcer l'offre dans l'espoir de stimuler éventuellement la demande.

On pourrait naturellement, à la rigueur, réussir à affaiblir à un point tel le volume de la demande globale qu'il en découlerait une réduction des prix. Ce résultat fut atteint au cours de la dépression des années 30. Mais même alors, l'augmentation de 42% que l'on constata dans le PNB entre 1927 et 1933 ne découlait d'une diminution des prix que dans une proportion de 30%, l'autre 70% provenant directement d'une chute de la production réelle et d'une augmentation du chômage qui atteignit 19% de la main-d'œuvre totale en 1933.

Entre 1967 et 1969, l'indice des prix à la consommation augmenta de près de six points, tandis que le chômage augmentait en

moyenne de près de sept pour cent. Ces chiffres nous donnent une idée du volume de chômage qu'il nous faudrait accepter aujourd'hui si nous prétendions arrêter la hausse des prix par une action visant à réduire la demande globale.

Manque de réalisme des milieux officiels

Mais cela n'est pas tout. Certaines déclarations publiques que nous avons entendues récemment pourraient nous induire à penser que, si nous réussissons à stopper la hausse des prix par le recours à des restrictions fiscales et monétaires au cours des prochains mois, nous pourrions ensuite revenir à une situation stable et oublier l'inflation. Même la commission des prix et des revenus, au cours de la rencontre qu'elle a tenue avec des représentants du monde des affaires en février, a demandé que l'on recoure à des restrictions temporaires en matière de prix. Ceci révèle une fois de plus le manque de réalisme des attitudes qui prévalent aujourd'hui et qui continuent de supposer que l'inflation est cyclique et partant temporaire. Aucune halte temporaire dans la montée des prix ne pourra mettre un terme à l'action du cycle gages-profits; dès qu'on aura laissé tomber les causes de l'arrêt momentané, les forces structurelles qui engendrent une inflation du type "cost-push" réapparaîtront.

Je n'hésite pas à dire que les politiques fiscales et monétaires de type cyclique, visant à réduire la demande, constituent une façon lourde, inefficace et irréaliste de combattre un mal qui provient surtout de causes structurelles et permanentes du côté de l'offre. Etant donné l'imperfection de nos marchés, les effets négatifs d'une semblable méthode d'action seront toujours plus considérables sur l'emploi et la production que sur le mouvement des prix et des gages. De plus, l'effet que de telles mesures peuvent avoir sur les prix ne saurait être que temporaire, alors que la solution doit être de nature permanente. Enfin, on doit souligner les conséquences sociales indésirables qui découlent d'une pareille politique.

Les conséquences sociales de l'inflation

Dans son dernier rapport, le gouverneur de la Banque du Canada a souligné cinq aspects sous lesquels l'inflation est un phénomène inacceptable. J'admets sans hésitation avec M. Raskinsky que l'inflation présente le type le plus régressif de taxation et qu'elle frappe d'abord et surtout les secteurs les plus faibles de notre société. Mais M. Raskinsky a omis de mentionner que les remèdes fiscaux et monétaires présentement employés par le gouvernement ont à peu près les mêmes effets indésirables que l'inflation, du moins au point de vue social. Comme l'effet principal de ces mesures consiste à réduire le volume de l'emploi et à stopper le développement des secteurs les plus faibles de notre économie, plutôt qu'à réduire la montée des prix, il se pourrait très bien que les pauvres se trouvent ainsi frappés deux fois, d'abord par l'inflation et ensuite par les soi-disant remèdes qu'on prétend apporter à ce mal, tandis que les secteurs plus forts de l'économie, lesquels sont principalement responsables de l'inflation de type "cost-push", continueront à jouir de revenus en progression. Ainsi, nous aboutissons, inconsciemment j'en suis sûr, au résultat suivant, les pauvres deviennent si faibles que les riches et les forts en viendront à n'être plus capables de les exploiter davantage en continuant d'augmenter les prix.

On a peine à s'imaginer que ce cynisme inconscient ait aujourd'hui valeur d'orthodoxie et que ceux qui préconisent une action plus directe sur les causes mêmes de l'inflation de type "cost-push" et qui proposent de mettre directement un frein au pouvoir des riches et des puissants sur le mouvement des prix, soient considérés comme des hérétiques, et peut-être même des lunatiques.

La direction à suivre

Je me vis presque expulsé du parti libéral lorsque je proposai à la conférence des penseurs de Kingston en 1960 la création d'un bureau de conciliation des prix. Le Globe & Mail critiqua violemment ma proposition dans un éditorial intitulé "L'étatisme". Même aujourd'hui, s'il arrive qu'on accepte du bout des lèvres cette façon directe d'aborder le problème de l'inflation de type "cost-push", on n'y prête guère d'attention. C'est ainsi que le gouverneur de la Banque du Canada, dans son dernier rapport, n'a même pas consacré un paragraphe entier au travail de la Commission des prix et des revenus.

Et pourtant, c'est dans cette direction que nous devons nous orienter, si nous voulons réduire les conséquences de l'inflation sans créer en même temps une misère humaine plus grande. Si des contrôles purement volontaires pouvaient fonctionner efficacement, ce serait magnifique. Malheureusement, je ne pense pas que tel sera le cas, du moins à la longue. Comment pourrions-nous espérer que des restrictions volontaires fonctionneront dans une situation d'irresponsabilité collective. Je crains qu'il ne faille recourir à certaines formes de compétition, et ce dans des secteurs où ce sera nécessaire pour mettre un frein à la puissance des gros intérêts tant du côté des affaires que du côté des syndicats ouvriers.

Je ne suis pas plus friand que personne d'autre des contrôles gouvernementaux. Je connais les limites de ces contrôles et les difficultés administratives qui en découlent. Je suis conscient qu'il faudra une forte dose de courage politique et de leadership pour imposer de tels contrôles.

Mais je ne pense pas que ces contrôles méritent les condamnations qu'on a portées contre eux après la deuxième guerre mondiale.

Suite à la page 2

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Troisième: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

En marge d'une publication du Parti québécois

Les implications économiques de l'Option Québec

par ANDRÉ RAYNAULD,
professeur au département d'économie de l'U. de M.

● Le Parti québécois a rendu public, ces jours derniers, une étude de son Comité de documentation, intitulée "La souveraineté et l'économie". On pourra lire ci-dessous une critique de cette étude, rédigée spécialement pour le Devoir par le professeur André Raynauld, du département de science économique de l'université de Montréal.

Le Parti québécois vient de publier une étude intitulée La souveraineté et l'économie (que nous appellerons document ci-après). C'est une bonne occasion d'examiner une fois de plus les arguments qui sont avancés sur la question essentielle de l'indépendance du Québec. Mais faisons d'abord quelques observations préalables.

1. Séparatisme ou association

Il est maintenant clair que le P.Q. est un parti séparatiste. Le programme du parti établit que si les négociations en vue de l'association devaient échouer, "le Québec devrait alors... si nécessaire, abandonner pour le moment l'idée d'un marché commun" (La Solution, p. 21).

C'est donc bien l'indépendance d'abord et pour sûr, l'association ensuite, s'il y a lieu. Cette position soulève deux problèmes graves. Le premier est le suivant: le P.Q. reconnaît que l'association comporte des avantages certains, "incontestables", "très nets", dit le programme du parti (p. 22 et 24; voir aussi les p. 122 et 124 du document). Mais si on donne la priorité à l'indépendance et que l'association ne se réalise pas, ces avantages seront donc perdus. Comment le P.Q. peut-il alors maintenir que "l'indépendance n'implique aucun prix" (p. 116 du document), si on devait perdre les bénéfices de l'association proposée? Le deuxième problème qui est posé, c'est que l'avenir de l'association et celui de la population du Québec dépendent en définitive de nos partenaires. Le reste du Canada aura intérêt à s'associer avec nous, dit-on; la meilleure garantie que l'indépendance se fera dans l'ordre, ce sont les entrepri-

ses de Toronto qui ne voudront pas se voir supplantées par des entreprises américaines. (p. 139 du document; argument que M. Parizeau a utilisé dans ses articles de la Revue Maintenant). Pour un parti qui prétend prendre en mains le destin du peuple québécois, il est plutôt curieux qu'il s'en remette à l'avance à la bonne volonté et aux intérêts des autres. N'est-ce pas?

2. Une moitié d'Etat

Un des principaux arguments du P.Q. pour l'indépendance, c'est le "foaillis ingouvernable" (p. 20 de la Solution), c'est la stérilisation et le gaspillage de deux gouvernements sur un même territoire. M. Parizeau s'est fait le champion de cet illogisme depuis déjà quelques années et le chapitre 4 du Document reprend la même idée. Un seul gouvernement est un principe respectable et séduisant, mais en l'occurrence, c'est un jeu de l'esprit. Car à ce compte-là, il y a beaucoup de gaspillage et plusieurs moitiés d'Etat sur la terre: tous les pays fédéraux sont dans cette situation. Les Etats-Unis, pour commencer, où le gaspillage et l'inefficacité sont bien connus. L'URSS ensuite où on compte 15 républiques, l'Allemagne où on compte 9 Etats, l'Inde qui est une fédération de 16 Etats et de 6 territoires, la Suisse qui est un exemple bien connu aussi pour le "foaillis ingouvernable", l'Australie (6 Etats), le Brésil, le Nigeria, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Malaisie. L'Etat unitaire est-il logique? Mais pourquoi tous ces Etats fédérés ne réclament-ils pas l'indépendance eux aussi? La vérité, c'est que la logique a très peu à voir dans la formation des Etats. C'est l'histoire, les intérêts et les aspirations des peuples qui font et défont les pays. Le Canada ne fait pas exception à cette règle.

Il y a cependant des précédents aux sécessions. Le programme du Parti québécois ne veut retenir que des "précédents positifs" (La Solution, p. 99). Il cite les cas de la Norvège et de la Suède, celui de l'Autriche et de la Hongrie, celui de l'Inde et du Pakistan, enfin celui de l'Irlande. Le Document invoque aussi le cas des Etats-Unis de 1776. On ne mentionne pas les sécessions avortées, comme celles, tragiques, des Etats-Unis de 1865 (comme quoi le mé-

me exemple peut servir des causes opposées) et du Biafra. Mais retenons aussi les précédents positifs: des années de guerre civile en Irlande, à compter de la victoire du parti indépendantiste en décembre 1918, une guerre des tarifs ruineuse avec l'Angleterre et un retour à la normale en 1938, soit 20 ans après l'indépendance. Dans la guerre de l'Inde et du Pakistan? 100.000 morts, 7,5 millions de Musulmans qui ont abandonné leur pays pour s'établir au Pakistan et 10 millions d'Hindouistes qui ont abandonné le Pakistan pour s'établir en Inde. Pour le P.Q. ce sont des "précédents positifs".

3. De la pertinence de certaines questions

Le Document du Parti québécois est une étude honnête et objective de la situation économique passée et présente des Canadiens français. Même en ce qui concerne l'avenir, la thèse de la souveraineté est défendue de façon très astucieuse et les termes sont mesurés. Les astuces consistent à répondre admirablement bien à des objections secondaires ou non-pertinentes et à garder un silence éloquent sur les véritables problèmes.

A la première catégorie d'astuces appartiennent les questions sur les difficultés économiques passées et actuelles. Il est évident en effet que les Canadiens français ont souffert et souffrent encore de bas revenus et de chômage; ils n'ont pas occupé des postes de commande qui les auraient dû occuper, et ainsi de suite. L'ennoi, et il faut le dire brutalement, c'est qu'on ne change pas de régime politique seulement parce qu'on n'est pas satisfait de son sort. On s'assure que le nouveau régime sera meilleur que le précédent sans quoi on tombe dans l'absurde. Quelle que soit donc la situation présente, il faut prouver qu'on se dirige vers le mieux non vers le pire.

Parmi les objections faciles pour le Parti québécois il y a celle de la soi-disant rareté des compétences au Québec et la faiblesse de nos institutions. Les réponses du Parti québécois sur ces sujets tombent drues. Et le Parti québécois a raison: les difficultés ne sont pas là. J'irai plus loin. Quand on pose la question de savoir si un Québec indépendant est viable économiquement et qu'on répond par l'affirmative il n'y a même pas de quoi s'étonner; l'appui de sommités internationales sur ce point est même superflu. Personne, à ma connaissance, ne conteste que le Québec soit viable, surtout quand on se donne des perspectives historiques d'une centaine d'années. Mais à court ou à long terme, la véritable question est: plus viable ou moins viable? Aurons-nous plus ou moins d'emplois que maintenant? Aurons-nous un niveau de vie plus ou moins élevé que maintenant? Et cela, dans l'hypothèse aussi où l'association échouerait puisque le Parti québécois affirme qu'il ferait l'indépendance quand même.

Quelles seraient les conséquences économiques d'une séparation sans association avec le reste du Canada? A cette éventualité on n'a jamais fait face, à notre connaissance, dans le Parti québécois.

Examinons maintenant les questions principales d'ordre économique.

4. Recettes fiscales

Nous estimons d'abord que les recettes fiscales du nouvel Etat du Québec seront inférieures à la somme des impôts que les Québécois versent aujourd'hui à Québec et à Ottawa. En conséquence les services publics actuels ne pourront pas être maintenus sans augmentation des impôts. Il y a plusieurs raisons à cela, dont deux sont reconnues par le Parti québécois. La première consiste dans les paiements de péréquation qui sont versés au Québec sans conditions et sans transferts de responsabilité. En 1968-1969 ces paiements se sont élevés à \$363 millions auxquels les Québécois ont contribué par leurs impôts la somme de \$90 millions environ. Il s'agit d'une perte nette de \$273 millions. Cette perte nette s'élèverait à \$315 millions pour l'exercice 1970-1971. A cet inconvénient indiscuté on oppose les deux arguments suivants.

(1) La perte des recettes de péréquation sera compensée par des économies au chapitre de la défense. On pourrait en effet économiser jusqu'à \$475 millions sans effet secondaire au Québec, mais à la condition que le gouvernement fédéral n'ait retourné aucun sou à la province de Québec et ce titre. Or il arrive que suivant l'étude célèbre du gouvernement du Québec intitulée "La Part du Québec dans les dépenses et les revenus du gouvernement fédéral", le Québec

aurait justement reçu à peu de choses près, au chapitre de la défense, les sommes qu'il a fournies au fédéral: soit pour 1960-1961, 25,1% pour 1961-1962, 23,6% et pour 1962-1963, 21,4%. Ce que le Parti québécois économisera en cette matière, il l'enlèvera donc à des Québécois. Il s'agira d'un transfert, non d'une économie.

(2) On réalisera également des économies dans d'autres domaines, dit-on, en supprimant les activités faisant double emploi dans les administrations actuelles fédérales et provinciales (p. 108-109 du Document). On cite des exemples ici ou là, mais aucune étude précise n'a été faite pour prouver ces avancées. A l'inverse nous pouvons citer aussi des cas où les frais du Québec augmenteraient. Prenons l'exemple de la recherche fédérale. Les bénéfices de cette recherche sont disponibles à 100% aux Québécois et nous en défrayons 25% des dépenses. Nous pouvons donc dire qu'à la limite, les mêmes bénéfices de recherche coûteront quatre fois plus cher. En pratique l'augmentation ne sera pas aussi radicale, mais elle sera considérable. Pensons à la recherche médicale, à la recherche industrielle, à l'information statistique.

La deuxième raison tient à la perte d'un certain nombre de sièges sociaux de sociétés nationales installées à Montréal. M. Parizeau a écrit en effet: "Il reste au moins que le Québec va perdre tous les sièges sociaux des compagnies nationales qui sont actuellement localisées à Montréal". Et M. Parizeau, de dire "cela est vrai" (Cahier 7, Maintenant p.4, reproduit à la page 141 du Document). Cette perte sera compensée apparemment par la constitution juridique de filiales québécoises. En termes clairs on perdra des emplois certains (et les employés aussi pour un bon nombre) en échange des bouts de papier sur lesquels on inscrira les incorporations.

Mais il y a beaucoup plus que cette arithmétique un peu odieuse. Ce que M. Parizeau reconnaît avec le départ des sièges sociaux c'est que Montréal, dont le rôle est à l'échelle du Canada (et du monde pour certaines des entreprises visées), deviendra une capitale régionale à l'échelle du Québec; les centres de décision privés que représenteront les sièges sociaux passeront à l'étranger et le Québec sera encore plus colonisé qu'il ne l'est présentement. En d'autres termes, on échange pas une succursale contre un siège social, même si les emplois directs étaient équivalents. Bien loin de nous proposer une grande autonomie économique, le Parti québécois accentue notre dépendance à l'égard de l'étranger. Et contrairement à ce que dit M. Parizeau, il n'est pas nécessaire d'être bien malin pour préférer les centres de décision (fussent-ils des entreprises privées) de la Place Ville Marie aux entrepôts de la Côte-de-Liesse.

lettres au Devoir

Radio-Canada et son service au public

Le 2 février 1970, trois étudiants de la famille Sciences de l'éducation, module sociologie, décident d'entreprendre, dans le cadre d'un cours de pédagogie sur les relations parents-maîtres-enfants, un travail critique sur l'émission "Quelle famille" les étudiants voulaient faire la critique théorique et analytique des attitudes entre parents-enfants dans cette émission, qui possède actuellement une très haute cote d'écoute.

Pendant un mois (du mois de février, plus précisément le 9 février au 9 mars), des démarches ont été entreprises (surtout par téléphone) par Hélène Larivière (une des 3 étudiantes) auprès du réalisateur de l'émission "Quelle famille", M. Forget, des différentes secrétaries affectées de près ou de loin à l'émission, du responsable de la circulation des films, bandes sonores et du grand public, M. Wilfrid Ledoux, afin d'avoir la possibilité de visionner sur place (ou à défaut, par l'intermédiaire du département de l'audio-visuel de l'UQAM, visionner à l'UQAM) les vidéos de l'émission des studios de Radio-Canada, 5 ou 6 émissions pour les analyser plus systématiquement et être plus en mesure de porter un jugement critique sur l'émission.

La réponse concernant la possibilité de visionnement est courte, simple et si on se fie aux apparences, indiscutable: les salles de projection et les techniciens sont occupés de janvier à juin, pour ce qui est de la possibilité de sortir les vidéos de l'émission. De la pure utopie, a-t-on laissé sous-entendre, que pensez-vous des risques d'une telle entreprise? du coût? Qu'en penserait le syndicat des comédiens?

Après s'être fait dire un si beau non, il ne restait qu'une autre possibilité: avoir les textes de l'émission. Cependant le retard postal ne nous favorisait pas et l'échéance du travail arrivait bientôt, une dernière démarche a été entreprise, cette fois par le professeur (un professeur aurait-il plus d'influence qu'un étudiant?) en charge du cours de pédagogie, Mme Hélène Gantcheff, auprès du réalisateur de l'émission, M. Forget, n'ayant pas pu le rejoindre personnellement, c'est un secrétaire qui a donné la réponse: la réponse a encore été claire, brève et indiscutable: il y a tellement de demandes de ce genre qu'il se serait ardu pour Radio-Canada de fournir un tel service: donc, impossible!

Les démarches, faute de temps et d'argent, et à cause du peu d'espoir qu'elles soutenaient, ont été abandonnées. Ce qu'il en reste? D'abord, une très grande déception vis-à-vis la possibilité pour les

Il n'est pas possible de chiffrer la perte d'impôts que représenteront ces déplacements, mais qui, hors du Parti québécois, peut affirmer que ces pertes sont négligeables? Et pourquoi le Parti québécois n'a-t-il pas essayé d'estimer ces pertes?

Les recettes fiscales diminueront aussi parce qu'un certain nombre de personnes décideront de quitter la province de Québec. Nous n'avons aucune raison de penser que le Parti québécois ne sera pas aussi accueillant que nous l'avons toujours été au Québec pour nous-mêmes et pour les autres et aussi accueillant que M. Lévesque le déclare. Il reste que quand on transforme une société, et bien malgré soi, sans doute, certaines gens craignent de s'y trouver moins à l'aise et elles quittent les lieux. Malgré la franchise et le franc parler des chefs du Parti québécois, cette éventualité, qui est sur toutes les lèvres aujourd'hui, n'a jamais trouvé réponse. Les incidences économiques en sont sérieuses, tant en général qu'en ce qui concerne les futurs impôts des Québécois.

Mentionnons entre parenthèses que le budget global du Québec aurait été en 1968-69 d'environ \$5 milliards plutôt que les \$6 milliards qui sont mentionnés partout, (e.g. p. 114 du Document). Comme le gouvernement fédéral contribue déjà 1 milliard au budget actuel de la province, il faut soustraire ce milliard avant d'ajouter les impôts payés au gouvernement fédéral par les Québécois. Mais qu'est-ce qu'un milliard de nos jours?

Balance au compte courant et investissements étrangers

C'est un fait admis, pensons-nous, que le Québec accuse un déficit considérable dans ses échanges de biens et de services avec l'extérieur. M. Bourassa a avancé le chiffre de \$1 milliard comme estimation du déficit au compte courant. Chargé de commenter cette déclaration, M. Parizeau n'a pas contesté formellement ce chiffre: il s'est surtout attaché à l'interpréter. Un déficit au compte courant n'a rien d'une faille ou de quoi que ce soit s'en approchant. S'il doit exister demain, il existe déjà aujourd'hui et on s'en soucie tellement peu qu'on n'en connaît pas la valeur de façon précise. La raison en est que ce déficit est financé aujourd'hui par des investissements étrangers dans le Québec, par des emprunts des Québécois à l'étranger et par des transferts aux livres à peu près invisibles d'entreprises à plusieurs établissements canadiens.

Aucune banque du Québec, aucune loi de l'Assemblée nationale ne peut nous soustraire sans frais à l'obligation de financer ce déficit à l'aide de capitaux extérieurs si nous voulons maintenir la production et conserver les emplois. Le P.Q. offre-t-il une solution susceptible de favoriser ce financement extérieur ou

susceptible au contraire de le rendre plus difficile? Sans doute ce financement sera plus difficile que maintenant. Qu'il suffise de mentionner à cet égard l'obligation (normale dans un Etat indépendant) qui serait faite aux institutions financières de constituer des entreprises distinctes au Québec. M. Parizeau a écrit: "la souveraineté n'affecte pas la rentabilité" des investissements et le Document affirme: "l'indépendance n'implique aucun prix" (p. 116). Allons-y avoir. Si les impôts augmentent, la rentabilité des entreprises sera évidemment affectée, si les sièges sociaux des banques et des sociétés de fiducie (qui administrent la majeure partie des caisses de retraite canadiennes) quittent Montréal, comment affirmer que le financement du déficit extérieur sera aussi aisé que maintenant?

Niveau de vie

Le niveau de vie est la résultante globale de toutes les circonstances et politiques affectant l'activité économique. C'est donc le barème fondamental du succès ou de l'échec, individuellement et collectivement. La réponse du Document à la question du niveau de vie est d'une discrétion exemplaire: en fait elle ne peut satisfaire personne. Les éléments de cette réponse sont les suivants: la Confédération n'est pas une garantie de prospérité; à court terme les courants commerciaux et financiers seront maintenus grâce à l'association; à moyen terme les instruments d'un Etat complet sont de soi le gage d'une augmentation du niveau de vie. Le premier élément, comme nous l'avons montré, n'est pas pertinent à la réponse; le second repose sur une association dont on dit ailleurs qu'on pourrait se passer et le troisième est une affirmation gratuite, une profession de foi en l'avenir. On ne souffre pas un mot de l'état déplorable où se trouveront les finances publiques à court terme: pas un mot de la phase immédiate d'incertitude et d'attente que traverseront les investisseurs; pas un mot des effets économiques néfastes qu'auront plusieurs articles du programme législatif du Parti québécois: pas un mot des conditions qui commandent la productivité et en définitive les salaires et le niveau de vie; pas un mot enfin sur l'éventualité d'une séparation pure et simple.

Force nous est de conclure devant ces réponses, ainsi que nous l'avons déjà affirmé à maintes reprises, qu'à court terme et à moyen terme, le niveau de vie des Québécois diminuera au lieu d'augmenter. Quant au long terme, laissons nos petits enfants en décider pour eux-mêmes.

Pour l'instant, nous commençons déjà à faire les frais d'une situation politique incertaine. Les prévisions pour 1970 des investissements manufacturiers au Québec sont tombées de 10 points par rapport à l'Ontario en un an. Alors que ces investissements s'élevaient à un peu plus de 50% depuis une dizaine d'années, et à 48% en 1969, ils représenteront 37,6% en 1970, soit 928 millions au Québec et 2.466 millions en Ontario. Quoi qu'on dise, cette chute des investissements au Québec n'est pas un épouvantail à moineaux.

La conscience chrétienne et les élections

Une directive pastorale des prêtres de la zone de Terrebonne

● En prévision de l'élection du 29 avril, les prêtres de la zone pastorale de Terrebonne, dans le diocèse de Saint-Jérôme, ont publié un intéressant communiqué à l'intention de leurs paroissiens. Voici le texte de ce communiqué.

1) Chaque élection devrait être une occasion privilégiée de renforcer ses convictions fondamentales sur la véritable nature de la communauté politique sur le rôle de l'autorité dans la société et sur les responsabilités de chaque citoyen. C'est une occasion exceptionnelle de mettre à l'épreuve l'amour du prochain, le dévouement au bien commun, le respect des autres, le sens de la justice.

2) Une élection, à notre époque surtout où tant de problèmes complexes et difficiles exigent la coordination de tant de bonnes volontés, permet aux citoyens de prendre une conscience plus vive de leur solidarité dans un destin commun.

3) Si un emiettement des options est nuisible, il est légitime et même utile que plusieurs formations politiques proposent des programmes différents.

4) Chacun est libre d'adhérer au parti politique de son choix, du moment que la doctrine ou les procédés de ce parti ne sont pas opposés à la foi religieuse, comme c'est le cas du parti communiste.

5) Malgré la publicité légitime ou la propagande, les passions, le chantage, ou les intérêts personnels, chacun doit chercher à se faire une juste opinion sur les questions en jeu, la valeur et le sérieux des candidats, le réalisme des programmes proposés.

6) Dans l'appréciation que l'on porte sur les personnes qui acceptent des responsabilités dans la vie publique, on tiendra compte de l'importance de ces fonctions et des difficultés que rencontrent

les personnes en autorité aujourd'hui. L'exercice du pouvoir est une charge souvent lourde, toujours ingrate.

7) Dans l'appréciation des candidats, des partis et des programmes, il faut penser d'abord au bien de l'ensemble plutôt qu'aux avantages particuliers qu'une personne ou un groupe peut offrir.

8) Est-il nécessaire d'ajouter que cet échange d'informations et d'opinions pendant la campagne électorale doit se faire dans le respect des personnes et de la propriété?

9) Exprimer son suffrage le jour de l'élection n'est pas seulement un droit mais un devoir grave, une responsabilité sérieuse dont il faut s'acquitter à moins d'empêchement majeur. (Certains pays ont même établi le vote obligatoire).

Même si de nos jours des "nouveaux pouvoirs", les corps intermédiaires prennent une place de plus en plus décisives dans la conduite des affaires publiques, il n'en reste pas moins que ce sont les députés, l'équipe ministérielle surtout, qui orientent la destinée de l'Etat; les électeurs remettent donc, pour une très large part, leur sort, leur prospérité économique, sociale et culturelle, leur bonheur ou leur malheur, entre les mains de leurs représentants.

10) La responsabilité du citoyen ne se termine pas le soir de l'élection. Il doit entretenir le désir légitime de prendre part à la vie de la communauté politique, de participer à l'élaboration des projets collectifs. S'il est animé avant tout par l'amour de ses concitoyens, il saura jouer par la suite un rôle de conseiller intelligent et constructif auprès de ses représentants. Il se rappellera enfin qu'il doit prendre des initiatives sans tout attendre de ses gouvernements.

La zone pastorale de Terrebonne chanoine Charles Lussier, président.

Le 9 avril 1970

"Prospection d'idées"



Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraîchissements. Adieu soucis!

Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

Paul Masson

est le maître-fourreur tout désigné pour réparer et remodeler votre manteau de fourrure.

Une consultation personnelle s'impose pour donner à votre fourrure le style de 1970. Entrez vos fourrures dès maintenant



BLEAU & ROUSSEAU INC.

5014 ouest, rue Sherbrooke - 484-3521

Thomcliffé

Reservez, P.Q. Route 11

Un véritable restaurant de grande classe.

Seulement à 15 minutes de Montréal par l'autoroute des Laurentides

Vers le nord: Sortie 9

Vers le sud: Sortie 13

Table d'hôte, \$4.00 jusqu'à la fermeture.



On n'habite pas à Port-Royal... on y vit.



Les pièces extraordinaires de Port-Royal offrent un cadre rêvé pour ceux qui aiment s'exprimer par un décor personnel. La gamme impressionnante de services luxueux, va des portiers stylés au service d'appels téléphoniques jour et nuit du standard privé de Port-Royal. Vivez votre vie dans un appartement de Port-Royal. Studios et 1/2/3/4 chambres à coucher, sur certains étages seulement.

Le bureau de location est ouvert de 9 h. à 5 h. du lundi au vendredi et de 9 h. à 5 h. le samedi et dimanche.

PORT-ROYAL

1355 avenue, rue Sherbrooke 947-9511

Reboul, Inc. - Bâtiment Ltd.

Nous vous offrons volontiers sur la liste d'attente pour les appartements non disponibles actuellement.



les élections du 29 avril

Suite de la première page

Marcel rides again contre René Lévesque

Le député libéral du comté de St-Denis à la Chambre des communes, M. Marcel Prud'homme a toujours témoigné d'une grande amitié pour M. René Lévesque et il se pourrait bien qu'il contribue à le faire élire dans le comté de Laurier, le 29 avril. Dans ce sens que M. Prud'homme a décidé de se lancer dans la campagne électorale, en appuyant publiquement le candidat libéral M. André Marchand, principal adversaire du président du Parti québécois.

«Je défie quiconque, a dit M. Prud'homme, de me contester le droit, en tant que Québécois, de prendre part à ces élections». Rappelons que lors de la campagne à la direction du Parti libéral du Canada, M. Prud'homme avait accordé son appui publiquement à M. Paul Hellyer, M. Trudeau a été élu. Soulignons enfin, que la circonscription fédérale de Montréal-St-Denis, englobe tout le comté provincial de Laurier et d'avantage.

Une aréna rien de moins

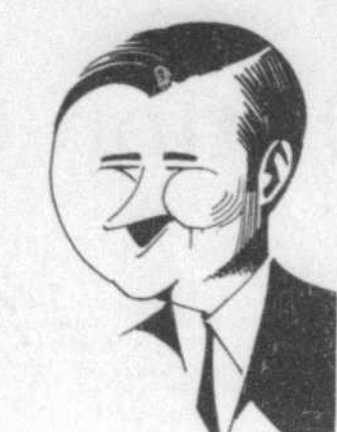
Après des ponts, des routes, des foyers pour vieillards, des hôpitaux, des écoles, alouette, un autre candidat de l'Union nationale vient de promettre la construction d'une aréna. M. Jean Sirois candidat dans le comté de Jean-Talon, a précisé que cette aréna, où il pourra se prêter à son sport, le patinage, sera construite dans la ville de Québec. Mais, car il y a un mais, «la décision de construire une nouvelle aréna, a-t-il ajouté, appartient avant tout à la ville de Québec». Une rumeur veut qu'un ministre des communications spéciales annonce bientôt la construction de brise-glace qui auraient pour fonction de prévenir les embâcles sur le fleuve cet été, entre Montréal et Québec.

Un débat étrangement annulé

Sur la foi d'une information transmise par le bureau de presse du Parti québécois, les médias d'information ont annoncé hier que le débat qui devait avoir lieu hier soir dans le comté de Laurier avait été annulé parce que les candidats Esposito et Marchand s'étaient récuses, craignant d'affronter M. René Lévesque. Or, le candidat unioniste et le candidat libéral ont tous deux démenti cette nouvelle. Ils ont en outre reproduit une lettre du président de la corporation qui avait organisé le débat, M. Maschopoulos, attestant que le débat avait été annulé pour deux raisons: a) tous les candidats n'avaient pas répondu; b) à la suite de menaces anonymes, son association était incapable d'assurer une protection adéquate aux candidats.

Au slogan "Plus que jamais" Cardinal répond "jamais"

Le ministre de l'éducation, et vice-président du conseil des ministres et candidat dans Bagot, M. Jean-Guy Cardinal n'a pas craint de contredire le slogan électoral de son parti. Admettant l'hypothèse d'un gouvernement minoritaire, accepterait-il une coalition avec



le Parti libéral? Il répond: «Jamais». «Je suis nationaliste, a-t-il expliqué, le Parti libéral est fédéraliste. Il n'y a donc aucun mariage de raison possible». A propos de M. Cardinal, il effectuera, aujourd'hui et demain, dans son comté, une tournée que son organisation a baptisée: «Tournée Cardinal». Le candidat, précédé d'une roulotte, visitera les 11 paroisses du comté.

Ni M. Beauchemin ni la Chambre de commerce

Sur la foi d'une dépêche de la Presse canadienne, les médias d'information ont diffusé hier une information selon laquelle le président de la Chambre de

commerce du district de Montréal, M. J.B. Porteous aurait déclaré que les Québécois devraient voter pour un gouvernement majoritaire stable, afin de garantir le retour des investisseurs au Québec. Cette même déclaration stipulait que l'Union nationale vise à faire du Québec, un État socialiste francophone séparé de la Confédération. Or, le président de la Chambre de commerce est M. Roger Beauchemin et ni M. Beauchemin, ni la Chambre de commerce de Montréal n'ont émis de semblable déclaration.

Un facteur déterminant

Sept peintres de la région de Québec ont décidé de s'engager dans la campagne électorale en posant un geste collectif en faveur du Parti québécois. MM. Jacques Barbeau, Georges St-Pierre, Claude Piché, Claude Fleury, Louis Lavoie et Yves Goulet et Mme Gilberte Massicotte-Ethier ont remis huit toiles «à motif apolitique» au représentant régional péquiste. Le porte-parole du groupe, M. Barbeau, a expliqué qu'il s'agit d'un geste de solidarité envers l'engagement pris par d'autres confrères artistes, chansonniers et poètes.

Une nouvelle vague

En effet, il est dans cette campagne électorale, une vague qui se manifeste chaque jour avec plus d'autorité. C'est la vague des sondages. Ils sont tantôt timorés, tantôt prétentieux et parfois exubérants. Nombreux sont les candidats qui font effectuer des sondages et les utilisent pour fins publicitaires. Aujourd'hui l'organisation de M. Claude Archambault, candidat unioniste dans Outremont, nous communique les résultats suivants: UN: 40%; Choquette, libéral: 32%; Lefebvre, péquiste: 14%; Gans, NPD: 4% et indécis: 10%. Le communiqué est coiffé du slogan: «Claude Archambault ou l'opération SOURIRE dans Outremont».

Manifestations publiques

Union nationale: M. JEAN COURNOYER, ministre de la fonction publique, candidat dans St-Jacques, participera à 18 heures au dîner du club l'Age d'or, au sous-sol de l'église St-Jacques à Montréal.

Parti libéral: M. BRUNO NORMANDIN, candidat dans Iberville, à 20 h., en la salle municipale de St-Sébastien; M. GEORGES KENNEDY, candidat dans Châteauguay, à 20 h., à St-Christostome; M. JEAN BIENVENU, candidat dans Matane, à 20 h., à l'hôtel de ville de Mont-Joli; M. GUY LEDUC, candidat dans Taconnet, contre les étudiants et professeurs de la polyvalente Gérard Filion, à 17 heures, au 1330 rue Curé Poirier à Longueuil.

Parti québécois: M. JACQUES PARIZEAU, candidat dans Ahuntsic, à 20 h., à l'école Hertel, rue Ste-Anne à St-Hilaire puis à 22 heures, à la salle Chez Jacques, à La Présentation. M. CAMILLE LAURIN, à 19 h.30, en la salle de cinéma de St-Jovite puis à 21 heures, à l'hôtel de ville de Ste-Agathe. M. PIERRE LEFEBVRE, candidat dans Outremont, à 20 h.30, à la salle Brébeuf 5625, ave. Deceles.

Sur la trace des chefs

M. JEAN-JACQUES BERTRAND, chef de l'Union nationale, effectuera aujourd'hui une tournée des comtés de l'île de Montréal. Il participera à des réunions publiques, à 18h30, au 2032 boul. Labelle dans le comté de Laval; à 20 heures, à l'école Notre-Dame, 1895 rue Bédard, dans le comté de Fabre; à 20h40, à l'école Emmett Mulhain, 8699 boul. St-Michel, où il rencontrera les partisans des comtés de Bourassa, Jeanne-Mance et Orléans; à 21h15, au sous-sol de l'église St-Fabien, 6455 rue De Rentz, à 22h., au 12,942 est de la rue Notre-Dame, où il rencontrera les organisateurs du comté de Lafontaine.

M. ROBERT BOURASSA, chef du Parti libéral du Québec, visite aujourd'hui les régions de la Gaspésie et de la Côte-Nord. Il prononcera des allocutions, à 13 heures, à Cabano; à 18h., à Gaspé; à 21h30, au centre récréatif de Sept-Îles.

M. RENE LEVESQUE, président du Parti québécois, passera la journée dans la région de Montréal. Il participe ce matin à 10h30, à l'émission «Place aux femmes» à Radio-Canada. Il prononcera des allocutions, à 20h15, à l'aréna de Valleyfield, à 22h30, à l'aréna de St-Jean.

M. ROLAND MORIN, chef du Nouveau parti démocratique, donnera une conférence de presse, à 14h30, au 1481 de la rue MacDonald à Ville St-Laurent. Il sera accompagné du vice-président du parti, M. Gérard Marotte.

LE CHOC DES IDÉES

M. KEWIN DRUMMOND, candidat libéral dans Westmount: «Je suis convaincu que le Québec sera plus fort au sein de la Confédération qu'en dehors, car la langue et la culture françaises prennent une importance nouvelle et accrue au Canada tout entier».

M. PAUL ALLARD, candidat unioniste dans Beauce: «Les grands réthoriciens libéraux, péquistes, créditistes se gargarisent depuis le début de la campagne avec leurs formules miracles destinées à rescaper le Québec de la faillite totale et surtout économique. Il est bizarre de constater qu'en 1970, un bon nombre de candidats se présentent aux élections et veulent prendre en main l'administration d'une province qu'ils disent en faillite».

M. PIERRE LEFEBVRE, candidat péquiste dans Outremont: «Tout le monde est

d'accord pour dire que l'indécision du Québec et l'instabilité qui en résulte nuisent aux investissements. Or, le Parti québécois est, évidemment, sur la scène politique pour y rester et même s'y développer aussi longtemps qu'il n'aura pas pris le pouvoir. On peut se demander comment M. Bourassa pourrait rassurer les investisseurs».

M. GEORGE SPRINGATE, candidat libéral dans Ste-Anne: «Les chevaliers de l'industrie ont toute liberté pour rouler les clients parce que la loi, actuellement désuète, n'est pas en mesure de les protéger efficacement. Le Parti libéral a décidé d'agir avec diligence dans ce domaine, en établissant un office de la protection du consommateur avec services d'enquête, de recherche et d'information».

M. PAUL BERTHIAUME, candidat libéral dans

Napierville-Laprairie: «Tout comptable ou simple teneur de livre peut réaliser en quelques coups de crayons que le Québec est voué au marasme économique, si une action immédiate n'est pas entreprise».

M. JACQUES-YVES LEFEBVRE, candidat péquiste dans Taillon: «Si la pollution de l'air ne laisse plus personne indifférent, la pollution des promesses électorales et du patronage est également sur le point de disparaître, grâce à la «Solution» du Parti québécois, un pays à nous que nous gouvernerons nous-mêmes, d'égal à égal avec nos voisins du Canada et d'ailleurs».

M. JEAN-GUY ROUSSEY, candidat unioniste dans Bonaventure: «Ce n'est pas parce que des gens sont pêcheurs, ce n'est pas parce que des gens demeurent dans les

régions les plus éloignées du Québec, ce n'est pas parce que les gens travaillent de leurs mains pour faire mieux vivre leurs concitoyens qu'ils doivent vivre moins bien que les autres».

M. GILLES HOUEDE, candidat libéral dans Fabre: «Le séparatisme est une conception visionnaire qui ne peut que conduire le Québec dans une aventure. Un vote pour le Parti québécois est un vote visant à accroître l'instabilité politique et sociale dans la province et, partant, à aggraver le chômage».

M. BERNARD LANDRY, candidat péquiste dans Joliette: «Le gouvernement souverain du Québec aura réellement les moyens de créer de nouveaux emplois, parce que du jour au lendemain, il aura \$3.8 milliards de plus dans son budget».

radio / télévision

Quinze heures de jazz à R.-Canada et un conflit d'intérêt à CJMS

par Gilles Constantineau

Ce n'est pas parce que le marché de la musique de jazz sur disque s'effondre doucement qu'il faut croire que cette musique a perdu ses fidèles. D'autre part, le jazz a maintenant plus de cinquante ans, ce qui permet de regarder le phénomène avec un peu de recul. C'est sans doute ce que s'est dit le réalisateur Gilles Archambault quand il a conçu puis fait inscrire à l'horaire de la radio de Radio-Canada, pour la durée de l'été, une émission hebdomadaire d'une heure qui portera le titre de «Jazz décontracté». Une série qu'il définit lui-même de cette façon: «Une sorte d'histoire dirigée du jazz».

Tous les lundis soirs, à compter du 1er juin, à 21h30, sur tous les postes du réseau français et possiblement à CBF-FM aussi. Quinze semaines, quinze heures, quinze thèmes différents: sax ténor, grands orchestres, piano, instruments bizarres, etc. Quatre des plus grands noms de cette courte histoire feront chacun le sujet d'une émission: Thelonius Monk, Miles Davis, John Coltrane, Charlie Mingus.

Le travail de recherche est considérable, et Gilles Archambault en a confié une partie à Gil Courtemanche (un autre mordu, qui avait été un temps chroniqueur et critique de jazz à La Presse). Gil Courtemanche assumera également l'animation, sous forme de dialogue avec l'annonceur Jacques Tremblay.

Sa notion d'histoire «dirigée», le réalisateur explique qu'elle n'a rien de compliqué: «Le New Orleans,

ça ne nous plaît pas. Le New Thing, ça ne nous plaît pas non plus. Nous n'en traiterons pas. Mais pour les choses qui nous plaisent, nous donnerons beaucoup d'information». Cela ne fera que raccourcir un peu, aux deux extrémités, cette cinquantenaire histoire.

Il n'y aura pas de très longs extraits, du genre qui semait les auditeurs en cours de route, à l'époque — toute proche, toute chaude encore — où le jazz était plus «populaire» et réussissait à obtenir quelques heures régulières d'antenne par mois. A «Jazz décontracté», les extraits les plus longs n'excéderont pas cinq minutes.

Gilles Archambault reconnaît, non sans un peu de nostalgie, que son émission ne s'adressera guère aux très jeunes; le jazz ne les intéresse manifestement pas. «C'est presque devenu de la musique classique», dit-il. Puis, pour se résumer: «Nous essaierons de n'être ni pédants, ni académiques». Rien à craindre: Archambault et Courtemanche sont deux personnes simples et affables, tout à l'opposé du style académique.

C'est André Payette, reporter à «Présent» et animateur de «Présent à l'écoute», qui s'étonne d'une découverte faite au début de la semaine, dans le cours des négociations qu'avaient dû mener les équipes de deux émissions pour avoir successivement les leaders des cinq partis présentement en campagne, en interview d'abord et ensuite en «hot line», au téléphone.

Avec Jean-Jacques Bertrand, les négociations avaient été des plus simples: le leader avait tout bonnement refusé, et délégué Mario Beaulieu comme remplaçant. Du côté libéral, cependant, le refus n'avait pas été net et il avait semblé qu'on pût encore transiger.

C'est ce que André Payette tenta de faire. Mais de représentant en porte-parole et de porte-parole en préposé, il fut à la fin laissé avec un nom: «M. Riendeau», un titre: «responsable de la cédule radio (sic) de Robert Bourassa», et un numéro de téléphone: 849-5373.

Il raconte qu'il composa le numéro et fut interloqué d'entendre répondre au bout du fil: «CJMS, bonjour...» qu'il demanda quand même M. Riendeau et se fit alors dire: «Un moment, je vous donne la salle des nouvelles...».

Renseignements pris, quelques jours plus tard, M. Jean Riendeau était toujours à la fois «responsable de la cédule de Robert Bourassa» et «nouvelliste» à CJMS, avec un seul et même numéro de téléphone pour les deux fonctions.

On sait que la direction de CJMS avait été accusée, voici environ deux semaines, d'avoir interdit à ses «nouvellistes» de prononcer le nom du Parti québécois sur ses ondes, et qu'elle n'avait pas cru opportun de démentir la nouvelle. Il ne semble pas non plus qu'elle soit très sensible aux affaires de conflit d'intérêts. L'éthique professionnelle tout le camp. Villon...

Infor. Canada sera au service du fédéralisme

OTTAWA (PC) — L'un des objectifs que poursuivra l'information Canada sera de promouvoir le régime fédéraliste canadien et le gouvernement ne considère pas qu'il s'agit là de propagande partisane. C'est du moins ce qu'a exprimé hier aux Communies, le ministre responsable de l'Information-Canada, M. Robert Stanbury en réponse à une question de M. Roch Lasalle (PC-Joliette).

Ce dernier reprenait des propos tenus la veille par le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand.

Il avait affirmé que le gouvernement se servirait, notamment, de cet organisme d'information gouvernemental pour vanter davantage les bienfaits du fédéralisme au Québec.

M. Marchand apporte cette déclaration au moment où les Québécois s'apprennent à désigner leur prochain gouvernement.

Or, le parti indépendantiste de M. René Lévesque, le Parti québécois, mène une lutte sans merci pour remporter l'élection. Un récent sondage lui accordait un fort pourcentage des suffrages populaires.

Défilé de mode

La Fondation du Québec des maladies du cœur et le Chapitre Ville-Marie organisent conjointement un défilé de mode qui aura lieu le 5 mai prochain sous l'égide de l'UOVD (Union internationale des ouvrières de vêtements pour dames). Il y aura en outre une exposition des articles en céramique exécutés par les ouvrières de l'UOVD. Pour plus de renseignements: Mlle Marcelle Brossard, 484-6253 ou 737-8406.

L'ACTUALITÉ

Suite de la page 9

Puis il ajoute: «Cela est confirmé par les instructions que la compagnie Otis Elevator donnait à ses ouvriers pour leur propre protection. La seule mesure indispensable était de fermer l'ouverture de l'étagère au-dessus de celui où ces ouvriers travaillaient. Si cela avait été fait, l'accident ne se serait pas produit.»

En désaccord avec la Cour

Chez les ingénieurs

Monsieur Pierre Tanguay, du bureau d'ingénieurs-conseils Alary, Tanguay & Associés, fut élu récemment président de la Section des ingénieurs-conseils de la Corporation des ingénieurs du Québec.

Les autres membres du Comité exécutif sont MM. Jacques Brisson, vice-président, Colin B. McMillan, secrétaire-trésorier, Paul-T. Beauchemin, président sortant, Jean-M. Desgagné, William Gravel, Normand-W. Guérette, Gaston Maril, K. R. Meyer et Robert Morissette.

Terre des hommes

La Belgique revient à Terre des hommes pour la quatrième année consécutive. Elle occupera le même pavillon qu'à EXPO 67 et sa présentation traitera de divers aspects susceptibles d'intéresser le touriste étranger.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.

6603 BOUL. ST-LAURENT
6520 ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

supérieure là-dessus, le juge Turgeon estime que l'entrepreneur général n'avait pas l'obligation d'avoir des employés sur les lieux pour suivre et surveiller les employés de Otis Elevator afin de les empêcher de commettre des imprudences. C'est la firme

Otis Elevator qui avait cette responsabilité.

REFERENCE: E.G.M. Cape & Co. (1968) Ltd., appelant, c. Claudette Maril, intimée. Jugement de la Cour d'appel du Québec, district de Montréal, no. 10184, rendu le 22 avril 1970.

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant:

LEMAI, Louis-Georges	181 rue St-Joseph, St-Alexis-des-Monts	Épicerie
GAROUFALIS, Jean	7210 Wiseman, Montréal	S.A.M.-Bar
BRODEUR, Pierre	8975 Hochelaga, Montréal	S.A.M.-Bar
RAYNAUD, Mme Sherry Emslie	64 rue Ste-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue	S.A.M.
TIMBRO, Victor	980 Provost, Lachine	S.A.M.-Bar
DEVAULT, Germain	96, R.R. no 2, Maskinonge	S.A.M. Restaurant
AKAZAWA, Richard	2137 Bleury, Montréal	
LAGARDE, François	72 rue Ste-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue	Restaurant
MASCIOTRA, Vittorio	5850 est. Jean-Talon, St-Léonard	Bar
BROUILLETTE, Pierre	500, Marie-Anne, Montréal	Taverne
MASSOURIS, Christos	5810 ouest, Gouin, Montréal	S.A.M.-Bar
VIAU, André	1345 est. Fleury, Montréal	S.A.M.
Restaurant À La Barrique Inc.		
MANDEVILLE, Marcel-A.	1110 est. St-Zotique, Montréal	S.A.M.-Bar
LEFEBVRE, Léo-Paul	1305 Guérin, St-Justin	S.A.M.-Bar Restaurant
JOSEPH, Mme Ginette Blain	1218 est. Ste-Catherine, Montréal	
SIMARD, Mme Madeleine Gauthier	40 rue Mill, Howick	Hôtel-S.A.M. Bar-Épicerie Cabaret
TAFURELLI, Giuseppe	96 ouest, Fleury, Montréal	Épicerie
GOUIN, Lomer	4303 est. Ste-Catherine, Montréal	S.A.M.-Bar
COUILLARD, Jean-Paul	3956A, St-Laurent, Montréal	Club

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

GREFFIER DE LA RÉGIE

Case Postale 1058, Place d'Armes, Montréal, P.Q.



Bourassa se dégonfle

«Bourassa a cependant refusé de lier à sa menace de démission sa promesse de créer 100,000 nouveaux emplois d'ici la fin de 1971.»

«Je ne peux pas lier ma décision à un chiffre précis.»

(The Gazette, le 20 avril 1970)

«... réduit à ces proportions très modestes, l'engagement» de M. Bourassa n'en est peut-être plus un...

(Le Devoir, le 21 avril 1970)

avec
L'UNION NATIONALE
c'est la stabilité et la sécurité

Publié pour le compte de Léo Davignon, C.A., 92 boul. Parissi, Laval, Qué., agent officiel de l'Union Nationale.

Nouveau sondage: les libéraux prennent les devants

Suite de la première page

la partie francophone de Montréal, les libéraux et le Parti québécois obtiennent chacun 32% des suffrages, tandis que l'Union nationale tire de l'arrière avec seulement 11%.

On assiste dans cette région à un véritable affaiblissement de l'Union nationale: celle-ci avait remporté dans cette région 36% du vote populaire et six sièges en 1966; cette fois-ci, seulement 31% des électeurs qui voteront la dernière fois pour l'Union nationale entendent répéter le même geste. Les électeurs qui s'éloignent de l'Union nationale accorderont cette fois-ci leur préférence, dans des proportions à peu près égales, au parti libéral et au Parti québécois.

On observe par ailleurs que les libéraux conserveront 59% des électeurs qui leur avaient accordé leur appui en 1966, mais verront 17% d'entre eux s'orienter plutôt vers le Parti québécois tandis que 17% demeurent pour l'instant indécis.

Tous ceux qui ont affirmé avoir voté pour le Rassemblement de l'indépendance nationale en 1966 affirment, au contraire, qu'ils se proposent de voter cette fois pour le Parti québécois.

Si l'on examine les partis à forte prédominance francophone du Québec, on observe que les libéraux sont surtout forts dans la région qui entoure Montréal, allant de Joliette à l'est à la frontière de l'Ontario à l'ouest et à la frontière des États-Unis au sud. Dans cette région, le sondage indique que les libéraux ont 7 points d'avance sur le Parti québécois, tandis que la position de l'Union nationale n'est guère meilleure que dans la partie francophone de Montréal.

L'Union nationale est surtout forte dans les Cantons-de-l'Est et dans la

région de la ville de Québec. Dans ces régions, elle obtient 26% des suffrages, contre 21% pour les libéraux, 17% pour le Parti québécois et 12% pour les créditistes.

La faiblesse relative des créditistes dans cette partie du Québec est plutôt étonnante. C'est dans cette région qu'ils ont obtenu leurs plus grands succès au niveau fédéral depuis 1962. Mais ils évoluent cette fois dans l'arène provinciale, et ils doivent faire face à un bipartisme solidement établi, reposant sur la force des libéraux et de l'Union nationale, et qui n'a rien de commun avec la situation fédérale, où prédomine la faiblesse du parti conservateur.

Le château fort du Ralliement des créditistes se situe dans le nord-ouest du Québec, c'est-à-dire dans la région de l'Abitibi. Le Parti québécois est particulièrement fort dans la région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. On remarque en même temps que les libéraux sont aussi passablement forts dans chacune de ces deux régions cependant que l'Union nationale tire de l'arrière dans les deux.

Le sondage indique que l'on assistera en Gaspésie à une bataille à trois entre les libéraux, l'Union nationale et le Parti québécois.

Les secteurs de la population

On observe également des variations considérables dans l'appui que les différents secteurs de la population accordent à l'un ou l'autre des partis. Le PQ a l'appui des jeunes, des étudiants, des diplômés d'écoles techniques et il obtient des résultats impres-

sionnants parmi les professionnels, les syndiqués et aussi parmi les travailleurs non spécialisés: il y a là un changement important par rapport à ce qu'indiquaient les sondages faits il y a un an.

Les libéraux obtiennent des appuis substantiels dans à peu près toutes les classes de la population, mais plus particulièrement dans les groupes comprenant des électeurs de scolarité plus élevée et de formation professionnelle spécialisée.

L'Union nationale tend à recruter ses appuis parmi les citoyens plus âgés, de même que chez les citoyens qui ont un degré de scolarité moins élevé et chez les cultivateurs.

Les électeurs créditistes se recrutent aussi, en majorité, parmi les citoyens ayant une scolarité moins élevée, parmi les travailleurs non spécialisés et parmi les cultivateurs.

Il serait extrêmement risqué de prédire, à partir de ces tendances générales, le nombre de sièges que chacun des partis obtiendra le 29 juin prochain. Il se peut que des changements importants se produisent dans les tendances de l'opinion d'ici le jour du scrutin. On peut néanmoins tirer, des chiffres obtenus, des indications précieuses concernant la force et la faiblesse des groupes en présence.

C'est surtout dans la partie francophone de Montréal que le Parti québécois a des chances de remporter des succès le 29 avril. Dans cette région, 20 sièges seront en jeu, et le Parti québécois pourra compter sur des appuis solides. Le Parti libéral a aussi d'excellentes chances de remporter au moins deux sièges dans la région gaspésienne, et il a aussi d'excellentes chances de l'emporter dans les comtés de Saguenay et de Duplessis sur la Côte Nord.

Dans la région du Lac-Saint-Jean, laquelle compte cinq sièges, de même que dans la région qui entoure Montréal (23 sièges), le Parti québécois fera également une lutte intéressante, même s'il serait peu réaliste de supposer qu'il ait des chances de l'emporter dans plus que la moitié de ces 28 circonscriptions.

Il se pourrait que les créditistes remportent facilement les cinq sièges situés dans la région de l'Abitibi et du Nord-Ouest de la province. Les créditistes ont aussi certaines chances de succès dans la région qui entoure Québec.

L'Union nationale est menacée de perdre les six sièges qu'elle détient dans Montréal. Elle pourrait aussi perdre du terrain dans la région qui entoure Montréal: dans cette région, elle avait remporté 13 sièges sur 23 en 1966, même si elle avait dû se contenter d'un total de voix inférieur d'un pour cent à celles qu'avait obtenues le parti libéral.

L'Union nationale pourrait aussi perdre du terrain dans la région du Lac-Saint-Jean, où elle détient présentement quatre sièges sur cinq, de même que dans la vallée de l'Outaouais, où deux sièges détenus par l'UN pourraient changer de main.

Les libéraux conserveront sûrement les sept circonscriptions anglophones qui leur ont accordé leur confiance en 1966. Les pertes qu'ils subiront peut-être aux mains du Parti québécois dans la partie est de Montréal pourraient être facilement compensées par des gains qu'ils semblent devoir faire dans la région située aux alentours de Montréal. L'affaiblissement de l'Union nationale dans cette dernière région a fragmenté l'opposition à laquelle font face les libéraux.

Le parti libéral pourrait perdre au profit du Ralliement créditiste les trois sièges qu'il détient présentement dans le Nord-Ouest du Québec. Il pourrait perdre deux autres sièges au profit du Parti québécois dans la région du Nord-Est québécois. Mais ce parti n'a qu'un siège à perdre dans la région du Lac-Saint-Jean et il pourrait facilement compenser cette perte par le gain d'une couple de sièges dans la vallée de l'Outaouais.

Le parti libéral apparaît actuellement comme celui qui a le plus de chance d'obtenir le plus grand nombre de sièges et de voix à l'élection du 29 avril, pourvu naturellement que le sondage soit le moins fidèle à la réalité.

Le sondage du CROP

Il y a enfin lieu d'examiner les différences qui apparaissent entre les résultats de notre sondage et ceux du sondage dont La Presse a publié les résultats samedi dernier.

Le sondage de CROP, publié par La Presse, accordait aux libéraux 26% des voix, au Parti québécois 25%, à l'Union nationale 13%, aux créditistes 12% au NDP et aux autres partis et candidats 2%, et il indiquait que 22% des électeurs demeuraient indécis.

Notre sondage révèle que la position des libéraux et de l'Union nationale est sensiblement plus forte que ne l'indiquait le sondage de La Presse, tandis que celle du Parti québécois et

du Ralliement créditiste est quelque peu plus faible. Deux facteurs peuvent expliquer cette différence.

D'abord, on doit raisonnablement prévoir une marge possible d'erreur de l'ordre de 3% dans un échantillon de la taille de celui que nous avons analysé. Il se pourrait, en conséquence, que des variations attribuables à l'échantillon expliquent la différence constatée.

Une autre explication pourrait provenir du fait que notre enquête a été faite une semaine après celle du CROP. Le pourcentage des indécis, dans notre enquête, est inférieur de 3% à celui que révélait l'enquête de CROP. On peut déduire, de nos constatations, que les électeurs qui étaient alors indécis ont commencé à préciser leur attitude et qu'ils tendent à le faire en faveur des partis traditionnels, soit le parti libéral et l'Union nationale.

Les catégories d'âge

Un examen du vote selon les catégories d'âge indique des tendances intéressantes. D'après nos statistiques, seulement 11% des citoyens faisant partie du groupe d'âge de 18 à 24 ans demeurent indécis, tandis que 22% de ceux qui se situent dans le groupe des 50 à 64 ans sont présentement indécis et qu'une proportion de 31% dans le groupe de 65 ans et plus n'a pas encore fait son choix. Le Parti québécois tire sa force principale des jeunes électeurs qui ont déjà fait leur choix. Les libéraux et l'Union nationale devraient voir leur proportion du vote augmenter à mesure que les citoyens plus âgés préciseront leur attitude.

Il est intéressant de noter que notre enquête reflète raisonnablement

bien les tendances du vote de 1966. Invitées à dire comment elles avaient voté à l'élection de 1966, les personnes interrogées ont répondu qu'elles avaient voté pour les libéraux dans une proportion de 47% et pour l'Union nationale dans une proportion de 44%.

Il se pourrait naturellement que l'élection du 29 avril ne soit pas du tout comme les autres, qu'elle brise toutes les règles établies. C'est pourquoi il faut être prudent. Les chiffres que nous avons donnés ne sont pas des prédictions. Ils ne visent qu'à décrire la tendance du sentiment populaire à un moment précis, et suivant des techniques qui, tout en étant éprouvées, demeurent sujettes à erreur. Ce n'est que le 29 avril prochain que les citoyens du Québec voteront pour vrai.

lettres au DEVOIR

La conscience et le Magistère de l'Eglise

Selon un communiqué, paru dans Le Devoir du 6 avril, un congrès de théologie morale, tenu à Padoue, aurait approuvé la proposition suivante: "La conscience prime sur le Magistère de l'Eglise dans ce qui n'est pas dogme", et le Père Haring aurait dit: "Le Pape n'est infallible qu'en matière de dogme". Vouloir restreindre le Magistère au dogme (vérité à croire) et soustraire la morale (vertus à pratiquer) à sa juridiction est une grave erreur. L'autorité spirituelle de l'Eglise, qui lui vient de son divin Fondateur, ne se limite pas à la foi, mais porte aussi sur les mœurs. D'ailleurs, le Concile de Vatican II, qui a défini le dogme de l'infaillibilité pontificale, affirme catégoriquement que cette prérogative personnelle du Successeur de Pierre parlant ex cathedra s'étend à tout ce qui est du domaine de la foi ou des mœurs. C'est donc faux de dire que le Pape n'est infallible qu'en matière de dogme, si par "dogme" on entend exclure toute doctrine morale. Le chef visible de l'Eglise, qui exerce le pouvoir des clés par le Magistère, a autant de pouvoir en matière de morale qu'en matière de dogme.

La conscience, qui délibérément refuserait de s'ajuster aux prescriptions morales du Magistère, ne serait pas de bonne foi, et on aurait tort de la prendre pour guide, car un guide qui n'est pas bien renseigné, ne peut qu'induire en erreur, comme une montre qui n'est pas bien réglée. Combien de fois faut-il répéter que la conscience ne prend pas la place de la loi, mais doit en être informée, avant de pouvoir rendre service. La fonction de la conscience n'est pas de faire la loi, mais de l'appliquer aux cas concrets. C'est l'Eglise, en vertu de sa mission et par son Magistère, qui garde la fonction de législateur, de guide

dans l'ordre spirituel et d'interprète autorisé de la Révélation et de la loi naturelle, en tout ce qui concerne le salut. Si "la conscience prime sur le Magistère" et peut se permettre de lui tourner le dos, c'est la pagaille, c'est l'individualisme anarchique, le subjectivisme, le "libre examen" en morale comme en dogme. On dirait que c'est précisément cela que veulent les néo-modernistes, qui rêvent de "protestantiser" l'Eglise.

Il convenait que quelqu'un donnât à ces congressistes contestataires une leçon d'humilité: et le patriarche de Venise, qui leur adressa la parole, n'y manqua point. En leur recommandant d'exercer la prudence et d'éviter le scandale, il crut nécessaire de leur rappeler de ne pas prendre leurs hypothèses pour des thèses et de ne pas répandre l'idée que toutes leurs opi-

nions personnelles reflètent la pensée et l'enseignement officiel de l'Eglise. Il n'est jamais bon de se prendre pour un autre. Les "théologiens" ne sont pas le Magistère, pas plus que les évêques, même réunis en groupes nationaux, ne sont le Souverain Pontife.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.
Ottawa, 16-4-70

Une critique de Terre des Hommes

Je suis déçu du fait que le Devoir ne parte pas en guerre contre la mauvaise administration de Terre des Hommes.

Il était évident qu'en 1968 Terre des Hommes devait fonctionner avec des moyens de fortune. C'était pire en 1969 car l'exposition avait été annulée pour être ensuite rétablie quelques mois avant l'ouverture. Mais voilà qu'en 1970 c'est une toute autre situation ou du moins cela devrait être une toute autre situation.

Ayant annoncé dès le mois de septembre que la saison 1970 aurait lieu, ayant reçu l'appui du gouvernement de l'Etat, ayant donné naissance à un service municipal permanent, l'exposi-

tion de cette année aurait pu être un succès éclatant.

Mais si j'en crois les journaux, il est clair qu'il y aura moins de participation internationale que jamais, cette année. Nous sommes même au point où les "hobbies" sont l'objet d'une présentation dans le pavillon le plus vaste de l'exposition. Et ça, ça va coûter \$20 millions aux contribuables Montréalais.

Ne voyez-vous pas, monsieur le directeur, le devoir d'exposer cette situation ou même de recommander dans vos éditoriaux que Terre des Hommes soit fermée avant que le monde entier se moque de nous.

Jean BROULETTE
Montréal, 20-4-70

Renseignements sur l'Expo

On parle de plus de 30 pays à Terre des Hommes et 70 présentations nouvelles cette année.

J'aimerais qu'on me dise quels sont ces 30 pays qui participent officiellement et quelles sont ces

70 présentations entièrement nouvelles. J'achèterai alors mon visa. Cependant, je ne veux pas voir du "réchauffé" des années passées.

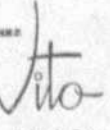
Céline CORBEIL
Montréal, 21-4-70

ÉLECTIONS PROVINCIALES AVIS AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

"Le jour du scrutin personne ne doit, sauf une heure après la fermeture des bureaux de votation (de minuit à huit heures p.m., mercredi, le 29 avril 1970), dans un district électoral où se tient une élection, sous peine de se rendre coupable d'une infraction et d'encourir une amende de cent dollars et, à défaut de paiement de l'amende, un emprisonnement de six mois au plus, ni vendre pour un prix en argent, ni échanger pour un objet quelconque, ni prêter, ni livrer, ni donner gratuitement une quantité quelconque de boisson alcoolique" (Loi électorale, article 369. 1.).

"Nul permis ne peut être exploité le jour du scrutin jusqu'à une heure après la fermeture des bureaux de votation (de minuit à huit heures p.m., mercredi, le 29 avril 1970):
a) dans la circonscription où un scrutin est tenu pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale" (Loi de la Régie des alcools, article 75a.).

Découvrez
une nouvelle
cuisine
italienne
authentique


Restaurant
Italien
3412 Côte-des-Neiges,
Montréal
(entre Lacombe et Édouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
Me François Drouin, C.R.,
45, Place Jean-Talon, Québec.



LE PARTI QUÉBÉCOIS

VOIR PAGE 9

Publié pour le compte de Reynald Brisson, agent officiel du Parti Québécois, 5675, rue Christophe-Colomb, Montréal

Libéral depuis 20 ans: Rimouski pourrait passer au PQ

par Michel Roy

RIMOUSKI — Invariablement libéral au cours des vingt dernières années, représenté à l'Assemblée nationale depuis 1966 par le prestigieux député-maire Maurice Tessier, Rimouski pourrait, dans quelques jours, passer au Parti québécois.

La lutte se fait principalement entre M. Tessier et le candidat du PQ, M. André Fecteau, syndicaliste agricole et secrétaire général de la Fédération régionale de l'UOC, à la fois très populaire dans les milieux ruraux au service desquels il travaille depuis 19 ans, et très connu dans la zone urbaine de Rimouski où il assure la présidence d'un marché d'alimentation "Co-op" et participe aux activités sociales et culturelles de la ville. Ses partisans se félicitent de la polyvalence de leur candidat qui, par son dynamisme et ses racines dans tous les milieux tend à éclipser l'austère technocrate Jean-Claude Lebel, délégué au Plan, ex-militant néo-démocrate, devenu cette année candidat de l'Union nationale.

Quant au candidat du Ralliement créditiste, M. Hervé Dickner, industriel bien connu dans le comté, propriétaire

d'une entreprise d'appareils électriques, il se classe en quatrième place, loin derrière ses trois adversaires. Rimouski étant imperméable à la mystique créditiste.

Un sondage effectué à la mi-avril par "L'Echo du Bas Saint-Laurent" (qui vient de fusionner avec le "Progrès du Golfe") révèle que, sur un échantillon de 100 personnes interrogées à Rimouski, 38 voteront pour M. Fecteau, 25 pour M. Tessier, 9 pour M. Lebel et 2 pour M. Dickner. Quatre personnes ont indiqué qu'elles s'abstiendraient et 17 ont dit qu'elles étaient indécises. Les autres ont refusé de répondre ou précisé, qu'elles ne voteraient pas.

Les résultats de ce sondage n'ont pas été publiés et sont révélés ici pour la première fois, le propriétaire du journal s'étant refusé à les faire connaître après les avoir promis à ses lecteurs dans le numéro précédent.

Les enquêteurs du journal ont ensuite demandé aux personnes interrogées quel parti, à leur avis, l'emportera dans la province. Trente-neuf ont répondu que le parti libéral formerait le prochain gou-

vernement, 19 pensent que l'Union nationale va gagner, 18 sont d'avis que le Parti québécois peut triompher, et 2 personnes optent pour le Ralliement créditiste. Les autres sont indécises ou refusent de répondre. Au-delà de 60% des personnes interrogées avaient 30 ans ou plus.

Les résultats d'un tel sondage, dépourvu de tout caractère scientifique mais réalisé avec objectivité par des journalistes de Rimouski, conservent cependant une valeur indicative. Les conversations et les entretiens que nous avons eus ici avec divers leaders de l'opinion et observateurs de la scène électorale, tendent à confirmer les résultats de ce sondage, du moins en grande partie. En effet, il semble que l'écart révélé par le sondage entre MM. Fecteau (PQ) et Tessier (libéral) se soit sensiblement rétréci depuis quelques jours. Plusieurs personnes inclinent à croire que les deux candidats sont presque sur un pied d'égalité; d'autres font observer que M. Lebel est plus fort cette semaine qu'il ne l'était la semaine dernière, comme semble en témoigner le succès de la grande assemblée de l'Union na-

tionale, mercredi soir à Rimouski.

Au cours de cette assemblée, le discours de M. Marcel Masse, à qui on attribue un certain ascendant sur M. Lebel, aurait beaucoup impressionné les quelque 700 personnes présentes.

Si le comté de Rimouski passe au Parti québécois, m'a dit un témoin sérieux de la campagne, 50% des voix que recueillera M. Fecteau seront celles de mécontents. L'autre moitié sera faite de tous ceux qui, graduellement, se sont laissés gagner par le programme du Parti québécois, en particulier par les chapitres économique et social de ce programme. Enfin, une minorité votera en faveur de la souveraineté.

Sur les quelque 35.000 inscrits de cette circonscription (dont un peu plus du tiers dans la ville de Rimouski), un grand nombre de citoyens sont relativement plus politisés que dans d'autres comtés ruraux. Ce phénomène est attribuable à deux grands facteurs: 1) Rimouski est une ville de services, artificiellement prospère précise-t-on, une ville où les maisons d'enseignement et les institutions de toutes sortes sont nombreuses, une ville administrative en

raison de la présence de plusieurs services de l'Etat; 2) Le plan d'aménagement de l'Est du Québec, s'il n'a pas produit de résultats spectaculaires, s'il a déçu les espoirs et les attentes du Bas-Saint-Laurent, a cependant contribué à politiser les citoyens, ruraux et urbains, grâce à l'oeuvre éducative des animateurs sociaux qui ont sillonné la région durant sept ans.

C'est pourquoi, explique-t-on, le programme du PQ est mieux reçu; c'est pourquoi le Ralliement n'y obtient que des résultats médiocres.

En somme, dit encore mon informateur, si Rimouski vote PQ, ce sera motivé par les mêmes raisons qui poussent les Montréalais à voter PQ, abstraction faite, bien entendu, des problèmes de langue, inexistantes ici.

On ne fait au député maire Tessier aucun grief sérieux. On reconnaît même qu'il s'est employé à aider son comté dans la mesure des moyens d'un député de l'opposition. On ajoute que, comme maire, il a stimulé l'essor de la municipalité dont les progrès sont manifestes. Certes, on lui reproche

d'avoir augmenté les taxes au début de l'année, mais on ne voit pas comment il aurait pu autrement équilibrer le budget. Et, malgré l'état souvent lamentable des rues de la ville, on s'accorde à prévoir que M. Tessier récoltera une faible majorité des voix dans la capitale du comté.

Comme il fallait s'y attendre, M. Lebel est identifié aux lenteurs de la mise en oeuvre du plan d'aménagement. On voit en lui le technocrate qui a fait surgir des espoirs en 1963 avec le BAEQ, puis avec l'ODEQ, sans réussir à les réaliser. Résultat: rares sont ceux qui croient encore aux fabuleuses promesses du Plan malgré les explications sérieuses, complètes et rationnelles que le ministre Masse et le candidat Lebel ne cessent de répéter dans les discours de la campagne.

Telle est donc la situation dans le comté de Rimouski à quelques jours du scrutin. MM. Tessier et Fecteau sont engagés dans le sprint final; il appartiendra sans doute aux indécis de rendre le verdict.

MONTMORENCY

Le Dr Gaston Tremblay, l'homme à battre

par Jean-Claude Leclerc

BEAUPORT — "Si les libéraux ne gagnent pas dans Montmorency cette année, c'est qu'ils sont battus dans la province."

C'est un vieil organisateur qui parle. Chaud partisan de Claude Wagner, il s'est rallié à Bourassa. Pour lui, c'en est fini de l'Union nationale. Elle n'a plus d'hommes prestigieux. Me Yves Prévost, imbattable pendant près de 15 ans, n'a jamais été vraiment remplacé. Son successeur Albert Gervais a lui-même cédé la place au Dr Gaston Tremblay, maire de Beaufort. Celui-ci, il est vrai, a recueilli la plus forte majorité unioniste dans cet ancien fief d'Alexandre Taschereau. Mais il a fait faux bond à l'Union nationale pour fonder l'éphémère Parti nationaliste chrétien.

Or, la candidature du sous-ministre de l'éducation Joseph-Eugène Houde — "un gars de l'extérieur" — a créé un nouveau déchirement lors de la convention et un aspirant défait, M. Jean-Guy Bolduc, se présente maintenant comme indépendant.

Pour les libéraux donc, l'UN n'est plus dans la course. "Ils ne sont plus intéressés à prendre le pouvoir dans l'état actuel des finances de la province," commente l'organisateur en chef libéral, L'homme à battre, c'est le député Tremblay, maintenant dans la course sous la bannière du Ralliement créditiste, dont il aurait pu être le chef.

Tous les adversaires de l'ex-député nationaliste chrétien sont toutefois convaincus que sa popularité n'a pu que décliner à la suite de ce qu'ils appellent sa "piroquette" d'un parti à un autre. Même les électeurs qui voteraient pour le Ralliement, affirment-ils, le feront "malgré" la candidature de Gaston Tremblay et à cause de leur foi dans le crédit social.

Le Ralliement, en effet, peut compter sur beaucoup de mécontents, dans cette circonscription où les grands hommes politiques ont laissé derrière eux plus d'assistés sociaux que d'industries.

Tenant de prendre l'avance, les libéraux livrent une lutte serrée. Ils affirment que depuis dimanche une vague les favorise. Mais ils ne négligent rien pour autant. Même l'épouse de leur candidat, l'avocat Louis Vézina, fait du porte à porte.

Les organisateurs de l'UN et du Parti québécois reconnaissent également que pour gagner, il leur faut devancer les libéraux. Montmorency compte quelque 35.000 électeurs, mirraux mi-urbains. Le péquiste Gérard Langlois estime que les libéraux, qui ont obtenu 36% du vote en 1966, ne peuvent qu'en perdre en 1970, au profit du PQ. On doit noter toutefois que les abstentions (37,1%) ont pu nuire aux libéraux lors de la défaite de Jean Lesage.

Rappelons qu'en 1966, Me Guy Pouliot, dirigeant bien connu du NPD avait obtenu plus de 1.423 voix.

La stagnation économique de cette banlieue est de Québec, ou même des atouts touristiques comme Sainte-Anne-de-Beaupré, le chemin du Roy, l'île d'Orléans, ne sont pas exploités à fond, faute de communications, discrédite les vieux partis, estime le PQ. Les politiciens de l'Assemblée nationale ne peuvent plaider l'ignorance ou l'éloignement en ce qui regarde les problèmes de Montmorency.

Seule la peur traditionnelle dans ce comté défavorisé peut empêcher une victoire au PQ, explique le candidat Langlois, journaliste et vieil indépendantiste.

Au comité de l'UN, on n'a pas concédé la victoire. L'organisateur en chef, explique que le député Tremblay, a négligé le comté et que, à peine choisi candidat, M. Houde a déjà réglé plusieurs problèmes, notamment celui des foyers pour vieillards. On compte sur cet ex-sous-ministre "aussi important que Yves Prévost" et ministrable le 30 avril, pour maintenir l'allégeance "bleue" traditionnelle.

SHERBROOKE

Des créditistes partout et nulle part

par Guy Deshaies

SHERBROOKE — Il se pourrait que dans le comté de Sherbrooke la lutte électorale se fasse entre le Parti québécois et le parti libéral.

M. Louis-Philippe Brousseau, 64 ans, député libéral du comté de 1960 à 1962 et maintenant organisateur libéral, n'écarte pas cette possibilité tout en admettant toutefois la présence des créditistes dans la lutte.

Son calcul, est le suivant: sur les 63.000 électeurs, environ 43.000 vont se prévaloir de leur droit de vote d'après les statistiques des années précédentes, et en ajoutant le vote nouveau, le vote des jeunes. Les libéraux peuvent compter sur un appui traditionnel d'environ 15.000 voix et peut-être sur un surplus de 2.000 voix leur venant des conservateurs anglophones, anciennement unionistes, mais qui cette année préféreraient voter libéral. Les créditistes, toujours selon M. Brousseau, enlèveraient 10.000 voix à l'Union nationale. En 1968, le candidat créditiste aux élections fédérales avait obtenu 15.000 voix soit 90 de moins que le libéral, et au provincial, la plupart de ces voix étaient autrefois acquises à l'UN. Quant au PQ, M. Brousseau, qui connaît le comté comme sa main, et qui possède une solide expérience en cette matière, leur concède tout de suite environ 11.000 votes. Pour lui, l'Union nationale ne récoltera que 4.000 voix. Pour les libéraux, dans le comté de Sherbrooke, en tout cas, l'Union nationale sera au quatrième rang et perdra indubitablement ce comté, qu'elle détient avec le député actuel, M. Raynald Fréchette.

Si, aux calculs de M. Brousseau, on ajoute que parmi les 15.000 votes créditistes au fédéral, il y avait plusieurs votes dits "de protestation ou de mécontentement" et qui désormais sont acquis au Parti québécois dans une large mesure, si on rappelle qu'il y a dans ce comté 12.000 électeurs de moins de 25 ans dont environ 6.000 étudiants, et si on veut croire que les péquistes, comme partout ailleurs enlèvent tout de même des voix aux libéraux, l'hypothèse d'une lutte entre les libéraux et les péquistes est pour le moins plausible.

L'embêtant et l'extraordinaire à la

fois dans ce comté dont 50.000 des 63.000 électeurs habitent une ville importante comme Sherbrooke, c'est la présence des créditistes. On en parle beaucoup même si on ne les voit pas. C'est comme un spectre indéfinissable, une présence occulte qui circule même sur la rue Wellington, la rue Ste-Catherine de Sherbrooke, avec ses banques, ses maisons d'affaires, ses jolies étudiantes en mini-jupes et ces quelques hippies réservés et discrets qui flânent dans cette ville qu'on pourrait appeler une ville "de droite", industrielle, prospère royaume d'une élite anglophone (6.000 électeurs).

A vrai dire, les créditistes sont partout et nulle part. Or, ne les voit pas mais on les sent. Ils sont le plus souvent créditistes comme ils sont catholiques. "Il est rare, raconte un observateur local, qu'il y ait un créditiste isolé dans une même famille. Toute la famille est créditiste ou alors il n'y en a pas". La chose se vérifie. Les organisateurs des autres partis qui ont pour les créditistes le respect dû au mystère parlent de familles créditistes.

A Sherbrooke, on hausse les épaules, on se rit poliment, on se guette, on se demande si celui qui est devant soi est créditiste un peu comme les méthodistes des petites villes de Nouvelle-Angleterre épient les catholiques discrets. Car dans beaucoup de familles des autres "dénominations politiques", on peut facilement trouver le père et la mère libéraux, le garçon et la fille péquiste et la vieille

tante unioniste sans que cela soit extraordinaire. Tout le monde s'accommode fort bien de cette situation. Les créditistes sont différents.

A leur comité, rue Windsor, le minable étage d'une maison de bois vétuste, est vide: la porte est fermée à clé en plein cœur d'après-midi. L'affiche de couleur verte de Camil Samson a été décollée par la pluie et quelqu'un a écrit avec son doigt sur la poussière de la vitre: "Je suis créditiste." Il faudra peut-être un jour que les sociologues s'en mêlent.

A l'Union nationale, première réponse: "Nous remontons la pente." Car pente il y avait, semble-t-il, et pente il y a encore. Pour les organisateurs unionistes, ce sont les créditistes qui sont à craindre, mais l'adversaire reste le libéral. Cela confirme des leçons de l'hypothèse de M. Brousseau. Les créditistes enlèvent des voix à l'UN et donnent une chance aux libéraux qui ont une clientèle plus fidèle. Les unionistes admettent que la lutte sera très serrée, que la majorité du député Fréchette qui était de 2.634 voix sera réduite et ils disent: "Nous sommes nez à nez avec les libéraux."

Tout cela paraît de mauvais augure pour l'Union nationale. Mais il ne faut surtout pas juger trop vite. L'UN a une bonne organisation, un appui solide dans les paroisses du comté et à tout de même remporté la victoire en 1966. Le député libéral de l'époque était le ministre du travail, M. Carrier Fortin, pour qui la grève de la Dominion Textile à Sherbrooke avait été un sérieux handicap. Le candidat libéral actuel, M. Jean-Paul Pepin, 39 ans, n'est pas un candidat "prestigieux", il est agent de brasserie et son slogan est: "Il n'y a pas d'erreur, c'est le meilleur." M. Fréchette est probablement le candidat le plus valable dans Sherbrooke et cela est très important pour ses organisateurs unionistes qui affirment que leur campagne est axée sur "l'homme" et non pas sur le parti. Comme partout ailleurs, les adversaires du député s'exclament: "On ne le voit pas, il ne s'occupe pas des problèmes du comté."

Chez les péquistes, comme partout ailleurs aussi, l'optimisme est à son comble. Le candidat, M. Jean Gagné, un représentant des ventes de la compagnie Domtar, est jeune, intelligent dynamique et très sociable. Il ne manifeste partout, fait du porte à porte fait une publicité montre, a quatre émissions de télévision d'ici la fin de la campagne et ne paraît pas démuné de fonds. Il y a environ 1.800 membres du PQ, toujours très actifs, dans le comté de Sherbrooke. René Lévesque remplira sans doute l'arène de cette ville demain soir et les organisateurs misent beaucoup sur cette soirée à grand éclat. Il est certain pour le moment que les autres partis ne minimisent guère les péquistes dans Sherbrooke et qu'il se pourrait bien que les péquistes fassent une lutte sérieuse aux partis traditionnels et particulièrement aux libéraux qui, semble-t-il, ont une chance de reprendre le comté.

ÉLECTIONS PROVINCIALES

AVIS

À TOUS LES ÉLECTEURS

LES BUREAUX SPÉCIAUX DE SCRUTIN

SERONT OUVERTS DE 2 HRES P.M. À 10 HRES P.M.
LES SAMEDI ET LUNDI 25 ET 27 AVRIL.

Les Présidents d'élection de tous les districts électoraux

délivreront les attestations requises pour voter aux bureaux spéciaux de scrutin. Ces attestations seront délivrées entre 1 hre p.m. et 10 hres p.m. les 25 et 27 avril aux électeurs qui en feront la demande et qui auront le droit de voter à ces bureaux spéciaux de scrutin conformément à l'article 283 de la loi électorale de Québec.

"Sont seuls admis à voter dans un bureau spécial de scrutin les employés de chemin de fer, des postes et de messageries, les navigateurs, prêtres-missionnaires, voyageurs de commerce et toutes autres personnes que leurs occupations habituelles contraignent à s'absenter du lieu de leur domicile et qui ont raison de croire que leurs occupations ordinaires les obligeront, le jour fixé pour le scrutin général, à s'absenter de la municipalité où ils ont leur domicile et les empêcheront de voter à l'élection en cours". (Article 283).

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

François Drouin, C.R., 45 Place Jean-Talon,
Ville de Québec, Québec.

L'UNION NATIONALE ne confond pas économie et magie... Elle agit.

Pour la seule année 1969, l'Union Nationale a créé 55.000 nouveaux emplois, malgré la politique de chômage d'Ottawa. Ces nouveaux emplois sont nés de l'activité industrielle stimulée par l'Union Nationale. Par exemple:



avec **L'UNION NATIONALE**
c'est plus que jamais la sécurité et la stabilité

Publié pour le compte de Léo Davignon, C.A., 92 boul. Pariss, Laval, Québec, agent officiel de l'Union Nationale.



Un point sur lequel MM. Camil Samson, René Lévesque, Jean-Jacques Bertrand et Robert Bourassa s'accordent c'est qu'il faut donner généreusement à la Campagne des Fédérations. On voit ici les quatre chefs politiques entourant Miss Campagne des Fédérations et oubliant pour quelques moments leur propre campagne. Notons qu'à six jours de la fin de la campagne la situation est alarmante: on a réussi à recueillir seulement \$6,330,171, soit 55 5% de l'objectif total de \$11,400,000. C'est la sollicitation de porte à porte qui est extrêmement lente, a dit le président de la campagne, M. Louis Hébert.

"Sensationnalisme et insignifiance"

Jacques Guay démissionne de Québec-Press

Le journaliste Jacques Guay vient de démissionner du journal Québec-Press à la demande formelle du comité de rédaction de cet hebdomadaire du dimanche.

Dans sa lettre de démission, M. Guay explique en substance qu'il n'est plus d'accord avec l'orientation actuelle du journal qui, selon lui, "sombre dans le sensationnalisme et l'insignifiance".

De son côté, le directeur de Québec-Press, M. Pierre Leboeuf, a déclaré que M. Guay avait constamment refusé, pendant les quelques mois où il fut rédacteur en chef, de faire appliquer les politiques établies par le comité de rédaction.

En tant que journaliste, a encore dit le directeur, M. Guay a continué de s'opposer aux décisions du comité de rédaction, l'autorité suprême en ce qui regarde le contenu du journal.

Notant que M. Guay aurait de toute façon été congédié s'il n'avait pas remis sa démission, M. Leboeuf a affirmé que le départ du journaliste "aère les choses", que maintenant toute l'équipe se sent plus à l'aise et qu'il y règne une nouvelle solidarité.

Avant d'entrer à Québec-Press, M. Guay était rédacteur au magazine Maclean qu'il a quitté pour Québec-Press au moment où les autorités torontoises de Maclean ont décidé de réduire la partie française originale du magazine. M. Guay a également été journaliste à La Presse.

Voici le texte intégral de la lettre de démission de M. Guay:

"J'ai cru à ce journal. Je crois encore qu'il est nécessaire qu'il y ait au Québec une entreprise de presse dont le

mode de propriété soit différent de celui des autres. Je suis heureux de la création de l'Association coopérative des Éditions populaires.

"Mais je ne crois pas à Québec-Press tel qu'il est maintenant. Sous prétexte de ne pas vouloir faire du journalisme classique, l'équipe actuelle sombre dans le sensationnalisme et l'insignifiance. J'ai trop cru à Québec-Press et j'y ai trop travaillé pour accepter de participer présentement à la déchéance de ce qui aurait pu devenir un véritable journal populaire capable de donner une information vraie et différente à la portée de tous sans répéter l'expérience des trop nombreuses feuilles de chou qui encombrant les étagères.

"Les feuilles de chou ont au moins une justification. Elles existent avant tout pour faire de l'argent. Elles publient n'importe quoi et n'importe comment en fonction des goûts de leurs lecteurs. Elles ont cette honnêteté de ne pas se prendre pour d'autres.

"À Québec-Press, on veut faire peuple. Le procédé est faux et grossier. Il atteint presque le mépris. Je n'ai jamais vécu sur la rue Panet. J'essaie d'écrire de façon à être compris de ceux qui y habitent.

Je n'essaierai jamais de réagir comme le ferait quelqu'un de la rue Panet face à la vie. Le journal est fait selon les préjugés entretenus par une certaine catégorie d'intellectuels sur ce qu'est le peuple, sur ce qu'il pense et sur ce qu'il veut. C'est du paternalisme dégradant.

"Je ne suis pas d'accord avec le scandale facile du type "western américain", genre mauvais riches et bons ouvriers. J'attends, par exemple, d'un dossier Filon qu'il soit un véritable dossier

et non pas une entreprise de persiflage.

"Je trouve exagéré les "Orgies au mess de l'Armée" à la une. Quand on annonce en manchette que Volkswagen va s'installer au Québec, j'aimerais bien retrouver dans l'article autre chose qu'un vague conditionnel.

"Je ne suis pas d'accord non plus lorsque par souci de ne pas faire du journalisme classique on refuse de suivre attentivement la campagne électorale la plus importante au Québec depuis la Confédération. C'est vrai qu'apparemment on n'est pas d'accord non plus avec "l'électorisme". On préfère partir à la cueillette des traditionnels cas de patronage et on essaie de ramener la campagne électorale dans la tradition la plus folklorique de nos mœurs électorales.

"Enfin, on s'attache avec complaisance aux mêmes petites vedettes que les journaux spécialisés dans cette marchandise de dupes.

"Il n'y a pas de place dans l'équipe actuelle pour ceux qui ne sont pas d'accord. C'est ainsi qu'en a décidé le comité de rédaction. Je dois donc démissionner. Je démissionne.

"Si Québec-Press correspond à ce que veulent ses sociétaires et ses lecteurs, je n'y avais vraiment pas de place. Sinon, que mon départ soit le moment d'une véritable remise en question.

"Je ne vous souhaiterai pas bonne chance parce que je crois que dans l'orientation actuelle de Québec-Press, vous dépensez inutilement vos énergies. Ce genre de publication n'a pas sa place, elle est déjà occupée."

l'actualité judiciaire

La responsabilité de l'entrepreneur envers les employés des sous-traitants

par Normand Lépine

La Cour d'appel du Québec vient de rendre un jugement très élaboré sur l'étendue de la responsabilité civile de l'entrepreneur général d'un vaste complexe immobilier.

Au nom de la Cour, le juge Turgeon raconte dans un style très clair les circonstances d'un accident de travail d'un employé de la firme Otis Elevator Company, sous-traitant de l'entrepreneur général E.G.M. Cape & Co. Ltd. Celui-ci construisait la tour de l'immeuble Place Victoria, à Montréal, un immeuble de 47 étages.

La firme Otis Elevator Co. avait obtenu le contrat pour la construction et l'installation des ascenseurs de l'immeuble.

Le 18 septembre 1964, Harry Quinn, un employé de la firme Otis, était à tirer des lignes à l'intérieur d'un puits d'ascenseur lorsqu'il fut frappé à la tête par un objet provenant de la partie supérieure de l'édifice en construction. Il est resté affecté d'une incapacité totale permanente.

Lors de l'accident, il y avait au moins 98 employés de la firme E.G.M. Cape & Co. et 277 employés de 16 sous-traitants qui travaillaient dans la tour.

Une action en dommages-intérêts a été intentée par l'épouse et curatrice de la victime contre l'entrepreneur général E.G.M. Cape. La Cour supérieure a condamné ce dernier à payer des dommages pour une somme de \$38,750. Selon la Cour supérieure, l'entrepreneur général avait manqué à son obligation de sécurité et de surveillance.

En appel, le juge Turgeon rejette l'action et décharge l'en-

trepreneur général de toute responsabilité.

"Il est indéniable, explique-t-il, que l'entrepreneur général avait l'obligation d'établir des mesures de sécurité et de surveillance adéquates pour assurer la protection de tous les ouvriers y travaillant et, qu'à cette fin, il devait prendre toutes les précautions raisonnables qui s'imposaient. Toutefois, cette obligation de l'entrepreneur général n'excluait pas, bien au contraire, l'obligation des sous-traitants de protéger leurs propres employés et l'obligation de ces derniers de se protéger eux-mêmes."

Le juge insiste sur cette obligation de prudence qu'on doit imposer aux ouvriers d'expérience:

"... il est évident que sur tout chantier de construction il y a des risques et des dangers d'accident qui sont implicitement acceptés par tous ceux qui participent aux travaux, car à cause de la nature de ces derniers, il n'est pas possible, au point de vue pratique,

de prévoir tous les dangers et de protéger les ouvriers à chaque moment de la journée. Aussi ces derniers, qui sont généralement des gens d'expérience, doivent-ils être prudents et se prémunir contre les risques inhérents à leur métier."

La Cour d'appel ne partage pas l'avis de la Cour supérieure à l'effet que l'entrepreneur général n'a pas pris toutes les précautions qu'il fallait.

Elle estime que d'après la preuve les mesures de sécurité adoptées sur le gigantesque chantier étaient suffisantes.

D'après la preuve également, les employés de la firme Otis, sous-traitant et employeur de la victime, devaient prendre certaines précautions:

"Ils devaient s'assurer, avant de commencer leur travail, que l'ouverture du puits à l'étage au-dessus de l'endroit où ils se trouvaient avait été fermée ou bouchée au moyen d'un couvercle afin d'empêcher que des objets

tombent sur eux accidentellement."

Il est en preuve que l'entrepreneur général avait construit à cette fin des couvercles en bois et qu'il tenait des hommes à la disposition des employés de Otis Elevator pour les placer et les enlever sur demande.

Le jour de l'accident, cependant, la victime commit l'imprudence de travailler dans un puits sans demander aux ouvriers de l'entrepreneur général de poser les couvercles de protection, sous prétexte que leur travail ne devait durer que quelques minutes.

"Quoi qu'il en soit, conclut le juge Turgeon, je suis d'opinion que, malgré des précautions raisonnables, il était impossible pour l'appelante (E.G.M. Cape & Co) et ses employés d'empêcher que des objets tombent occasionnellement dans les puits d'ascenseur: il s'agit d'un danger inhérent aux opérations du chantier."

Suite à la page 6

Venez vous la couler douce à Bellerive!



Appartements spacieux, tout équipés, situés dans un parc paysager superbe, en bordure de la Rivière-des-Prairies.

Plus de 20 modèles, plus ou moins grands, dont l'un conviendra sûrement à votre genre de vie et à votre budget. Passez nous voir des aujourd'hui. Bellerive est d'accès facile: l'ensemble est situé boul. Lévesque, entre les ponts de Cartierville et de l'autoroute des Laurentides. On peut s'y rendre par l'un ou l'autre pont ou encore par le train de banlieue du C.N., jusqu'à la gare de Cartierville.

Vous pourriez choisir entre un appartement à une chambre à coucher, à partir de \$110.

Un appartement à deux chambres à coucher (dont plusieurs comptent une salle de bain et demie), à partir de \$130.

Un appartement à trois chambres à coucher (avec deux salles de bain complètes), à partir de \$185.

Téléphone: 688-4422

Boulevard Lévesque à LAVAL

Bellerive



Publié pour le compte de Reynald Brisson, agent officiel du Parti Québécois, 5675, rue Christophe-Colomb, Montréal

Jean-Louis Gagnon

Refaire le Canada en lui donnant un visage bilingue

PARIS (AFP) — "Nous nous sommes donné pour mission de construire un pays bilingue, bi-

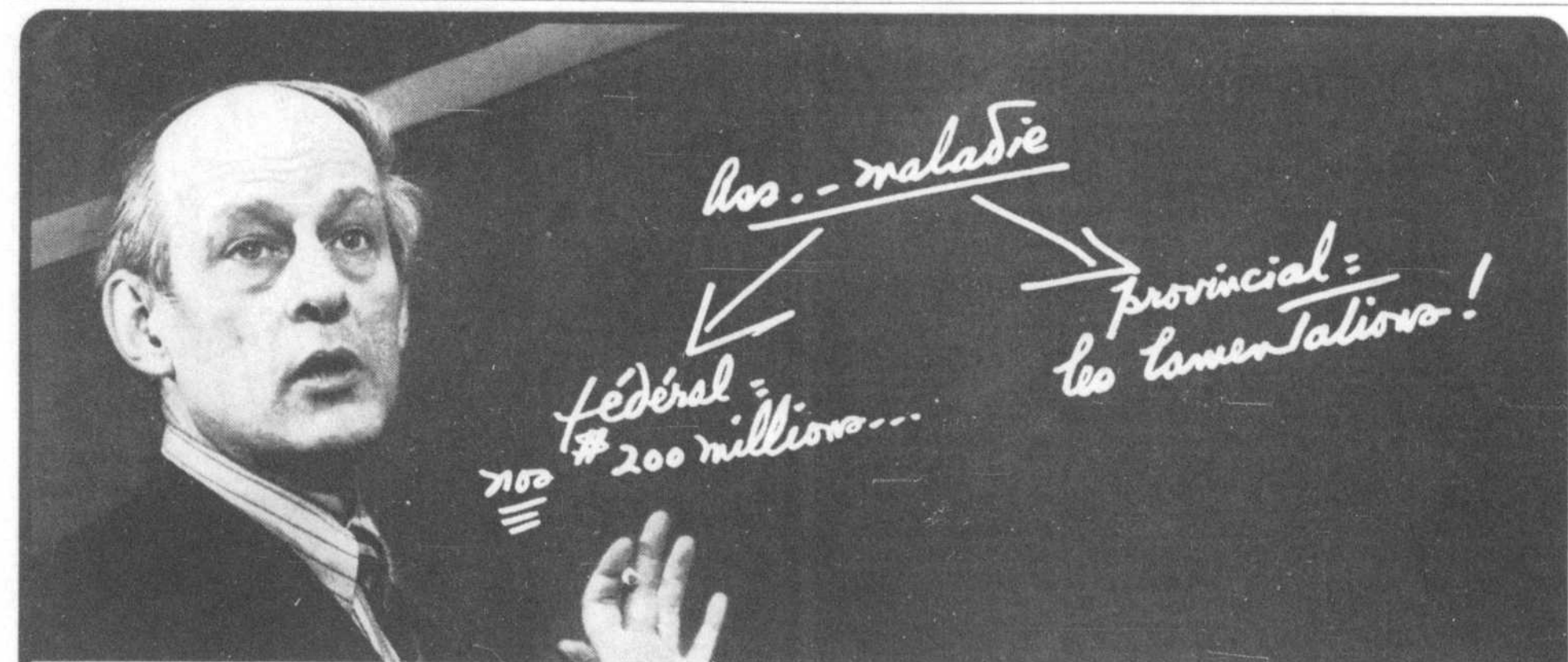
culturel, de recoller les deux communautés linguistiques pour qu'elles apprennent à vivre ensemble" a déclaré à l'Association de la presse diplomatique, dont il était l'invité, M. Jean-Louis Gagnon, coprésident de la Commission royale canadienne d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui vient d'achever ses travaux au bout de 7 ans.

M. J.L. Gagnon est venu effectuer une tournée à travers la France pour informer l'opinion publique des buts et résultats que visait la commission.

Celle-ci a élaboré diverses recommandations dont un bon nombre ont déjà été adoptées par le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux. Dans l'ensemble elles tendent à donner une part plus étendue à l'enseignement et à l'emploi de la langue française au Canada.

"C'est un régime d'égalité que nous avons à construire, a encore dit M. Gagnon: refaire le Canada en lui donnant un visage bilingue et bicultural, un Canada qui a une vocation particulière en Amérique du Nord, qui entend malgré la présence, la puissance de son unique voisin, sur 6,000 km de frontière, demeurer différent des États-Unis. J'ai confiance, a conclu M. Gagnon et je suis persuadé que nous avons réussi, on pourra s'en convaincre dans quelques années."

J.L. Gagnon est depuis le 1er avril directeur d'un nouvel organisme gouvernemental: le bureau "Information-Canada" qui a pour tâche de faire connaître le rôle du gouvernement d'Ottawa dans la vie canadienne à la fois aux Canadiens et aux étrangers.



LE PROGRÈS SOCIAL... ET ÇA PRESSE!

Ça presse, une ASSURANCE-MALADIE bien à nous, complète et couvrant les produits pharmaceutiques et les soins dentaires.

Ça presse, des HOPITAUX qui relèvent du bon sens et de l'économie, non plus du patronage et de l'électorisme.

Ça presse, une POLITIQUE D'HABITATION qui élimine les taudis sur le terrain et pas seulement sur le papier.

Ça presse, des PENSIONS DE VIEillesse et des ALLOCATIONS FAMILIALES qui donnent à nos personnes âgées et à nos familles leur part normale de dignité et de sécurité.

Ça presse, une POLITIQUE D'AIDE SOCIALE faite pour mettre fin à la dépendance au lieu de la perpétuer.

Ça presse, un SALAIRE-MINIMUM décent, libéré de l'arbitraire et de la mesquinerie.

Ça presse, une POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE qui s'occupe plus de nos travailleurs que des querelles de prestige de deux demi-États en conflit permanent.

Ça presse de rendre au Québec, avec tous ses moyens, la volonté de ne plus tourner en rond autour des problèmes humains, familiaux, sociaux les plus douloureux.

Le progrès social, OUI, dans un Québec qui s'appartient et qui se respecte.

RENÉ LÉVESQUE



Publié pour le compte de Reynald Brisson, agent officiel du Parti Québécois, 5675, rue Christophe-Colomb, Montréal



informations

1,000 personnes détenues à Bogota

BOGOTA (AFP) — Un millier de personnes sont actuellement détenues à Bogota pour participations aux désordres, non respect du couvre-feu ou violation de la "loi sèche" (interdiction de la vente d'alcool) a déclaré hier un porte-parole de la police. On ignore le nombre

de détenus en province.

Plus de 300 établissements publics et privés ont été affectés par les troubles, indiquent-on dans les milieux policiers. Certains ont été mis à sac ou ont été endommagés par des pierres. On ignore le montant des dégâts.

D'autre part en application

Une victoire khmère sur les maquisards

SAANG (Cambodge) (AFP) — Après quatre jours de combats, qui ont été les plus durs de ce qu'il faut bien maintenant appeler la guerre du Cambodge, deux bataillons d'élite de l'armée khmère ont repris hier la bourgade de Saang, point extrême de l'avance vietcong sur Phnom-Penh, à 33 kilomètres de la capitale.

Ce premier succès de l'armée khmère a fortement remonte le moral des combattants cambodgiens, qui marchaient fièrement au milieu de la rue principale de Saang hier après-midi, tirant en l'air des salves de mitraillettes

en signe de joie et de victoire.

En même temps, ce succès donne au gouvernement cambodgien un répit qui va lui permettre de regarder l'avenir avec plus d'optimisme, estiment les observateurs. Pourtant la victoire de Saang n'est évidemment qu'un répit, puisque, au moment-même où les troupes cambodgiennes y pénétraient, on apprenait que le Vietcong venait d'investir le noeud routier d'Ang Tatom, à 55 kilomètres au sud de Phnom-Penh, sur la route nationale numéro deux, qui mène aux villes côtières du sud du pays.

M. Xuan Thuy et Mme Binh vont regagner le Vietnam

PARIS (AFP) — Les chefs des délégations de Hanoi et du Gouvernement révolutionnaire provisoire, le ministre Xuan Thuy et Mme Nguyen Thi Minh, vont bientôt quitter la conférence de Paris pour regagner le Vietnam, ont annoncé les porte-parole de leurs délégations.

Aucune raison n'a été fournie au départ de M. Xuan Thuy, quant à Mme Binh "elle est ministre des affaires étrangères du GRP et de nombreuses obligations l'attendent dans son pays", a dit son porte-parole.

Les deux délégations n'ont jamais caché leur mécontentement devant le refus américain de désigner un chef titulaire de leur délégation qui, depuis le départ de M. Henry Cabot Lodge, est dirigée à titre intérimaire par son deuxième adjoint, M. Philip Ha-

bib, promu à cette occasion au rang d'ambassadeur.

Mais il n'est pas question de rompre: Hanoi et le GRP ont clairement indiqué que la conférence pouvait se poursuivre à un niveau inférieur.

Pour sa part, le porte-parole de Saigon, M. Nguyen Thieu Dan, a déclaré que les "questions de personnes importantes peu. Ce qui compte c'est l'attitude des communistes". Il a indiqué qu'il n'était pas question d'un départ de son chef de délégation, l'ambassadeur Pham Dan Lam.

Au cours de la 64ème séance des pourparlers, Mme Binh et M. Nguyen Minh Vy ont critiqué le discours du 20 avril du président Nixon qui ne "vise qu'à tromper l'opinion et à poursuivre la politique de vietnamisation, c'est-à-dire la guerre. Le second sujet abordé a été le Cambodge.

Castro promet d'aider les révolutionnaires

LA HAVANE (AFP) — "Cuba appuiera toujours les mouvements révolutionnaires d'Amérique latine", a déclaré M. Fidel Castro, premier ministre cubain, dans un discours prononcé mercredi soir à la Havane, à l'occasion du centenaire de Lénine.

"Notre aide n'ira jamais à un quelconque farceur, comme ceux qui ont la chance de mener à bien une vraie guerre révolutionnaire et qui la sabotent", a poursuivi l'orateur, qui a précisé que l'aide de Cuba n'est pas réservée aux guérilleros, et qu'elle peut aller à un gouvernement, à condition que ce dernier adopte une politique "de libération de son pays du joug impérialiste". "Yankee". A ce sujet, M. Fidel Castro a déclaré que la po-

sition de Cuba vis-à-vis des événements survenus au Pérou devait être "prudente", afin qu'elle ne puisse pas être utilisée par "l'oligarchie péruvienne" ou "l'impérialisme yankee" pour attaquer le gouvernement du Pérou.

Le premier ministre cubain a évoqué le blocus de Cuba, se déclarant heureux de la déclaration des Trinidad et Tobago contre le blocus durant la dernière réunion du CIES (Conseil inter-américain économique et social). Il a également considéré "comme un geste très positif" l'autorisation du gouvernement chilien pour l'exportation de denrées alimentaires à Cuba.

L'aide du Canada aux Caraïbes

GEORGETOWN (Guyane) (AFP) — Le Canada a consenti à la Guyane depuis 1961 pour 15,4 millions de dollars en dons ou prêts à faible intérêt, a déclaré mercredi, M. John Dougan, haut-commissaire canadien au cours d'une conférence de presse, précisant que la part des dons s'élevait à 7,9 millions de dollars.

M. Dougan a déclaré qu'il n'avait pas d'information du gouvernement sur le projet canadien de création d'un fonds spécial d'environ 4,5 millions de dollars à titre d'assistance au développement agricole des pays des Caraïbes appartenant au Commonwealth.

Le Canada a proposé unilatéralement ce fonds en remplacement de la bonification payée par le Canada aux pays exportateurs de sucre. La décision du Canada risque de créer une crise entre les pays des Caraïbes, du Commonwealth et le Canada. M. Dougan est attendu au Canada.

internationales

de l'état de siège, le gouvernement a adopté un décret qui lui permettra de nommer lorsqu'il le jugera nécessaire des contrôleurs spéciaux dans les services publics afin d'assurer le bon fonctionnement de ces services. Ces contrôleurs pourront suspendre n'importe quel directeur ou employé de l'entreprise s'ils jugent leurs activités néfastes pour ces services.

Enfin au sujet du sort du général Rojas Pinilla et de sa famille, le président Caplos Lleras et le ministre de l'intérieur, M. Carlos Augusto Noriega, ont envoyé une note aux diplomates accrédités en Colombie. Selon cette note des mesures de sécurité ont été prises pour protéger le général car, au sein du mouvement qu'il dirige, se sont infiltrés des éléments extrémistes très dangereux. Le gouvernement affirme savoir que des émeutes se préparaient en vue de renverser les autorités légitimes et

pour troubler l'ordre public et qu'il s'est donc vu obligé de proclamer l'état de siège.

Cette note réaffirme que le pouvoir sera transmis le 7 août prochain à la personne légalement désignée par les organismes électoraux et que les forces armées sont unanimement d'accord à ce sujet. Elle déclare en outre que le couvre-feu est temporaire et qu'il n'y a pas de censure.

Or apprend cependant à Bogota que deux journalistes conservateurs du journal "Occidente", de Cali, ont été arrêtés hier sur ordre de la troisième brigade de l'armée pour avoir écrit des articles jugés injurieux pour le président. L'un d'eux avait déjà été arrêté mercredi soir, puis relâché. Un colonel de l'armée en retraite a également été appréhendé ainsi que Mme Cecilia Munoz de Riquar qui venait d'être élue à la chambre, le député Dacier Arango et un prêtre le R. P. Manuel Alzate.

Indirectement et à la sauve

Washington a déjà répondu à la demande d'armes de Phnom Penh

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont répondu indirectement à la pressante demande d'assistance militaire du nouveau gouvernement cambodgien en "approuvant" explicitement la fourniture à Phnom Penh, par Saigon, de plusieurs milliers de fusils "AK-47".

Le paradoxe de cette affaire, éventée hier matin par le "New York Times", est que les armes cédées au général Lon Nol pour l'aider à stopper la poussée des forces communistes sont de conception soviétique et de fabrication chinoise. Elles ont été prises aux Vietcong et Nord-Vietnamiens au cours d'opérations menées au Vietnam tant par les troupes de Saigon que par celles de leurs alliés: Etats-Unis, Corée du sud, Thaïlande, etc.

Officiellement, Washington n'a pas encore répondu aux appels à l'aide de Phnom Penh, aux yeux de qui le premier envoi de 1.500 fusils automatiques "AK-47", déjà reçu, et celui de 4.000 à 5.000 armes du même type dans deux ou trois semaines seulement ne sont qu'une bouchée de pain.

Phnom Penh, qui a adressé deux requêtes au président Nixon, il y a une semaine et lundi dernier, attend davantage, mais l'administration américaine,

visiblement gênée, continue d'examiner la situation.

En approuvant la livraison, à la sauve et par personne interposée, des quelques milliers de fusils "AK-47", Washington espère visiblement gagner du temps.

Cependant, la situation se détériore rapidement au Cambodge, dont la petite armée de 30.000 hommes paraît mal préparée pour tenir tête aux 40.000 Nord-Vietnamiens parfaitement aguerris qui occupent son territoire et auxquels le prétendu massacre de plusieurs centaines de civils Vietnamiens par les forces du général Lon Nol viennent de fournir un nouveau "casus belli".

Mercredi, tant la Maison-Blanche que le département d'Etat déclaraient que la requête cambodgienne faisait l'objet d'un examen "approprié". Hier, au lendemain d'une première réunion du conseil national de sécurité et à la veille d'une seconde, le ton a changé. M. Ronald Ziegler, le porte-parole de la Maison-Blanche, et le département d'Etat après lui, qualifiaient l'examen de cette question de "sérieux".

Un avertissement voilé était en outre adressé à Hanoi: C'est un secret de poli-

chinel, a dit en substance M. Ziegler, que les soldats communistes qui occupent le Cambodge sont au nombre de 40.000, qu'ils menacent Phnom Penh et que les auteurs de cette agression, menée en violation flagrante des accords de Genève sur la neutralité du Cambodge, sont connus de tous.

L'objet de cette dénonciation, formulée en termes particulièrement énergiques, est-il de préparer le terrain pour une réponse favorable à Phnom Penh? La question, qui a été posée à M. Ziegler, est restée sans réponse.

Ce dernier s'est réservé cependant une porte de sortie en précisant que l'envoi des fusils "AK-47" ne constituait pas une réplique formelle à la demande du gouvernement Khmer. Elle a été décidée en marge de celle-ci et pour parer au plus pressé.

Lundi prochain, le secrétaire d'Etat William Rogers fera, à huis clos, un nouvel exposé sur l'ensemble du problème indochinois devant la commission sénatoriale des affaires étrangères. Il s'en est déjà entretenu hier matin avec son président, le sénateur William Fulbright.

chez BP grande vente double

dès maintenant aux stations BP participantes les plus fortes en ventes de pneus

Encore BP!

Une autre vente de pneus Dunlop de qualité à des prix "usine" pour vous faire économiser gros. Saisissez l'occasion! Rendez-vous à une station BP participante maintenant!

AUBAINE n° 2

DUNLOP

Pneu Gold Seal à bande double de fibre de verre et à plis de biais série 78 large

\$29.87*

- Pneu conçu pour un millage accru et adopté pour la plupart des modèles de voitures 1970
- Bande double de fibre de verre et carcasse 100% nylon: plus grande résistance, meilleure traction, meilleur freinage et plus grande sécurité sur routes mouillées
- De forme arrondie avec bande de roulement plate: meilleure adhérence, plus de milles au gallon
- Flanc à double ligne blanche, très sportif, sur un côté, flanc noir sur l'autre
- Un pneu exceptionnel — des économies exceptionnelles

PNEU DUNLOP GOLD SEAL À BANDE DOUBLE DE FIBRE DE VERRE ET À PLS DE BIAIS

N°S SÉRIE 78	REPLACEMENT CES N°S	PRIX DE VENTE SUGGÉRÉS* FLANC À 2 LIGNES BLANCHES RÉVERSIBLE
F78-14	775 x 14	\$29.87
F78-15	775 x 15	\$29.87
G78-14	825 x 14	\$29.87
G78-15	825 x 15	\$29.87

AUBAINE n° 1

DUNLOP

Gold Cup série 78 large

\$19.87*

- Solide 4 plis câblé nylon, première qualité 1970
- Plus large, à semelle plus plate que tout autre à ce prix
- Sculptures très profondes et semelle antidérapante
- Forme surbaissée: meilleure traction, meilleure tenue de route, plus de millage
- Epaulements brevetés: sécurité en virages
- A flanc blanc, très sportif, si vous le désirez.

La qualité de ces deux pneus excède les normes officielles et gouvernementales. Les deux portent la garantie du fabricant et l'assurance routière.

PNEU DUNLOP GOLD CUP 4 PLS NYLON

N°S SÉRIE 78	REPLACEMENT CES N°S	PRIX DE VENTE SUGGÉRÉS* FLANC NOIR	FLANC BLANC
—	650 x 13	—	\$19.87
F78-14	775 x 14	\$19.87	\$21.87
F78-15	775 x 15	\$19.87	\$21.87
G78-14	825 x 14	—	\$23.87
G78-15	825 x 15	—	\$23.87
H78-14	855 x 14	—	\$25.87
H78-15	855 x 15	—	\$25.87



Voir page 9

Publié pour le compte de Reynald Brisson, agent officiel du Parti Québécois, 5875, rue Christophe-Colum, Montréal

Utilisez votre carte de crédit BP et bénéficiez de facilités de paiement.

Afrique du Sud Vorster perd neuf sièges au Parti Uni

JOHANNESBOURG (AFP) — Le Parti nationaliste afrikaner, au pouvoir à Pretoria et au Cap depuis 1948, vient pour la septième fois consécutive de gagner les élections législatives en Afrique du Sud où, sur 19.000.000 d'habitants — dont 13.500.000 Africains — seuls 2.200.000 blancs de plus de dix-huit ans sont admis à voter.

Les nationalistes, dont la victoire était prévue même par les plus optimistes de leurs adversaires, obtiennent la majorité absolue à la Chambre, avec 117 sièges sur 166.

Mais cette majorité est plus mince qu'ils le souhaitent: neuf sièges qui auraient pu leur appartenir avant la rébellion de M. Hertzog sont allés au "Parti uni" de sir De Villiers Graaf. Ce parti est un mouvement de centre droite subtilement favorable à la suprématie blanche en Afrique du Sud, mais sans le lourd appareil anti-économique d'un apartheid fondé sur les "Bantoustans".

Avec 47 mandats — au lieu des 37 qu'il détenait encore en février 1970 — le "Parti uni" jouera désormais le rôle d'une opposition plus musclée que par le passé et qui pourra sans doute arracher à la majorité gouvernementale certaines concessions, sur le plan économique — utilisation de la main d'œuvre non blanche — et sportif — admission de joueurs étrangers non-blancs en Afrique du Sud.

Pour leur part les "progressifs", petit parti se situant lui aussi au centre, lieu géométrique en Afrique du Sud d'une classe aisée soucieuse avant tout de préserver ses privilèges dans une nation prospère, n'ont pas gagné de nouveau siège. Mais leur unique représentant à la Chambre, Mme Helen Suzman, a désormais derrière elle un nombre de partisans bien supérieur. Sa voix, s'ajoutant à celles des 47 députés du "Parti uni", contribuera sans doute dès la session prochaine, à accentuer la pression en faveur d'une libéralisation.

Le défi lancé en 1969 par M. Albert Hertzog contre le premier ministre M. John Vorster a été réduit à néant. M. Hertzog, ultra-nationaliste de droite, était le champion non seulement d'un apartheid poussé à l'extrême, mais encore d'un calvinisme érigé en philosophie d'Etat et d'un isolationisme total dans lequel les citoyens de langue anglaise n'auraient plus aucune part aux affaires publiques.

M. Vorster, qui avait fait le pari d'écraser aux urnes cette "méprisable rébellion" de son ancien ministre, a gagné avec un an d'avance en organisant les élections en 1970 au lieu de 1971. M. Hertzog et ses trois lieutenants y perdent leur siège et leur avenir politique tandis que leurs 74 candidats nouveaux y perdent leur caution de \$48.000 au total.



Premier ambassadeur du Canada au Vatican M. John Robbins présente ses lettres de créance à Paul VI

CITE DU VATICAN (Reuter) — Présentant jeudi ses lettres de créance au pape Paul VI, M. John Robbins, premier ambassadeur du Canada au Vatican, a formulé l'espoir que les deux Etats pourront œuvrer ensemble pour la paix.

L'ambassadeur prend possession de ses nouvelles fonctions quatre mois à peine après l'annonce faite par le Canada et le Vatican d'échanger des représentants diplomatiques.

M. Robbins a déclaré qu'en prenant l'initiative de proposer l'établissement de relations diplomatiques avec le Vatican, le Canada s'inspirait du rôle de plus en plus important que le Saint-Siège joue sur la scène internationale et de "notre intérêt commun à résoudre les problèmes internationaux urgents".

"L'aide aux pays sous-développés et aux réfugiés, la prévention ou le règlement des conflits, la promotion de la

compréhension et de la coopération entre les peuples, sont des objectifs à la réalisation desquels, il faut l'espérer, nous pouvons œuvrer plus efficacement par le truchement de la consultation régulière".

M. Robbins a ajouté: "Peu de centres au monde peuvent se comparer au Saint-Siège par l'influence qu'ils exercent sur l'esprit des hommes".

Le peuple canadien, dit-il, partage le souci passionné que le pape manifeste au maintien de la paix internationale.

Dans sa réponse, le pape a salué avec "une joie particulière" le premier ambassadeur du Canada et a fait l'éloge de l'apport de "votre grand pays" aux affaires internationales, ajoutant: "Nous sommes persuadés que le nouveau lien qui nous unit nous permettra à nous deux d'œuvrer plus efficacement à la réalisation des objectifs d'intérêt commun auxquels votre excellence s'est référée".

Le procès de Calley est remis au 24 août

FORT BENNING (Georgie), (AFP) — L'affaire du massacre de My Lai n'est pas prête d'être élucidée, judiciairement parlant. Un juge militaire siégeant à Fort Benning (Georgie) a en effet déclaré hier que le procès du principal accusé, le lieutenant William Calley, serait reporté du 18 mai au 24 août à la suite de la requête présentée par les défenseurs du jeune lieutenant.

C'est le colonel Reid Kennedy qui indiqua hier que le procès du lieutenant Calley, accusé du meurtre avec prémé-

ditation de 102 civils sud-vietnamiens à My Lai devait être reporté jusqu'à l'été. Le lieutenant ne sera pas entendu à nouveau avant cette date. On sait que douze autres militaires ont été accusés d'avoir participé au massacre de My Lai, le 16 mars 1968 et que parmi eux se trouve le supérieur hiérarchique immédiat du jeune lieutenant, le capitaine Ernest Medina, qui commandait les troupes de la division "Americal" qui trahissaient le hameau sud-vietnamien.

Vers une armée de métier aux États-Unis

Nixon propose une augmentation de 20% de la solde des militaires

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a proposé hier une nouvelle augmentation de 20 pour cent de la solde des militaires — du deuxième classe au sergent — applicable à partir du 1er janvier prochain en vue d'assurer la transition entre le service militaire obligatoire et l'institution d'une armée entièrement de métier.

Dans un message au Congrès contenant un certain nombre de projets de loi, le président souligne que cette augmentation de la solde, qui vient s'ajouter à l'augmentation de 6 pour cent décidée au début du mois, s'appliquera aussi bien aux conscrits qu'aux jeunes gens engagés volontaires et que son coût s'élèvera à 500 millions de dollars par an.

En janvier 1971, ajoute M. Nixon, le gouvernement proposera au Congrès d'autres augmentations de solde et autres avantages applicables à partir de l'année 1972 et représentant pour l'Etat une dépense supplémentaire de l'ordre

de 2.000 millions de dollars "afin d'attirer et retenir le personnel dont nous avons besoin dans nos forces armées".

Le coût total de ces diverses augmentations de la solde, y compris celle de 6 pour cent récemment décidée en faveur de l'ensemble du secteur public et de l'armée, s'élèverait donc, à partir de 1972, à environ 3.700 millions de dollars.

Le message présidentiel fait suite au rapport rédigé sur ordre de M. Nixon par une commission spécialement chargée d'étudier la possibilité d'abolir la conscription en faveur d'une armée de métier exclusivement composée de volontaires. Le rapport de cette commission, rendu le 21 février dernier, conclut unanimement à l'opportunité d'une évolution dans ce sens. "Après examen attentif des facteurs en jeu, déclare M. Nixon, je soutiens les conclusions fondamentales de cette commission et je suis d'avis que nous devons nous achever maintenant vers l'élimination

du service militaire obligatoire".

"Nul ne saurait prédire avec précision, ajoute le président, quand il sera possible d'y mettre fin. Cela dépend, en partie, de la nécessité de maintenir les effectifs militaires nécessaires pour faire face à nos engagements au Vietnam et ailleurs".

M. Nixon propose d'autre part, dans son message au Congrès, l'abolition de l'actuel régime des sursis militaires pour raisons professionnelles, d'études ou de paternité.

Les sursis ne seraient plus accordés aux jeunes Américains appelés sous les drapeaux à l'âge de 19 ans, pour une période de deux ans, que dans des cas extrêmes.

Enfin, le président propose l'uniformisation du recours à la loterie pour l'appel des conscrits, loterie en vertu de laquelle les numéros appelés auront désormais vigueur dans l'ensemble du pays et non pas dans tel ou tel Etat particulier.

La situation demeure explosive à La Trinité

PORT OF SPAIN (Trinidad) (AFP) — La tension était toujours très grande hier à Port of Spain et dans l'ensemble du pays. Au cours de la nuit de mercredi à hier plus d'une centaine de cocktails Molotov ont fait explosion dans des locaux commerciaux et dans des maisons, détruisant deux édifices et en endommageant plusieurs autres. On ne signale cependant aucune victime. Dix-sept personnes ont été arrêtées au cours de la nuit pour avoir violé le couvre-feu.

De source informée, on apprend d'autre part que les négociations engagées par le gouvernement avec les soldats rebelles réfugiés dans les montagnes pourraient être conclues dans les prochaines 24 heures. Dans les milieux officiels bien que l'on reproche aux rebelles de s'être mutinés, on reconnaît que les soldats qui se sont joints aux membres du "Pouvoir noir", ont des griefs réels contre leurs officiers supérieurs, y compris le colonel Julian Johnson, chef de l'armée.

On croit savoir que M. Karl Hudson Philips, attorney general, serait chargé des négociations entre le Dr Eric Williams, premier ministre, et les représentants des rebelles.

Le mouvement national populaire du Dr Williams a lancé un appel à l'aide à la suite de la saisie par les rebelles des principaux arsenaux de l'armée et de la détention par ceux-ci d'un nombre indéterminé d'officiers.

Des armes et des munitions envoyées

Eboueurs en grève à Paris

PARIS (AFP) — La grève des 3.800 éboueurs de la capitale française a transformé Paris "Ville-Lumière" en Paris "Ville-Déchets": amoncellement de poubelles pleines à ras bord, trottoirs encombrés de cagots éventrés, de sacs bourrés d'immondices, monceaux de déchets accumulés devant les portes des immeubles.

Une tentative de conciliation entreprise mercredi soir au ministère des finances a échoué et la grève qui avait débuté le 17 avril dernier a été prolongée pour, au moins, toute la journée d'hier.

Le cuir chevelu

Les réalités
Les promesses

Une entreprise quelle qu'elle soit a le devoir d'être en permanente contestation avec elle-même, si elle veut progresser et par ce même truchement aider loyalement le public dont elle dépend, sans jamais essayer de tromper ce dernier.

C'est l'objectif poursuivi par le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE DEPUIS 15 ANS.

Le Centre Capillaire Pierre fait-il des examens gratuits? Non et ceci par souci de ne pas abuser du client. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'être spécialiste et de faire des consultations gratuites. Selon nous ce procédé trahit l'attrape-nigaud, car dans la vie rien ou très peu de choses se donnent gratuitement. Ne le pensez-vous pas?

Donnons-nous des garanties? Non! Nous traitons le cuir chevelu et ses innombrables problèmes, s'il s'avère qu'il peut bénéficier adéquatement des résultats tels qu'expliqués par l'un de nos trois trichologues.

Peut-on faire repousser les cheveux déjà perdus? En règle générale, la réponse doit être non. Car la encore c'est une mauvaise représentation que l'on pourrait faire en faisant croire des choses invraisemblables, et plus on est chauve plus on est crédule et plus l'on veut espérer. Le Centre Capillaire Pierre reconstruit la chevelure, mais nous insistons une fois de plus "La chevelure qui vous reste, et celle-là diminue journellement par le non-remplacement, conséquemment l'élément temps joue contre vous si vous négligez davantage de vous faire traiter quand il est encore temps.

Formules et traitements? Les formules sont d'usage individuel. Le Laboratoire Accurate Manufacturing Chemist Inc., le plus grand du Québec en recherches privées, est en charge des prescriptions individuelles de nos clients. Nous pouvons certifier à nos clients que les formules les meilleures leur sont prescrites suivant leur cas. Le Centre Capillaire Pierre ne relâche jamais sa vigilance dans les recherches de laboratoire, tout en sachant bien que la formule miraculeuse n'existe pas. Mais c'est par le choix de formules adéquates que nous pouvons parler sans essayer d'induire en erreur une clientèle que nous voulons exigeante.

Méfiez-vous des produits type ou standard proposant la solution à tous problèmes capillaires car ce serait admettre que chaque individu réagit de la même façon et cela, vous le savez, n'est pas vrai.

Que faire maintenant? Prendre rendez-vous, consacrer 90 minutes de votre temps pour un examen. Vous mettrez ainsi fin à un problème qui vous angoisse et vous complexifie, ne prétendez pas le contraire, ce serait manquer de sincérité envers vous-même. Laissez tomber en même temps ces vieilles superstitions qu'il n'y a rien à faire, que votre père était chauve, etc... et tout cela parce que le voisin vous l'a dit. Avant de croire ce que disent les âmes bien intentionnées, demandez-vous quelle est leur profession et jugez par vous-même au nom de qui ou de quoi elles vous donnent des conseils concernant le cuir chevelu. Ne vous condamnez plus à une calvitie précoce par méfiance grotesque. Si le Centre Capillaire Pierre, comme dit plus haut, ne peut pas faire repousser les cheveux déjà perdus, il peut scientifiquement vous assainir votre cuir chevelu et vous certifier que vous garderez votre chevelure votre vie durant. La hantise et l'anxiété de la calvitie ne seront pour vous qu'un mauvais souvenir. Une chevelure soignée donne une touche finale à votre personnalité. D'ACCORD?

par **RAYMOND**
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE
EDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est. SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri
Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi: 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

"Allez-vous passer une autre année en pensant que vous ne pouvez pas vous offrir une Oldsmobile?"

Nos enquêtes nous ont appris que beaucoup de gens pensent que l'Oldsmobile n'est pas à leur portée. Ils croient que cette voiture coûte beaucoup plus cher qu'elle ne coûte en réalité. Resultat? Ils achètent une voiture ordinaire et, finalement, obtiennent bien moins pour leur argent.

Pourquoi se contenter d'une voiture ordinaire alors que vous pouvez accéder à la classe de l'Oldsmobile et à tout ce que cela représente de perfection mécanique, de brillantes performances, de confort exceptionnel et de qualité impeccable associée à l'Oldsmobile? Sans parler de l'excellence

geuse et qui est compris dans ce prix modique: ☐ V8 Rocket à essence ordinaire ☐ Servo-direction ☐ Servofreins avec disques à l'avant ☐ Tapis bouclé en nylon ☐ Pneus à câble en biais et ceinture ☐ Membres de sécurité dans les portes ☐ Antenne dissimulée ☐ Ventilation Flo-Thru ☐ Empattement long (124 po.), donnant une douceur de marche idéale. Ainsi, si vous vous proposez de payer une voiture au prix d'une Oldsmobile, achetez une Oldsmobile. Passez chez le concessionnaire Oldsmobile cette semaine. Il vous prouvera que l'Oldsmobile est à votre portée, et beaucoup plus que vous ne le croyez.

Evadez-vous de l'ordinaire... en Oldsmobile

VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE OLDSMOBILE

Vous connaissez le parfait confort à longueur d'année grâce à la climatisation "quatre-saisons" de GM.

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS OLDSMOBILE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL:

LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE., 4411, boul. de la Concorde, Ville de Laval, Qué. 324-4411	PARK AVENUE CHEVROLET (1968) LTÉE., 5000, rue Jean-Talon est, 725-9811	PARKWAY MOTORS MONTRÉAL LTD., Sortie 17 - Route Transcanadienne, St-Laurent, Qué. 332-1673
SALOIS AUTOMOBILES LIMITÉE, 610, boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Qué. 688-3892	2150, rue Notre-Dame (angle 21ème Avenue) Lachine, Qué. 637-4651	SNYDER AUTOMOBILES LTD.,
BARNABÉ MOTORS LTD., 925, boul. Laurentien, St-Laurent, Québec, 744-6401	BO NAVENTURE CHEVROLET-OLDSMOBILE LIMITED 10765, boul. Lajeunesse 384-8550	J.-P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE., 3700, rue Ste-Catherine est. 526-4471
CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTRÉAL LIMITED 2107, rue Ste-Catherine ouest 933-6781	CLERMONT MOTOR LIMITED 5363, rue St-Denis 279-6301	HAROLD CUMMINGS LTD., 5255, rue Jean-Talon ouest (près boul. Décarie) 739-1911
COOKE TOLEDO MOTORS LIMITED 4501, av. Bannantyne, Verdun, Qué. 769-4501	DUVAL CHEVROLET OLDSMOBILE LIMITÉE 529, rue Jarry est. 273-5111	JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITÉE 680, rue Victoria, St-Lambert, Qué. 671-5501

FLEUR DE LYS

famille et société

SONDAGE chez nos lecteurs

Qualité du programme et option constitutionnelle: deux priorités

une analyse de Solange CHALVIN et Renée ROWAN

Dans un sondage dont les questions étaient publiées dans notre édition du 10 avril, nous demandions à nos lecteurs non pour QUI ils voteraient le 29 avril, mais COMMENT ils prennent cette importante décision.

Sont-ils plus influencés par les programmes politiques que les chefs de partis, par les discours ou par la qualité de l'équipe en présence? Nous leur demandions aussi quels étaient les thèmes qui les intéressaient le plus au cours de cette campagne électorale: option constitutionnelle, sécurité économique, assurance-maladie, aide sociale, allocations, éducation, langue, politique culturelle, etc. Nous avons également tenté d'évaluer leur participation à cette campagne en leur demandant s'ils assistaient aux assemblées politiques et s'ils suivaient régulièrement, occasionnellement ou pas du tout, les entrevues et discours des candidats en lice, soit à la radio ou à la télévision.

Bref, quelles sont les forces qui poussent soudainement la majorité d'une population à s'intéresser pendant plus d'un mois à une unique question: la campagne électorale provinciale.

Des réponses de tout le Québec

Nous avons compilé 360 réponses dont 195 en provenance des femmes et 165 des hommes; parmi celles-ci 195 venaient de la région métropolitaine et 165 du reste du Québec. En fait, nous avons reçu un nombre plus élevé de réponses mais nous avons interrompu tout courrier après le dépouillement de lundi, 20 avril.

Il est amusant de constater qu'il y a presque autant d'hommes que de femmes qui ont été intéressés par ce sondage, publié dans notre édition du 10 avril, dans la page sociale et familiale du DEVOIR, ce qui fait écho au vieux préjugé croyant que cette page n'est lue que par des femmes. En fait 54% des réponses venaient des femmes et 46% des hommes.

Réponses des lecteurs et lectrices	
En provenance de la région de Mtl	195
"du reste du Québec	165
Femmes Mtl et le Québec	195
Hommes Mtl et le Québec	165
TOTAL des réponses compilées	360

D'abord, pour un programme

Votez-vous pour un programme, un parti ou un homme? demandions-nous? Les participants au sondage sont catégoriques. Ils votent d'abord pour un programme.

61% votent pour un programme
25% votent pour un parti et
15% votent pour un homme.

Les femmes choisissent, dans une proportion légèrement supérieure aux hommes, le programme avant le parti. Par con-

tre, toutes proportions gardées, il y a plus d'hommes qui choisissent "l'homme" avant le parti ou le programme, qu'il y a de femmes. Mais dans l'ensemble, hommes et femmes ont des attitudes absolument semblables sur les trois choix proposés.

Puis l'option constitutionnelle

Si ceux qui se sont exprimés votent pour un programme, c'est que pour eux la qualité de ce dernier est prioritaire. A notre question "Sur quels critères prioritaires vous basez-vous pour choisir un parti ou un candidat? (en nommer trois seulement)", la qualité du programme revient sur le tapis mais cette fois, les lecteurs choisissent en second lieu l'option constitutionnelle qui leur apparaît une priorité de la campagne électorale actuelle au Québec. Leur troisième choix est accordé à la qualité de l'équipe, puis à l'éducation, langue et politique culturelle. On retrouvera beaucoup plus loin un intérêt pour la sécurité économique, la qualité du chef du parti et la qualité de l'homme. En fait, nos lecteurs et lectrices s'intéressent peu ou pas à l'assurance-maladie, à créer une opposition, à élire un gouvernement majoritaire, etc.

Voici en pourcentage leurs principaux intérêts:

qualité du programme	38%
option constitutionnelle	35%
qualité de l'équipe	27%

Qu'on le veuille ou non, cette élection constitue pour la majorité des participants au sondage, un choix assez précis entre une option fédéraliste ou indépendantiste.

Il est intéressant de constater que les femmes dans l'ensemble attachent plus d'importance au programme et à l'équipe et que l'option constitutionnelle vient en troisième dans leurs priorités: chez les hommes, au contraire, c'est l'option constitutionnelle qui domine suivie de près par la qualité du programme et enfin par celle de l'équipe.

Notons en plus que dans l'ensemble, les femmes accordent plus d'importance que les hommes à la réforme de l'éducation. Cet intérêt est plus marqué pour les femmes habitant le reste du Québec que pour celles de la région métropolitaine. Cela dénote sans doute que les problèmes sont plus graves à mesure qu'on s'éloigne des grands centres.

Il serait également faux de prétendre que l'assurance-maladie n'intéresse absolument pas nos lecteurs. Si le sondage place cet intérêt en huitième place, c'est peut-être que la clientèle de notre journal est de classe moyenne et bourgeoise — classe qui a réussi à solutionner ses problèmes personnels d'assurance-maladie. Mais cela ne saurait être un reflet juste de l'ensemble de la population québécoise. Il en est peut-être de même pour la "sécurité économique" qui vient en cinquième position. Le problème du chômage omniprésent dans certaines zones de population est sans doute très limité chez les lecteurs de notre journal.

En dehors des trois critères prioritaires déjà cités plus haut et sur lesquels nous avons établi des pourcentages, voici dans l'ordre décroissant les autres motifs qui incitent les lecteurs à voter pour un parti ou un candidat.

Sur une base de 100	
éducation	29%
sécurité économique	26
qualité du chef	23
qualité de l'homme	10.5
assurance-maladie	3.2
créer une opposition	3
gouvernement majoritaire	2.7
autres raisons	2.6

Indifférents au sexe du candidat

Nous demandions à nos lecteurs s'ils changeaient d'option politique plutôt que d'avoir à voter pour une femme, et aussi s'ils votaient automatiquement pour une femme si l'une d'entre elles était candidate. Notre but, on l'aura deviné, était de savoir si le bon vieux préjugé des hommes politiques quant à la rentabilité d'un candidat de sexe féminin, était sérieux. Or, selon les réponses reçues, le sexe n'influence absolument pas les lecteurs du Devoir quant au vote à accorder à un candidat. En fait, 96% de nos lecteurs ont répondu qu'ils ne changeraient pas d'option politique même si le candidat était de sexe féminin. Deux lectrices se disent indécises, alors que six lecteurs avouent changer d'option si le candidat est une femme. Quatre femmes en feraient autant.

Vos lecteurs sont féministes, diriez-vous. Qu'à cela ne tienne, cela s'avère également faux puisque 98.5% ont répondu NON à notre question: "S'il y a une femme candidate dans votre comté, votez-vous automatiquement pour une femme?" Quelques exceptions (deux femmes et six hommes) qui sont féministes ou qui ont voulu se payer la tête des femmes. Ils votent pour le charme...

La jeunesse, plus mauvais atout que la féminité

La jeunesse d'un candidat (en bas de 30 ans) est plus mal acceptée que la féminité. En fait 83% seulement des participants au sondage prendraient le risque — si risque il y a — de voter pour un candidat en bas de 30 ans. 12% ne voteraient pas pour un candidat si jeune et 5% sont indécis. Il est intéressant de noter que les hommes sont plus audacieux que les femmes dans ce domaine, acceptant de voter pour un candidat de moins de 30 ans dans une proportion de 52% alors que les femmes ne s'y engagent qu'à 48%. Par conséquent, les femmes affichent une attitude plus traditionnelle que les hommes. S'agit-il d'une attitude de défense instinctive face au petit nombre de candidats de sexe féminin. "Les jeunes en bas de 30 ans n'ont pas plus de compétence en politique que les femmes" serait peut-être une idée plus répandue qu'on ne le croit, chez les femmes.

On participe à moitié

Afin de prendre le pouls de la participation active à la présente campagne, nous avons demandé à nos lecteurs s'ils assistaient aux assemblées politiques. En fait, on participe à moitié, semble-t-il, à cette campagne. 50% de nos lecteurs assistent à des assemblées politiques et l'autre moitié s'en abstient. Sur ce 50% qui assistent à une ou des assemblées publiques, la moitié ont répondu qu'ils assistaient non seulement aux assemblées

COMMENT VOTEZ-VOUS?

de leur candidat ou parti, mais à celles des autres partis ou candidats de leur région. Les femmes seraient dans l'ensemble légèrement plus "fanatiques" que les hommes préférant les assemblées politiques de leur candidat ou de leur parti et assistant en moins grand nombre que les hommes aux assemblées des autres partis en lice.

La télé: un média sûr d'information

*Très rares sont nos lecteurs qui se désintéressent complètement de l'image reflétée à la télévision par les hommes politiques. Six femmes et trois hommes seulement avouent ne jamais regarder ou écouter les discours ou entrevues des hommes politiques à la télévision. Les femmes dans l'ensemble regardent plus la télévision que les hommes et suivent les émissions sur la campagne électorale. C'est sans doute leur présence à la maison qui influence ce comportement. Plus de 50% d'entre elles répondent regarder "régulièrement" les hommes politiques à la télé, alors que seulement 42% des hommes en font autant.

Dans l'ensemble, on écoute "occasionnellement" ces entrevues ou discours pendant la campagne électorale. Les habitudes à ce sujet des lecteurs de la région métropolitaine sont si semblables à celles des lecteurs du reste du Québec qu'il est impossible de les diviser.

Un charme irrésistible?

"L'image, le charme ou le magnétisme du candidat vous influencent-ils?" demandions-nous à nos lecteurs.

Si l'influence joue, elle se fait à l'insu de nos lecteurs et lectrices, semble-t-il. Dans l'ensemble, les participants au sondage ont affirmé que l'image, le charme ou la magnétisme du candidat ne les font pas changer d'opinion politique.

A ce sujet, les femmes sont même plus catégoriques que les hommes. 86% d'entre elles ne subiraient pas cette influence pour 61% du côté des hommes. Un malin nous a glissé à l'oreille que les femmes "mentaient" plus facilement et ne s'apercevaient pas des influences qu'elles subissaient.

Ajoutons que 7% des hommes avouent subir l'influence de l'image, du charme ou du magnétisme, alors que 4% seulement des femmes font le même aveu. Aux indécis, nous demandions s'ils subissaient "parfois" cette influence. Hommes et femmes ont répondu de la même façon: 3% ont admis subir "parfois" cette influence.

Le sondage n'était pas fait dans le but de connaître les opinions politiques de nos lecteurs. Toutefois quelques-uns l'ont tout de même indiqué clairement (18 lecteurs soit 4.7% de ceux qui ont répondu au sondage). Cela ne pourrait, en aucune façon, être révélateur de l'issue de l'élection du 29 avril. Mais les seuls choix indiqués étant le Parti libéral et le Parti québécois (une mention NPD), peuvent tout de même nous permettre de conclure que "l'option constitutionnelle" tient une place importante dans l'esprit de ceux qui ont répondu. Le sondage a d'ailleurs permis d'exprimer cette priorité qui vient tout juste après la "qualité du programme" et bien avant la "qualité de l'équipe" dans les critères prioritaires pour voter pour le parti de son choix.

La Fédération des Unions de famille réclame une loi couvrant tous les aspects de la garde des enfants

par Renée ROWAN

La Fédération des unions de familles s'intéresse depuis longtemps au problème de la garde des enfants et elle vient, une fois encore, de donner un nouveau coup de barre en vue d'accélérer le développement d'une véritable politique sociale aboutissant à une loi-cadre permettant de couvrir tous les aspects des services aux familles en ce qui a trait à la garde temporaire des enfants.

Au cours d'une conférence de presse, la présidente, Mme Gertrude Langlois, a annoncé que l'action de la Fédération qui regroupe 17 unions locales représentant 2,500 familles membres, portera sur deux plans:

- au niveau des unions elles-mêmes;
- au niveau des comités extérieurs à la Fédération qui travaillent actuellement à l'élaboration d'une législation régissant l'exploitation des garderies au Québec.

Une aide technique

Depuis quelques années, la Fédération des unions de familles reçoit une subvention provinciale de l'ordre de \$10,000 et une autre de \$5,000 de la Fédération des oeuvres de charité canadienne-française. Cela lui permet d'assurer un secrétariat permanent.

Grâce à ce secrétariat, il est maintenant possible à la Fédération d'offrir une assistance technique aux unions lo-

cales et de les aider, comme force de pression, à obtenir des subventions pour la poursuite d'initiatives et de projets.

Une union locale veut organiser un service de garde temporaire d'enfants. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées: gardienne à domicile, aide familiale, garderie, cantine scolaire permettant à la mère de s'absenter entre 9h et 15h30, etc.

En fournissant à l'union locale une équipe d'étudiants pour faire un sondage dans le milieu afin d'en évaluer les besoins (le type de familles dans un secteur donné, le revenu moyen de ces familles, le genre d'aide le plus recherché, etc), la Fédération permet ainsi à l'union locale de faire le point en s'appuyant sur des données réelles en vue d'adopter la solution qui semble la plus adéquate.

Les unions locales ont déjà pris plusieurs initiatives: quatre d'entre elles ont mis sur pied des cantines scolaires où des membres assurent la surveillance à l'heure du repas du midi, parfois trois jours par semaine, parfois cinq. Les enfants apportent leur déjeuner de la maison et, dans certains cas, l'Union de familles fournit un service de distribution de la soupe et du lait.

Ces initiatives et d'autres projets privés sont considérés par la Fédération comme un moyen d'expression des be-

soins, besoins criants, diversifiés, parfois aigus, et dont l'évidence servira à établir un réseau plus vaste de services.

Quelques initiatives locales toutefois ne connaissent pas de lendemain.

En tant que les bonnes volontés sont là, ça va, nous dit madame Langlois. Mais quand les bonnes volontés disparaissent, souvent le projet disparaît également. De nos jours, ça prend encore des bonnes volontés pour faire démarrer un projet, mais ça prend de l'argent pour en assurer la permanence.

C'est justement pour assurer cette permanence que la Fédération veut agir comme force de pression auprès des gouvernements, de l'Institut Vanier de la famille et de d'autres organismes pour obtenir des subventions.

Vers une loi-cadre

Le Conseil de développement social et le Montreal Council of Social Agencies, deux conseils d'oeuvres de planification de ressources sociales ont mis sur pied, il y a déjà plusieurs mois, cinq comités chargés d'étudier toutes les facettes du problème des garderies au Québec: comités sur l'ensemble de la question, sur les usagers des garderies, sur les enfants qui les fréquentent, sur son personnel et enfin sur le financement des garderies.

Des représentants de la Fédération des unions de familles siègent sur chacun de ces comités qui travaillent en étroite collaboration avec le comité gouvernemental nommé officiellement pour préparer une législation québécoise sur les garderies.

Quand on commence à explorer la question, explique madame Langlois, on se rend vite compte de son ampleur. Pour répondre adéquatement

aux besoins diversifiés des familles, non seulement des familles défavorisées, mais de la famille moyenne qui constitue l'ensemble de la clientèle des Unions de familles, il faut envisager des services variés pour la garde "temporaire" des enfants, temporaire par opposition à placements en foyers nourriciers ou en institutions.

Ces services devraient tenir compte des conditions diverses des familles: mère ou père veuf, célibataire ou séparé; familles avec revenus insuffisants; parents étudiants; immigrants qui s'installent; familles recevant l'aide sociale; mères voulant se réintégrer dans la société; mères malades ou convalescentes, etc.

Pour répondre à tous ces besoins, il faudrait envisager divers types d'aide: garderie familiale (privée ou publique), garderie industrielle, classes pré-scolaires, maternelles, utilisation de l'école (heure du déjeuner ou après les

cours), salaire socio-pédagogique (salaire à la mère), auxiliaires familiales: aides familiales, gardiennes, services de soins à domicile. Tous ces secteurs sont imbriqués les uns aux autres.

La Fédération des unions de familles veut contribuer à démentir l'échec afin de déboucher sur une loi-cadre.

Constipation? Quoi de neuf?

Les nouveaux produits laxatifs médicamenteux sont éphémères: cependant, depuis des temps immémoriaux, les fruits, pommes, oranges, pruneaux, figues, ont fourni le moyen de soulager la constipation sans effets violents. Il se peut que quelques fruits, en plus d'un médicament, vous conviennent parfaitement. Recherchez le plateau de fruits sur chaque emballage. Fruitatives: on les trouve dans toutes les pharmacies.

Au Régiment de Maisonneuve



Le Lieutenant-Colonel et Madame François Lefebvre seront les hôtes de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'Honorable Hugues Lapointe, C.P. et de Madame Lapointe le 26 avril prochain lors d'une cérémonie de remise de drapeaux au Régiment de Maisonneuve.

LA COUTURE CHEZ-SOI



Ce sera bientôt l'été! Un joli modèle qui vous enchantera.
Patron no: 9444
Le patron imprimé no 9444 est offert pour les tailles 10 1/2-20 1/2 N°.
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 424 St. Jean, Montréal, Québec. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'indiquer un bon de poste.
Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.
N°: Nouvelle classification des tailles.

salon du foyer moderne

18 au 26 AVRIL

place bonaventure

NOUVEAU, EMBALLANT SPECTACULAIRE

- L'HABITATION TRANSCAN
Nouveau concept d'habitation modulaire
- DECOR 70
18 pièces conçues par des membres de la Société des Décorateurs Ensembliers
- LES TAPISSERIES ROTHMANS
En Première Canadienne — Une exposition des oeuvres des maîtres français
- PLUS DE 200 EXHIBITS
Les plus récentes découvertes: Rénovation — Décoration — Aménagement du foyer
- CHATELAINE
Présenté "3 x 3" et "Rénovation 70"
- Défilé de mode 12:30 et 8:00
Présenté par les magasins et boutiques de mode de la Place Bonaventure

EN VEDETTE SUR SCÈNE

PAUL BÉVAL
J.-Pierre MASSON

TOUS LES JOURS
3h.00 et 9h.00

le bricoleur ANDRÉ DAVELUY
conseils pratiques sur la rénovation et le bricolage

PRIX D'ENTRÉE

ADULTES \$1.50
ETUDIANTS 0.75
ENFANTS: GRATUIT
(moins de 12 ans avec adulte)

HEURES D'OUVERTURE

MIDI à 10 h. 30
TOUS LES JOURS
PRENEZ LE METRO

LE PARTI QUÉBÉCOIS

QUI

Voir page 9

Publié pour le compte de Reynold Tremblay, agent officiel du Parti Québécois, 5875, rue Christophe-Colum, Montréal

DIRECTEMENT DE NOTRE ENTREPOT DANS LES 24 HEURES

Demandez notre catalogue détaillé sur nos escaliers "Colonial" en chêne.

8920, 56e avenue
Rivières-des-Prairies
Montréal 477, P.Q.
665-3835 • 322-3811

Venez nous visiter au "Salon du Foyer moderne", Place Bonaventure, kiosques 240-242

COLONIAL INC.

STAIRWAYS

Carrières et Professions

GÉRANT DES VENTES

demandé pour industrie bien établie dans le domaine des habitations mobiles et véhicules de récréation pour couvrir le Québec et les Maritimes. Expérience dans la ligne requise et bilinguisme essentiel.

Salaire et conditions de travail excellents.

**LE DEVOIR,
CASE 1311
Montréal, P.Q.**

DIRECTEUR-GÉRANT ET CORRESPONDANT D'EXPORTATION

DEMANDE

Une importante Compagnie canadienne de Montréal, à expansion rapide, et active à travers le monde, recherche une personne maîtrisant parfaitement la langue anglaise, le français et au moins une troisième langue occidentale, de préférence l'italien ou l'espagnol, pour son département d'exportation.

L'âge ou le sexe n'est pas un handicap. Échelle de bénéfices marginaux. Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet, mentionnant le salaire désiré à:

**CASE 1309
Le Devoir, Montréal**

PROFESSEURS BILINGUES POUR L'ENFANCE EXCEPTIONNELLE (INADAPTÉE)

Le Conseil d'Éducation de Prescott-Russell recherche pour septembre 1970:

- 1 - professeur pour l'école Beau Séjour - Wendover
- 1 - professeur supplémentaire pour l'école St-Benoit
- 1 - professeur supplémentaire pour l'école Jean Vanier de Pleasant Corners, Vankleek Hill.

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés de faire parvenir leur demande en incluant leur curriculum vitae à l'école de leur choix à:

Royal Comtois, surintendant,
Conseil d'Éducation de Prescott-Russell,
372, rue Bertha,
Hawkesbury, Ontario.

PROFESSEURS D'ÉCOLES SECONDAIRES

Pour les écoles secondaires de Casselman, Embrun, Hawkesbury, Plantagenet, Rockland et Vankleek Hill (situées entre Ottawa et Montréal). Les postes vacants ne peuvent être annoncés avant la mi-mai.

Commission Scolaire Régionale Maisonneuve Offre d'emploi

Poste: UNE ORTHOPHONISTE

Fonctions:

- Assurer le dépistage et l'évaluation des enfants souffrant de troubles de langage et/ou d'audition, à l'intérieur du service de l'orthopédie;
- mettre au point des programmes de rééducation orthophoniques d'application collective;
- entreprendre dans certains cas la correction de ces troubles sur une base individuelle.

Milieu:

- Milieu ouvert et progressif;
- au total 975 enfants inadaptes (handicapés physiques, déficients et dyslexiques, etc.);
- travailler en collaboration étroite avec les autres spécialistes, psychologues, travailleurs sociaux, rééducatrice en psychomotricité, etc. et avec des éducateurs (trices) immédiats (es) des enfants.

Salaire et conditions de travail:

Avantageux. À négocier.

Entrée en vigueur:

Au plus tard à la fin d'août 1970.

Les candidates intéressées doivent solliciter la présente fonction en s'adressant au:

Directeur de l'Orthopédie
688-3781 poste 55

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Fonctions:

Toutes tâches administratives inhérentes au bon fonctionnement d'une association professionnelle.

Exigences:

- Sens des responsabilités
- Esprit d'initiative

Traitement:

Salaire et conditions de travail à discuter.

S'adresser à: Conseil du Québec de
l'Enfance Exceptionnelle,
a/s Mme Jacqueline Bel,
2765, Côte Ste-Catherine,
Montréal 250, Qué.
Tél.: 342-0596

La Commission Scolaire Régionale Le Royer demande

UN PSYCHOLOGUE SCOLAIRE et UN PSYCHOLOGUE CLINICIEN

Exigence: Être membre de la Corporation des Psychologues du Québec.

S'adresser à:

Commission Scolaire Régionale Le Royer,
a/s Département du Personnel,
129, avenue Grande-Allée,
Montréal-Est 550, Québec

PROGRAMMEUR "ASSEMBLER"

Fonctions:

- Élaboration complète de programme (ordinogramme - codification - essai - documentation);
- collaboration étroite avec programmeurs et analystes.

Le candidat:

- Posséder: - une 11e année ou l'équivalent;
- un minimum d'un an d'expérience en programmation "Assembler";
- connaissances approfondies du I.B.M. 360;
- notions générales en analyse.

La rémunération:

\$7,300 par année et augmentations bi-annuelles.

Vous êtes invités à soumettre votre curriculum vitae à titre confidentiel au:

Chef du Personnel,
Comité Conjoint de l'Industrie
de la Construction de la
Région de Montréal.

FER ET TITANE DU QUÉBEC, INC.

Le plus grand fournisseur du monde de SOREL METAL et de scories titanifères recherche les services de contre-maîtres à l'Entretien et aux Opérations.

OFFRES D'EMPLOI CONTREMAÎTRES

QUALIFICATIONS REQUISES

Les candidats choisis sont à l'entraînement pendant une période définie selon leur expérience et travaillent de concert avec le Personnel de différentes sections de l'usine.

Les candidats doivent être diplômés d'un Institut de Technologie ou l'équivalent. Un stage industriel de 2 années ou plus dans leur spécialisation est requis. Les postulants avec ou sans expérience comme contremaître seront considérés.

Les demandes donnant détails personnels, instruction, emplois antérieurs et mentionnant le salaire anticipé doivent être adressées à:

Surveillant de l'Emploi
Fer et Titane du Québec, Inc.
Case Postale 40
Sorel, P. Québec

OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANTS EN DROIT

Tâche:

Assister les notaires, dans l'expropriation du Parc Forillon. Préparer les certificats de recherche et le projet de contrat de vente.

Qualifications:

Être détenteur d'une licence en droit et se destiner au notariat ou avoir complété sa quatrième année de la Chambre des Notaires.

Nombres:

Plus d'une dizaine de stagiaires.

Durée du contrat:

Du 11 mai au 4 septembre 1970.

Salaire:

\$100,00 par semaine, pension, nourriture et transport payés.

Endroit:

Bureau d'enregistrement de Percé. Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 30 avril, au directeur du Personnel du ministère des Travaux publics. Ces derniers seront choisis par un jury et nous communiquerons aux postulants le lieu et la date de cette entrevue.

Prière de faire parvenir le tout au:

Ministère des Travaux publics,
a/s Directeur du Personnel,
2700, boul. Laurier,
Québec 10, P.Q.



**GOVERNEMENT
DU QUÉBEC**

CENTRE HOSPITALIER DE 500 LITS recherche

UN ASSISTANT DIRECTEUR DU PERSONNEL

Qualifications:

- Gradué en relations industrielles, en administration ou en psychologie appliquée;
- avoir suivi des cours incluant administration du personnel, tests, statistiques, méthodes d'éducation;
- l'expérience dans une fonction similaire serait un avantage.

Attributions:

En relation avec la qualification, aura à exercer certaines fonctions normalement dévolues au Directeur du personnel, telles que déterminées au chapitre VIII des règlements adoptés en outre de la loi des hôpitaux de la Province de Québec.

Traitement:

Le salaire sera établi en fonction des qualifications et de la compétence du candidat choisi. Conditions de travail avantageuses.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er mai à:

Directrice Générale,
Hôpital Ste-Anne,
Baie St-Paul, Cte Charlevoix.

CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA

Professeurs demandés

Une équipe de représentants du conseil scolaire d'Ottawa rencontrera les professeurs qualifiés du Québec qui seraient intéressés à connaître les postes disponibles dans les écoles secondaires de langue française d'Ottawa en septembre 1970.

ENTREVUES

- à Ottawa, au 662, rue Lyon. Les entrevues à Ottawa sur rendez-vous seulement.

Veuillez communiquer avec:

M. R. Lintell
236-9981

- à Montréal, au Sheraton Mt-Royal, les vendredi 24 avril de 19h. à 21h. et samedi 25 avril de 9h. à 16h.

M. G. Lapensee, Surintendant-Adjoint
662, rue Lyon
Ottawa 1, Ont.

C.E.G.E.P. DE MATANE

POSTE OUVERT:

Directeur général.

FONCTIONS:

Le Directeur général est le premier responsable de l'organisation et de l'administration du Collège.

QUALIFICATIONS:

Formation de niveau universitaire ou l'équivalent.
Expérience dans l'enseignement et/ou dans l'administration.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

CANDIDATURES:

Avant le 4 mai à 24.00 heures à l'adresse suivante:

Président de la corporation
C.E.G.E.P. de Matane
230 St-Jérôme
MATANE

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

Le Conseil des sciences du Canada, à Ottawa, offre plusieurs emplois de conseillers scientifiques, dont la tâche sera de contribuer aux études sur la politique scientifique du Canada. Ils effectueront des analyses économiques et statistiques, des recherches sur l'organisation et les concepts fondamentaux des sciences et de la technologie en fonction des objectifs de notre société, des études comparatives sur la structure scientifique et technologique des pays étrangers; ils élaboreront des perspectives concernant les progrès des sciences et des techniques et leurs répercussions économiques et sociales, contribueront à l'élaboration des plans et des recommandations, noueront des liens avec les groupes d'études et la collectivité scientifique, rédigeront des rapports et des sommaires sur l'activité en cours dans les domaines scientifiques et technologiques et sur la conception et la mise en place d'un réseau documentaire dynamique, fondement de la politique scientifique.

Titres et compétence - Le candidat aura une maîtrise ou un doctorat en sciences naturelles ou humaines, par exemple en physique, économique, écologie, génie ou tout autre discipline pertinente. Il aura en outre acquis une certaine expérience dans sa spécialité, de préférence au cours de travaux d'évaluation ou d'analyse du rendement et des grands objectifs des programmes scientifiques ou technologiques.

Un des postes de conseiller conviendrait particulièrement au candidat possédant de l'expérience en utilisation et évaluation des installations informatiques. La possibilité de s'exprimer aisément dans les deux langues du pays serait avantageuse pour tous les candidats.

Le traitement de début ira de 13.000 à 22.000 dollars. Veuillez écrire au Chef des services administratifs, Conseil des sciences du Canada, 7e étage, 150, rue Kent, Ottawa 4e, Ont. en joignant un curriculum vitae à jour à votre lettre.

La Commission Scolaire Baldwin-Cartier recherche

DES PROFESSEURS MASCULINS EN ENFANCE INADAPTÉE ET EN INITIATION AU TRAVAIL

pour secondaire I et II et élémentaire 6e et 7e.

Prière de se présenter à:

École secondaire St-Thomas
311, rue Inglewood,
Pointe-Claire, Qué.

Samedi le 25 avril entre 10 a.m. et midi.

N.B. Apporter son dossier.

René Larouche
Directeur du Personnel

CENTRE HOSPITALIER DE 500 LITS recherche

UN DIRECTEUR DES SERVICES AUXILIAIRES

Qualifications:

- Gradué d'université, collège ou d'école d'administration;
- expérience du milieu hospitalier ou dans une fonction semblable.

Attributions:

Responsable au Directeur Général de l'entretien et fonctionnement de l'installation matérielle, entretien ménager, buanderie et lingerie, service alimentaire, service d'ordre et sécurité, communications.

Traitement:

La qualification et la compétence du candidat choisi serviront à établir le salaire.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er mai à:

Directrice Générale,
Hôpital Ste-Anne,
Baie St-Paul, Cte Charlevoix.

C.E.G.E.P. DE MATANE

POSTE OUVERT:

Directeur des services pédagogiques

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Directeur général le D.S.P. est responsable de tous les services d'enseignement du Collège.

QUALIFICATIONS:

Formation de niveau universitaire ou l'équivalent.
Expérience dans l'enseignement.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

CANDIDATURES

Avant le 4 mai à 24.00 hres à l'adresse suivante:

Président de la Corporation
C.E.G.E.P. de Matane
230 St-Jérôme
MATANE



C.I. POWER SERVICES LIMITED

Une division de

CANADIAN INTERNATIONAL POWER COMPANY LIMITED

recherche

INGÉNIEUR CIVIL INGÉNIEUR MÉCANICIEN DESSINATEUR

LA COMPAGNIE

C.I. Power Services Limited est un groupe corporatif de gestion de Canadian International Power Company Limited (C.I. Power), une entreprise internationale de gestion publique, qui possède et voit au fonctionnement des compagnies d'électricité en Amérique Latine et aux Caraïbes depuis plus de 44 ans.

LES POSTES

INGÉNIEUR CIVIL pour poste intermédiaire, sera responsable du projet des structures se rattachant aux turbines à gaz, diesel, hydro et aux centrales thermiques, de systèmes de distribution et transmission électrique. Le candidat choisi travaillera à notre siège social de Montréal, mais sera appelé à visiter périodiquement les usines. Quelques connaissances de la langue espagnole pour le travail seraient souhaitables mais non essentielles. Le candidat devra posséder de 3 à 5 ans d'expérience dans les domaines connexes et devra être membre de la CEQ ou apte à le devenir.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN pour poste junior, devra seconder dans la planification, la programmation et le génie en général, l'approvisionnement de matériaux pour nouveau diesel, turbine à gaz, usines hydro-électriques et thermiques et devra aussi voir à l'approvisionnement de matériaux, au génie, nécessaire au fonctionnement des usines. Les candidats devront posséder 3 ans d'expérience dans les domaines connexes et devront être membres de la CEQ ou aptes à le devenir.

DESSINATEUR avec approximativement trois à cinq ans d'expérience dans la préparation des dessins civils et mécaniques. Préférence sera accordée au candidat expérimenté dans le tracé d'équipement et les fondations pour usines hydro-électriques et thermiques.

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant la rémunération désirée au:

Coordonnateur du Personnel,
C.I. Power Services Limited,
276 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Québec.

Toute demande sera traitée confidentiellement.



Direction Magasins

- Conseiller (Planification) - Analyste (Études)

Description

Diriger et/ou faire diverses analyses et études faisant appel aux mathématiques, statistiques, recherche opérationnelle, comptabilité, etc., pour déterminer des politiques, des normes et des techniques de gestion du matériel utilisées à l'exploitation et à la construction en vue d'un système intégré de matériel.

Exigences

- Formation universitaire ou l'équivalent avec connaissances des techniques modernes de gestion.
- Connaissances de l'informatique et de l'approvisionnement seraient appréciées.

Lieu de travail - Siège social - Montréal.

À noter: Conseiller/Poste numéro 70-21-J-1.
Analyste/Poste numéro 70-22-J-1

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, aussi complet que possible, avant le 8 mai 1970, en indiquant le numéro du poste sur l'enveloppe adressée comme suit:

Hydro-Québec

Embauchage/12e

75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128, (Québec)

Bourse de Toronto

Suite de la page 17

Westel	1180	112	12	12	-1
W Brdcast	100	121	21	21	-1
W Cdn Steel	200	126	26	26	-5
W Cdn Steel	200	126	26	26	-5
W Pacific	2400	465	465	465	-10
Weston	230	121	21	21	-1
Wain 4-1/2	25	140	140	140	-1
White Star	1700	121	21	21	-1
White P & A	100	121	21	21	-1
YR Prop	40	16	6	6	-1
Zellers	75	134	34	34	-1

Accra	3000	12	12	12	-1
Acme Gas	1500	10	10	10	-1
Advocate	500	230	230	230	-1
Agnico	2200	90	90	90	-1
Alcan	500	48	48	48	-1
Allied Mng	666	74	74	74	-1
Am Larder	7000	60	60	60	-1
Ana Ruy	2200	84	84	84	-1
Ang U Dev	1000	235	235	235	-10
Area A	5500	54	54	54	-1
Armstrong	9000	14	14	14	-1
Asoc Porc	360	34	34	34	-1
At C Corp	500	58	58	58	-1
Atlas Yk	500	7	7	7	-1

Auror	600	221	216	216	-9
Avoca M	2000	145	140	140	-10
Banque	4545	360	350	350	-10
Bankfield	500	6	6	6	-1
Barx	1000	50	50	50	-2
B-Daw	1500	14	14	14	-1
Beltch	500	43	43	43	-2
Bell	1400	20	20	20	-1
Bethm	8852	118	117	117	-1
Bil Hawk	1000	20	20	20	-1
Black Bay	8000	9	9	9	-1
Bram	2600	420	400	400	-20
Bramley	2000	15	15	15	-1
Bramley Ex	1300	260	250	250	-30
Bramley F	2600	420	400	400	-20
Broun	3000	26	26	26	-1
Brunswick	3300	660	635	635	-25

Bunker H	5500	13	12	12	-1
Calmar IB	5033	10	10	10	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1

Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1
Camp IB	2500	63	63	63	-1

Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4

Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4
Fort Reinc	8100	73	71	71	-4

N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1

N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1
N Canada	1000	60	60	60	-1

Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55

Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55
Roman	3975	980	910	920	-55

UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10

UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10
UN Keno	100	600	600	600	-10

CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35

CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35
CE Gas	11750	400	375	375	-35

Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25

Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25
Numac	4275	695	650	650	-25

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonces sont prises de vérifier la pertinence de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soumise immédiatement.

DEMANDES D'EMPLOI

DIRECTEUR EN RÉCRÉATION ET ADMINISTRATION DES PARCS

- 27 ans
- Bilingue
- Baccalauréat en Sciences, spécialisé en Éducation Physique
- 4 ans d'expérience en récréation
Serait intéressé à travailler pour un service municipal de loisirs ou toute autre organisation progressive requérant les services d'un professionnel en récréation.

Case 1310, Le Devoir

C.E.G.E.P. EDOUARD-MONTPETIT

Offre d'emploi

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

FONCTIONS:
Sous la direction du directeur général, il veille à l'application de la convention collective et aux relations avec le personnel. Il est responsable des registres et des procès-verbaux du conseil d'administration, et de divers autres comités.

QUALIFICATIONS:
Expérience en direction de personnel et en secrétariat de corporation ou formation jugée pertinente à la fonction.

TRAITEMENT:
Déterminé d'après les normes du Ministère de l'Éducation.

Prière d'envoyer, avant le 30 avril, un curriculum vitae à:

Monsieur Benoit Ste-Marie
Directeur général
Collège Edouard-Montpetit
945 chemin de Chambly
Longueuil.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

(Suisse)

désire s'assurer la COLLABORATION DE
PROFESSEURS EXTRAORDINAIRES ou ORDINAIRES de MATHÉMATIQUES
• Les titulaires seront appelés à assumer l'enseignement des mathématiques dans le cadre du plan d'études de la section de mathématiques nouvellement créé à l'École.
• En outre, ils seront chargés d'une partie de l'enseignement des mathématiques aux étudiants des autres sections.
• Entrée en fonction: 1er octobre 1970 ou à convenir.
• Prière d'adresser les offres de services avec pièces usuelles et principales publications à:
PRÉSIDENT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE, 33, av. de Cour 1007 Lausanne, Suisse

Directeur de services administratifs. Institut psychiatrique—Montréal.

Notre client, un institut psychiatrique de trois cents lits, nouvellement construit, recherche un directeur de services administratifs pour participer à la mise en marche et à l'organisation de l'hôpital. Le titulaire de ce poste récemment créé relèvera du surintendant médical et secrétaire exécutif du conseil d'administration. Il aura la responsabilité des services administratifs, entre autres la comptabilité, le personnel, l'entretien et l'alimentation.

Quant aux secteurs cliniques, le titulaire devra collaborer avec le directeur et les responsables du service en vue d'établir leur organisation administrative ainsi que le contrôle de leur activité.

Le candidat idéal détiendrait un diplôme universitaire et connaîtrait bien le milieu hospitalier ou para-hospitalier du Québec. Il aurait acquis son expérience à titre de directeur général d'un petit hôpital ou à titre de contrôleur ou de directeur des services physiques dans un hôpital d'importance moyenne au cours des dernières années. Salaire à discuter.

Comme notre client désire combler ce poste le plus tôt possible, les postulants répondant à ces exigences sont invités à nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 avril. Référence dossier C-243

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION,
500, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL 126, QUÉ.

ANTIQUES CANADIENNES A VENDRE

ANTIQUES CANADIENNES, collection privée: 18e et 19e siècle: armoires, tables, chaises, buffet, banc, bergères, commodes, lits, etc. particulier. Bas prix. Tél. 671-2276 28-4-70

ANTIQUES A VENDRE

Authentiques meubles canadiens. 450 morceaux, s'adresser 222 rue de l'Hôpital (entrée côté) 9-30, 12-30 et 2-00 - 5 p.m. Tél.: 843-8513. Vente jusqu'au 7 mai. 8-5-70

APPARTEMENT A LOUER

OUTREMONT: 3 pièces, spacieux, ensoleillé, moderne, toutes commodités avec ou sans garage. Mme Deschamps 273-0431 ou 274-4142. 1

Le 1er trimestre de L'INTERNATIONAL NICKEL CO. OF CANADA LIMITED, AU REGARD DE 1969

potins financiers

Après avoir glissé avant-hier à son plus creux de l'année, la liste mobilière paraissait plus sereine sur la Bourse de Toronto. La Bourse de Paris a retrouvé hier son aplomb et il y eut reprise générale des valeurs françaises. La peur de l'inflation, la future politique monétaire de l'Angleterre et le taux d'intérêt toujours élevé sur le marché international ont provoqué des pertes allant jusqu'à 3 points, hier sur la Bourse de Londres. Sur la Bourse de Montréal, les reculs persistaient hier. Quant à l'indice des industriels de DJ, il clôturait hier sur la Bourse de N.Y. 12,62 points plus bas, à 730,58, après une baisse de 9,90 points la veille à 740,48. A un moment donné, la baisse fut même de 13,82 points à 744,06, soit le plus bas niveau vu en 1970.

Investors Overseas Services a nié les rumeurs de liquidations de maintes actions de ses fonds mutuels.

Certain quotidien de cette ville annonçait hier en éditorial que la majorité des valeurs du Québec étaient liquidées en grande quantité, tant dans la province qu'à l'étranger. Il aurait dû ajouter qu'il en est, aussi, ainsi, des valeurs américaines ainsi que des valeurs canadiennes des autres provinces, puisque l'indice de la Bourse de Toronto a coté avant hier, à son plus creux de l'année et que celui des industriels de DJ a dégringolé d'une dizaine de points en une seule séance cette semaine, soit hier.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Corporation des Minerais Universels a inscrit hier ses actions en Bourse Canadienne

Un total de 3.000.000 d'actions ordinaires d'une valeur au pair de \$1,00 chacune de la compagnie ont été inscrites à la Bourse Canadienne le jeudi 23 avril 1970, dont 1.250.000 d'actions sont émises et en circulation.

Le symbole au téléscripteur: "UMC". La catégorie: minière. Le siège social est situé à 129, rue Glenagary, Ville Mont-Royal (Québec).

La compagnie a été constituée en vertu des Lois des compagnies minières du Québec, par lettres patentes datées du 22 novembre 1968. La compagnie détient 19 claims contigus dans la section centrale nord du canton Lafleche, Saguenay (Québec) à environ 10 milles de Baie Comeau (Québec). Ces claims ont été jalonés en 1967 et 1968 par M. Pierre Mauffette et son groupe. Le 30 juillet 1969, la propriété a été achetée de Pierre Mauffette pour 750.000 actions ordinaires, entièrement payées, du capital-actions de la compagnie. Le 28 novembre 1969, 21 claims contigus additionnels ont été mis en option. La compagnie vient de terminer le forage au diamant afin de trouver des traces d'or. Des échantillonnages et des épreuves de concentration du minerai ont été effectués.

Ses directeurs et administrateurs sont MM. Pierre Mauffette, président et administrateur, Outremont (Québec); René Dufour, vice-président et administrateur, Ville Mont-Royal (Québec); André Clossy, administrateur, Repentigny (Québec); Guy Laroche, administrateur, Trois-Rivières (Québec); Roger Bélanger, administrateur, Outremont (Québec).

L'agent de transfert est la Montreal Trust Company, 777 ouest boul. Dorchester, Montréal P.Q.

M. J.A. Armstrong vient d'être élu à la présidence de l'Imperial Oil Limited.

M. W.O. Twatts, président de l'Imperial Oil depuis 1960, a été élu hier même président du conseil et chef d'administration. M. J.A. Armstrong, auparavant vice-président exécutif, assume désormais la présidence de la compagnie.

Ces changements ont été apportés lors de la réunion des administrateurs qui a suivi l'assemblée annuelle des actionnaires. Ont été réélus vice-présidents MM. J.A. Cogan, L.D. Fraser et V. Taylor, alors que les vice-présidents J.W. Hamilton, J.G. Livingston, J.E. Mathis et R.S. Ritchie étaient maintenus à leur poste. Toutes les personnes mentionnées ci-dessus ont été reportées au conseil d'administration à l'assemblée annuelle des actionnaires.

MM. G.M. Henderson, secrétaire général, G.R. McLellan, contrôleur, et D.W. McGibbon, trésorier, ont obtenu le renouvellement de leur mandat. Le conseiller juridique général est M.J.F. Barrett, C.R. Né à Galt, Ontario, M. Twatts a passé son enfance à Sarnia. Il est entré à la compagnie après avoir décroché en 1933 le baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto, où il a fait également sa marque au football.

Son activité a été fort diverse: recherche, raffinage, approvisionnement et transports, économique du pétrole, production et mise en marché du brut. Peu après la découverte du champ pétrolier albertain de Leduc par l'Imperial Oil, M. Twatts est passé à Calgary comme membre du groupe de direction, à la division de production de l'Ouest canadien. Ainsi doté d'une riche expérience, il a été élu au conseil d'administration de l'Imperial Oil en 1950. Il devenait vice-président en 1952 puis vice-président exécutif en 1956.

On pourra transiger, à partir de ce matin, sur la Bourse Canadienne sur les actions de National Nickel Ltd

Un total de 10.000.000 d'actions sans valeur nominale ou au pair de la compagnie seront inscrites à la Bourse Canadienne aujourd'hui, dont 3.952.107 d'actions sont émises et en circulation. Le symbole au téléscripteur est: "N N L". Le siège social est à 203 - 415 Third Street South West, Calgary (Alberta). La compagnie a été constituée en vertu des Lois de la Colombie-Britannique par un Memorandum d'association en date du 19 février 1968 sous la raison sociale de Merritt Copper Co. Ltd. Le 21 février 1968, le nom a été changé à National Nickel Ltd. Depuis son incorporation, la compagnie a acquis, exploré et exploité des propriétés de minerai dans l'Ouest du Canada, surtout dans les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. En 1969, la compagnie a acquis le contrôle des intérêts dans deux compagnies de la Colombie-Britannique: soit Valnicia Copper Mines Ltd. et Camoo Mines Ltd., par l'émission de 458.610 actions de la compagnie. Par la suite, la compagnie a acheté les actifs de ces entreprises pour la somme de 1.128.497 d'actions. Ces deux entreprises sont présentement à liquider volontairement leurs actifs en vertu de la Loi des compagnies de la Colombie-Britannique et les actionnaires de ces entreprises deviendront des actionnaires de National Nickel Mines Ltd. La propriété Nemeiben Lake (Saskatchewan) — La compagnie détient présentement 49% des intérêts dans 42 claims miniers et deux lots de claims, comprenant environ 2.500 acres, situés sur le côté nord-est du lac Nemeiben à 16 milles au nord de la ville de La Ronge dans le centre nord de la Saskatchewan, etc. L'agent de transfert est la Guaranty Trust Company, 7275 st. rue Sherbrooke, Montréal et 580 Hornby Street, Vancouver (Colombie-Britannique).

En marge de la lourdeur des pétroles sur la Bourse de Toronto et de l'importance de cette dernière

L'indice des pétroles a glissé, hier, sur la Bourse de Toronto de 5,37 points à 160,50, soit un niveau non encore vu sur ce marché depuis longtemps. Pourtant les nouvelles favorables foisonnent. En effet, Atlantic Richfield Canada Ltd., une filiale de Atlantic Richfield Co des E.U., annonce des projets de forer un puits d'exploration dans la partie sud de l'île d'Anticosti, dans le golfe St-Laurent, soit donc dans notre province. Quant à Pembina Pipe Line Ltd. et ses filiales, elles ont monté des recettes nettes consolidées de \$653.000 durant le trimestre terminé le 28 février 1970, contre \$566.000 durant le même espace de temps l'an dernier, soit donc l'équivalent de 38 cts par action vs 33 cts. Sa production de pétrole et de gaz naturel fut d'environ 2.500 barils par jour et 17.400.000 pieds cubes respectivement. Quant à Mobil Oil Canada Ltd., elle vient de conclure un accord avec Texas Eastern Transmission Corporation pour des travaux conjoints de forage en Nouvelle-Écosse. Le peu d'espace à notre disposition ne nous permet pas de parler de maintes autres nouvelles concernant les pétroles, dont l'indice fut, cependant, fort réactionnaire hier sur la Bourse de Toronto, mais avant de terminer, nous tenons à féliciter les dirigeants de cette dernière pour son pamphlet de 4 pages concernant les activités minières en Amérique du Nord l'an dernier. On y note que la Bourse de Toronto s'est classée au 41ème rang pour la valeur des transactions en 1969, soit \$5.765.171.366.00, contre \$5.015.034.625.00 en 1968, mais, en ce qui concerne le total des actions transigées, elle s'est classée au 31ème rang parmi 20 Bourses de notre continent.

Marcel CLEMENT

Tenue de son assemblée annuelle

TORONTO (CNW) — Selon les estimés préliminaires, les bénéfices de l'International Nickel Company of Canada, Limited au cours du premier trimestre de 1970 seront d'environ 44 millions de dollars, soit environ 59 cents par action, a déclaré M. Henry S. Wingate, président du conseil d'administration, lors de l'assemblée annuelle de la Compagnie à Toronto.

Les bénéfices du premier trimestre se comparent à DILRS 40.133.000, ou 54 cents par action, pour le premier trimestre de 1969 et à DILRS 19.141.000, ou 26 cents par action, pour le dernier trimestre de l'an dernier. Les résultats du dernier trimestre de 1969 avaient été durement affectés par une grève de 128 jours qui s'est terminée vers le milieu du mois de novembre à la division de l'Ontario.

On attribue l'amélioration des bénéfices sur ceux du même trimestre l'an dernier à des prix élevés pour le nickel et le cuivre. Ces prix ont plus que compensé un volume de livraisons moindres de nickel et de métaux de platine résultant des contrecoups de la grève.

Lancement d'obligations moindre

Durant le mois dernier, au regard de mars 1969

La valeur des obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi que par les sociétés commerciales s'est élevée, en mars 1970, à \$260.740.594, à rapprocher de \$208.847.249 en mars 1969.

Selon la maison de courtage Wood Gundy Valeurs Limitée, la valeur globale des obligations émises au Canada, au cours du premier trimestre de 1970, s'est chiffrée par \$1.036.692.239 en regard de \$988.528.282, au cours des trois mois comparables, en 1969.

En mars 1970, le gouvernement du Canada n'a émis aucune obligation comparativement à des obligations d'une valeur de \$125 millions, en mars 1969. Depuis le de-

Titres hors-cote

Ces cours ont été fournis par la Chambre de Compensation des Bourses de Montréal et Canadienne

Cours du 22.4.70

Titre	Vol.	Haut	Bas
A G F Special	1300	2,65	2,55
A G T Data	200	0,08	0,08
A G T Data	200	0,08	0,08
Alexander Reid	1000	0,09	0,09
Amalgamated	1000	10	10
Assurance Inc.	2000	2,00	2,00
Bald	500	0,05	0,05
Barrington Exp.	1000	35	35
Ben Joe Min	1000	15	15
Bond	2000	15	15
Bushnell Comm	200	10,75	10,50
Bushnell T.V.	200	10,50	10,25
CDN Inv Fund	819	4,28	4,28
Caprice Oil	16500	38	33
Carphone Inc.	200	2,15	2,15
Central Dyn	2800	1,625	1,45
Cheslar Iron	1300	2,25	2,00
Cheslar Wm	1600	2,25	2,00
Cleaver Wm	2000	0,08	0,08
Cribble Pte	1500	0,04	0,04
Deltacore	250	0,25	0,25
Deleesque Pte	10000	59	59
EI Corp	1000	11	11
Elo Iron	2000	1,50	1,50
Gen Impact	1000	9,50	9,50
Gray Ind	3500	5,75	5,45
GT LK Vack	4250	5,25	4,75
H M Tai	1000	50	50
Huntington Rco	2000	22	22
Int. Systems	2000	63	63
Int. Systems	2000	63	63
Jasper Iron	3000	8,75	8,75
Laurel Mfg	2500	40	40
Life Aid	1000	75	75
Mam Oka Mm	2800	1,75	1,55
Miracle Vack	2000	0,05	0,05
Monarch Gold M	3000	0,05	0,05
Mult. Accs	100	6,00	6,00
Nat. Mail	5000	2,40	2,40
New Assoc. Dev	45000	34	28
New Assoc. Dev	2000	1,30	1,15
New Miller P.L.	6000	0,09	0,09
Norfolk Indus	600	1,10	1,05
Novelty Mfg	2500	40	40
Orange Ind	400	5,00	4,75
Pax Stores	1900	13,25	12,50
Prolo X	3000	30	30
Radio Hill	1000	10	10
Revenue Prop	3600	30	30
San Jua Moly	500	2,00	2,00
Selco T. Eng R	200	21,50	21,50
Sklar Mfg	1300	1,15	1,00
St. Lawrence	2000	1,25	1,25
Stewart Mm	5500	0,007	0,005
Steadmans Ind	200	10,00	10,00
Synchrom	1000	5,75	5,75
Tagami Mm	16000	28	28
Titan Pte	500	0,05	0,05
Uniglobe B	1000	1,00	1,00
Universal Mm	6000	1,05	0,95
Valdes Mm	750	1,05	1,00
Westshore Pte	700	25	25
Zodiac A	500	1,00	1,00

Indices à Montréal

	Hier	65IN	130IT	TBA	85CO	NPA
Ind. veill.	178,64	127,37	199,60	148,46	111,20	12,02
Ind. veill.	180,85	130,39	171,42	170,19	111,58	12,02
Sem. der	186,51	133,47	177,27	175,87	116,59	12,02
Mots der	192,60	135,48	179,89	181,34	119,60	12,02
1970 hier	195,96	144,30	182,62	183,62	125,35	12,02
1970 bas	180,85	129,95	171,51	172,98	113,97	12,02
1969 hier	207,19	139,20	206,12	197,97	136,47	12,02
1969 bas	187,75	127,14	156,73	162,14	103,98	12,02

Indices Dow Jones

	Ind.	Trans.	Util.	Stoks
Ouv.	794,67	760,63	743,45	750,58
Haut	164,90	163,79	162,95	163,61
Bas	111,58	112,19	109,60	110,11
Var	250,78	252,11	247,12	248,56

À noter...

La nomination de l'homme d'affaires montréalais bien connu, M. Yvan Beauséjour, au conseil des administrateurs de la Société pour les enfants infirmes du Québec a été annoncée hier par M. Lucien Viau, le président de la Société.

Associé à l'industrie de l'automobile depuis 45 ans, M. Beauséjour est secrétaire de l'U.A.P. Inc. depuis 1955. En 1960, il était président national du "Canadian Credit Men's Association Limited".

La Société pour les enfants infirmes du Québec poursuit de l'assistance médicale ainsi que des appareils thérapeutiques, des souliers et des chaises roulantes à des milliers d'enfants infirmes de la province. Sa flotte d'ambulances parcourt annuellement plus de 190.000 milles, et sans accident, transportant ses jeunes protégés de leur domicile aux différents hôpitaux de la région métropolitaine.

Le dernier bulletin Prévoir de la Montreal Trust Company renferme un intéressant article sur les avantages fiscaux dont bénéficient les investisseurs canadiens qui contribuent à un régime d'épargne-retraites agréé. Bien qu'il soit trop tard pour le rapport fiscal de 1969, il ne l'est pas pour celui de 1970.

Les entreprises suivantes tiendront leur assemblée annuelle ou générale spéciale aujourd'hui: M.W. Worthington Limited à 10:30 a.m., Dominion Foundries & Steel Limited à 12:00 a.m., Hudson Bay Mining & Smelting Co. Ltd. à 11:00 a.m., Noranda Mines Limited à 2:30 p.m.

Nomination à Canon



M. Roger St-Louis

Canon Limitée annonce la nomination de M. Roger St-Louis, Ing. au poste de directeur général de la Division de la tuyauterie de plastique. M. St-Louis, qui était auparavant chargé de la division rendra compte au vice-président de groupe chargé du service de l'exploitation des divisions tuyauterie et fonderie.

La division de la tuyauterie de plastique comprend Northern Resins Limited, Berthierville (Qué.) et Extruded Plastic Products Limited, Roxdale (Ont.). Le bureau principal est situé à Ville d'Anjou (Qué.).

Certificats de placement garanti du Trust Royal

A de nouveaux taux d'intérêts

Les certificats de placement garanti du Trust Royal comportent les taux d'intérêt indiqués ci-après:

période	taux
dépôt minimum: \$100.000	
demande	sur demande
dépôt minimum: \$5.000	
30 à 59 jours	7,50%
60 à 89 jours	7,50%
90 à 179 jours	7,50%
180 à 269 jours	7,75%
270 à 364 jours	7,75%
dépôt minimum: \$1.000	
1 et 2 ans	8,00%
3 et 4 ans	8,25%
5 ans	9,00%
(dépôt minimum \$500.)	

L'argent disponible peut être placé dans un placement garanti du Trust Royal - AUCUN MAXIMUM - aux taux ci-haut mentionnés. L'intérêt court à partir de la date du dépôt et est versé semestriellement et ou à l'échéance. Il n'y a ni frais ni honoraires.

Les dépôts pour moins d'un an peuvent être retirés en tout temps, en totalité ou en partie, mais le taux d'intérêt est modifié selon la durée du dépôt, moins 4% de 1%.

LES CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI EN DÉPOT EXCÉDENT \$900.000.

360 ST-JACQUES

Vous pouvez louer des maintenant de 500 à 24.000 pieds carrés d'un seul tenant dans cet édifice commercial très exclusif à l'adresse prestigieuse. Toutes les commodités modernes y compris des ascenseurs haute vitesse et l'air conditionné. Loyer remarquablement modique. Renseignez-vous dès aujourd'hui.

Pour trouver les meilleurs emplacements commerciaux, appelez

TRIZEC CORPORATION LTD. PROPRIÉTAIRES ET ADMINISTRATEURS 861-9393

"LA QUARANTIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS INFIRMES DU QUÉBEC SERA TENUE LE MARDI 5 MAI 1970, À 16 HEURES, AU SALON BLEU DE L'HÔTEL RITZ CARLTON, MONTRÉAL, QUÉBEC."

MAURICE GERVAIS Secrétaire honoraire Exposition de travaux d'artisanat pour les enfants infirmes, au Salon Vert - de 14h à 18h.

Montréal, le 21 avril 1970.

Par ordre du Conseil d'administration J. K. Finlayson, Vice-président et directeur général en chef, Montréal, le 21 avril 1970.

Imperial Oil a maintenu ses bénéfices

Durant le 1er trimestre de cette année au regard de 1969

Les bénéfices nets estimatifs de l'Imperial Oil pour le premier trimestre de 1970 s'établissent à \$24 millions, a révélé hier M. J.A. Armstrong, vice-président exécutif, à l'assemblée annuelle de la compagnie. Ils équivalent à 19 cents par action pour la période correspondante de l'an dernier.

Les revenus globaux du trimestre se sont hissés de \$379 millions à \$423 millions. Cette augmentation a été annulée par la hausse des coûts ainsi que par les dépenses d'exploration plus élevées et les achats plus considérables de pétrole brut.

La production du pétrole brut a marqué une augmentation de 13 pour cent, attribuable avant tout à l'accroissement des exportations. On ne s'attend pas que cette hausse se maintienne pour le reste de l'année, vu la réduction des exportations qu'on impose récemment les États-Unis. Les ventes de produits pétroliers se sont accrues de cinq pour cent, et ce sont les combustibles lourds qui ont accusé les plus fortes augmentations.

Bourse de Montréal Fruits et Légumes

La place locale continuait de baisser, hier

La Bourse de Montréal a dégringolé et a atteint son niveau le plus bas de l'année, jeudi alors que la plupart des investisseurs s'inquiétaient de la situation inflationniste.

Les miniers ont subi de lourdes pertes par suite du rapport de la commission fédérale des prix et revenus déconseillant une hausse des prix du cuivre.

Placer Development, après avoir annoncé une baisse de ses profits pour 1970, a perdu 4 à 39. Hudson Bay Mining and Smelting a regagné de 3 à 78 3/4. Falconbridge de 5 à 180. Kaiser Resources de 1 1/2 à 19. Hollinger de 3 1/4 à 31 1/4 et Inco de 1 1/4 à 45 1/2.

Shell Canada a perdu 7-8 à 26 3/4. Central-Del Rio a reculé de 3 1/4 à 10 1/4. Aquitaine de 5-8 à 17. Gulf Oil Canada de 5-8 à 16. Et Imperial de 1-8 à 18 3/4. Dans le secteur industriel, Dominion Bridge a reculé de 1 3/8 à 12 3/4. Seagrams de 1 1/4 à 50 1/2. Walker-Gooderham de 1 1/4 à 45 3/4. Canada Cement de 1 1/4 à 31 1/2. Magnasone Canada de 1 1/8 à 6 3/8. Dominion Glass de 1 à 14. Canadian Vickers de 1 à 7 5/8. Fraser Companies de 7-8 à 30 1/8 et Nytronics de 7-8 à 6 1/8.

IOS Ltd. a perdu 1-8 à 6 1/2. Superior Electronics, qui a perdu 40 cents à 450, a reçu du fédéral un subside de recherche de \$1.500.000 pour une étude sur la poly-conductivité.

À l'indice, les industriels ont reculé de 2 1/4 à 178,64. Les services publics de 2 1/4 à 127,97. Les banques de 1 1/4 à 169,65. L'indice général de 2 1/4 à 168,46 et les papiers de 38 à 111,20.

Cours de l'or

PARIS (Reuters) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 57,70 hier sur le marché libre de l'or français, au regard de 58,10 mercredi. L'angle, pièce d'or américaine de \$20, valait 166,20 comparativement à 167,80 la veille.

LONDRES (Reuters) — L'once d'or fin cotait \$35,97 1/2 hier, sur le marché européen de l'or, comparativement à \$35,92 1/2 mercredi.

The Boiler Inspection and Insurance Company of Canada



Morton Shore

Monsieur Eric C. Monks, Président et Gérant Général de The Boiler Inspection and Insurance Company of Canada, annonce la nomination de M. Morton Shore au poste de Gérant de la succursale de la Compagnie à Montréal.

Activités des ingénieurs de notre province

Les ingénieurs du Québec accélèrent le mouvement dans la formation de groupes pour la négociation collective. L'an dernier, dans un brusque revirement de sa position, la Corporation des Ingénieurs du Québec rendait public sa nouvelle politique de support de ses membres dans ce sens.

Jusqu'à ce jour, quelque 2.500 ingénieurs se sont groupés dans plus de 12 associations et l'on s'attend à ce que ce nombre soit doublé à la fin de l'année. Trois des groupes sont affiliés à la CSN et un autre attend son accréditation du Bureau du Travail du Québec. La Corporation est en train d'organiser les structures requises pour procurer à ces associations la direction essentielle à une action efficace.

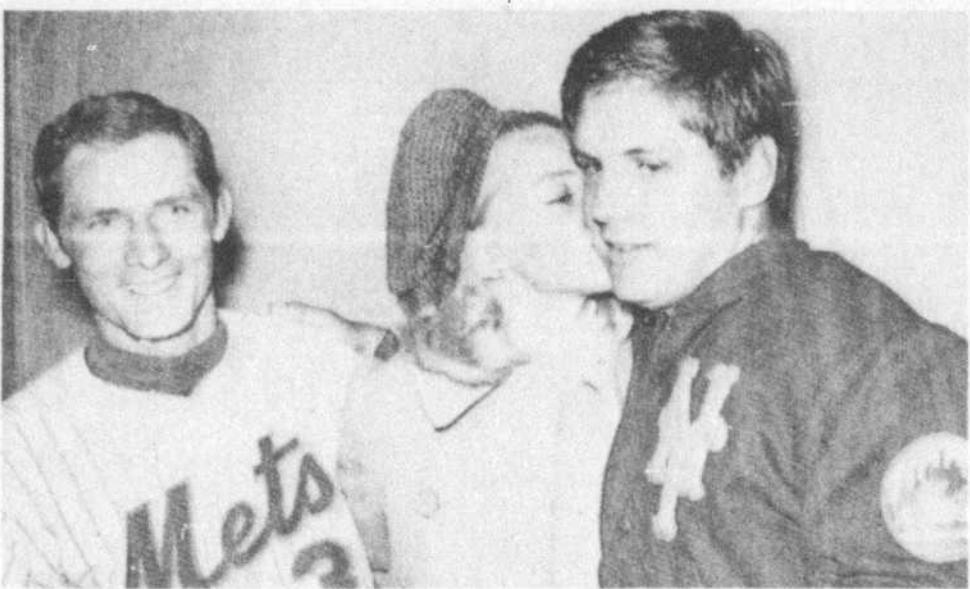
Une source autorisée de la Corporation affirme que tous les ingénieurs du Canada et surtout ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, surveillent avec intérêt les activités de leurs confrères du Québec. Une enquête récente révèle que le

l'information

Un pour toi, le copain...



... et un pour toi, mon amour!



La blonde et très jolie NANCY SEAVER était si heureuse de l'exploit réussi par son mari, avant-hier — alors qu'il égala le record des ligues majeures pour le plus grand nombre (19) de retraits au bâton obtenus par un lanceur dans une partie, en établissant aussi un nouveau, soit 10 retraits consécutifs, contre les Padres de San Diego — qu'elle embrassa d'abord l'arrêt-court Bud Harrelson, qui avait fait compter le but vainqueur du verdict 2-1 en faveur des Mets de New York, avant d'ensuite offrir ce court arrêt terminé, un baiser à son héros bien à elle, Tom Seaver, photo du bas on l'aura compris.

(TELEPHOTOS PA)

sportive

"Shufflin' Off to Buffalo" pour... Mack Jones?

Comme les Expos de Montréal n'ont obtenu qu'une seule et unique victoire dans leurs 10 premières parties cette saison, ce qui leur donne une moyenne de .100 au classement de la division Est de la ligue de baseball Nationale, les rumeurs sont nombreuses à propos de prochains changements sur l'alignement de l'équipe dirigée par Gene Mauch.

Alors que des joueurs vraiment professionnels comme Rusty Staub, Ron Fairly et Bobby Wine font tout ce qu'ils peuvent pour faire gagner les Expos d'autres semblent indifférents. Et Mack Jones donne certes l'impression d'être parmi ceux-là. Et la dernière rumeur est qu'il pourrait bien être envoyé à Buffalo, le club de la ligue Internationale avec lequel Montréal est affilié. A moins qu'il ne soit échangé.

Jones, surnommé "maire" des estrades du champ gauche du parc Jarry l'année dernière, gradins à leur tour et conséquemment surnommés "Jonesville", n'a guère été brillant jusqu'ici cette saison. En 33 présences au marbre, il n'a réussi que trois coups sûrs et sa moyenne s'établit à .091, ce qui est assez pathétique pour un gars qui a frappé pour 270 l'année dernière tout en réussissant 22 circuits ayant fait compter 79 points, soit le même nombre que Rusty Staub et seulement quatre de moins que le meneur de l'équipe sur ce plan, Coco Laboy.

Au champ aussi, Jones a jusqu'ici déçu. Il a commis plusieurs erreurs dites de jugement et son jeu nonchalant semble indiquer une indifférence 1970 qui étonne devant sa forte présence 1969 au sein du club. Il est évidemment facile, lorsqu'une équipe perd régulièrement, de critiquer tel ou tel joueur. Ceci admis, il faut tout de même reconnaître que Jones n'a rien fait qui vaille dans les 10 premières parties des Expos, le gérant Mauch lui-même ne s'étant pas gêné pour le critiquer à y a quelques jours.

Jones n'est évidemment pas et d'autre part, le seul joueur qui déçoit, en ce moment. Laboy, qui connaît une excellente saison à sa

première année dans les ligues de calibre majeur (moyenne .258, points produits 83, circuits 18, deux-buts 29), tombe également dans cette catégorie. En 36 présences au marbre jusqu'ici et cette saison, il n'a réussi que 5 coups sûrs et n'a fait compter qu'un seul point, sa moyenne au bâton s'établissant à .139. Ce qui revient à dire qu'il a plus d'une fois laissé des coureurs en panne sur les coussins.

Ne serait-ce de Staub (.343 et 8 points produits déjà), Wine (.257) et Fairly (.243),



OSCAR STATE, secrétaire général de la Fédération internationale d'athlétisme, debout, en train d'aider Ben Weider à mettre au point la constitution de la Fédération internationale des culturistes, qui groupe maintenant 81 pays, à ses bureaux de Montréal.

De la culture (physique) devenue sport

La Fédération internationale des Culturistes a été fondée en 1946 à Montréal par Ben Weider dans le but d'organiser des concours de culture physique et afin de vulgariser cette discipline.

Depuis, M. Weider a visité 97 pays pour les intéresser à la cause de la culture physique et les amener à devenir membres de la fédération. Ces voyages ont produit de fructueux résultats puisque 81 pays font maintenant partie de la Fédération internationale des Culturistes.

Ben Weider est aussi devenu, en cours de route, président mondial et la Fédération sera bientôt reconnue comme la représentante officielle de la culture physique par l'Assemblée générale des Fédérations Internationales, dont le siège est en Suisse. De ce fait, la culture physique sera reconnue comme un sport officiel.

Le 27 juillet prochain, M. Weider sera à Singapour pour assister au Congrès asiatique de la fédération ainsi qu'au concours de "Monsieur Asie". En cette occasion, les 12 pays asiatiques de la F.I.D.C. annonceront la formation d'une nouvelle constitution asiatique de culture physique.

Le gouvernement yougoslave, d'autre part, a voté \$50.000 pour financer les travaux du congrès international de la F.I.D.C. et son concours "Monsieur Univers", qui auront lieu les 4 et 5 septembre prochains à Belgrade. Plus de 40 pays seront représentés à ces deux importantes réunions par leurs délégués et par leurs champions nationaux.

De plus, cinq pays communistes enverront des observateurs et des culturistes au concours.

M. Weider, président à vie de la F.I.D.C., nous apprend aussi qu'immédiatement après le congrès international de Belgrade, sa fédération demandera au Comité des Jeux Olympiques de reconnaître la culture physique comme un sport olympique et de l'inclure aux Jeux Olympiques.

Il y a 24 ans, la culture physique était considérée comme un simple passe-temps. Aujourd'hui c'est un sport bien reconnu.

Nos (nouvelles) Alouettes s'entraîneront à Vaudreuil

Red O'Quinn, directeur général des Alouettes de Montréal, et Pierre Emond et Paul Phaneuf, co-directeurs de La Cité des Jeunes à Vaudreuil, ont hier signé une entente à la suite de laquelle notre équipe de football s'entraînera dans cette ville avant le début de la prochaine saison.

D'après la nouvelle et énergique direction des Alouettes, les facilités sont excellentes. On pourra se servir de deux terrains de football de grandeur réglementaire

et profiter de dortoirs qui pourront confortablement accueillir les recrues et vétérans qui se rapporteront au camp d'entraînement samedi le 13 juin prochain.

Le site est à environ 20 milles de la métropole et on pourra facilement s'y rendre par la route Trans-Canadienne (sortie no 10).

Le chef-instructeur Sam Etcheverry a l'intention d'avoir deux périodes d'entraî-

nement par jour afin de déterminer quels seront les vétérans et les nouveaux joueurs qu'il gardera sur un alignement d'entraînement bien renouvelé depuis la dernière (et désastreuse) saison.

Samedi le 20 juin, on organisera une "Journée pour la famille" alors que les amateurs de football et leurs enfants seront invités à visiter le camp de La Cité des Jeunes tout en assistant à une séance d'entraînement des Alouettes... et en pouvant demander à quiconque faisant partie de "la famille Alouette" des autographes. Inutile d'ajouter qu'on pourra aussi prendre des photos.

C'est Allen Graham, président de l'Association de football de calibre mineur de Dorion qui, incidemment, a suggéré aux Alouettes d'établir leur camp d'entraînement à Vaudreuil, suggestion qu'on s'est empressé d'accepter après s'être rendu compte que le site de la Cité des Jeunes en était un excellent à tous les points de vue.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS DE
CONSTANTINOS PAPAGEORGAKOPOULOS
Avis est donné par les présentes que Constantin Papageorgakopoulos, opérateur de machines, domicilié et résidant au 7481 avenue Wilmont, dans les villes et districts de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom et son prénom en COS-TAS PAPIAS, ledit changement de nom patrimonial devant également bénéficier à l'épouse du requérant, née Iphigénie Bittas et à ses deux enfants Aggeliki Stavrakou et Catherine Maria.

Montréal, ce 7e jour d'avril 1970.

AKOS S. MUSZKA
Procureur du requérant

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 164-074
REJEAN LAPORTE, chauffeur, domicilié et résidant à 240-Ste-Anne Avenue, Chambray-Laval, district de Montréal, demandeur

contre

BRUCE BEATTIE, autre domicilié et résidant à 1 rue Mainville, Ste-Thérèse de Blainville, P.Q. et maintenant de son territoire;

défendeur
IL EST ENJOINT à BRUCE BEATTIE, à l'intention auquel une copie de bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trois (3) jours.

Montréal, le 18 avril 1970

Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT

Me Maurice Boer
19 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.
Avocat du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS est donné à ANDRÉ HERBERT, intimé, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, dans le dossier numéro 14-413 ex parte, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 148A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Procureur.

Ledit Avis de 60 jours, concerne:
"Un empiètement ayant trait au 827 rue Maple (autrement dit Bristol) en la Cité de Jacques Cartier, connu et désigné comme étant les subdivisions numéros 146, 147, 148 et 149 du lot originaire numéro 66, 68, 146, 147, 148, 149, au cadastre officiel de la Paroisse de St-Antoine de Longueuil. Avec une maison devant construite et portant le numéro civique 880 rue Boulé, Cité Jacques-Cartier."

Selon cet Avis, si vous ne répondez pas en délai de 60 jours de la date du premier des présentes, vous serez considéré comme ayant consenti à la vente de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

Montréal, ce 20 avril 1970

MARUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Mes TRUDEAU, GAGNACHE, NADÉAU
LETURNEAU & LERAGE
1258 rue Berri,
Montréal 122, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT, autre résidant au 827 rue Maple, en la Cité de Longueuil, district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Herbert Westwell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 20 avril 1970

JACQUES PERRON
Régistrare

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 16-413 ex parte
JEAN-MARIE ARCOITE, Requêteur

contre

ANDRÉ HERBERT,



BOSTON — Keith Magnuson, des Black Hawks de Chicago, tente ici de mettre en échec Johnny Bucyk, no 9, le meilleur compteur de tous les temps des Bruins de Boston. Il a réussi lors de cette attaque,

mais Bucyk devait tout de même marquer deux buts par la suite et s'adjuger la première étoile de la soirée.

(TELEPHOTO PA)

Les Bruins de Boston servent une autre leçon aux Black Hawks de Chicago et l'emportent 5-2

BOSTON (PC) — La foule a chanté "bon anniversaire" au gardien Tony Esposito, du Chicago, hier soir, mais les Bruins de Boston ont été moins charitables en triomphant 5-2 et prenant une avance de 3-0 dans leur série demi-finale de la coupe Stanley.

1ère période
1-Chicago: Koroll (1) 6:33
Campbell, D. Hull 8:50
2-Boston: Westfall 8:50
3-Chicago: Martin (3) 8:45
Pun.: Magnuson C 1:08, Sanderson B 4:08, Carleton B 10:18, Pappin C 11:36, Sanderson B 11:59, Nesterenko C, Orr B 18:06.

2e période
4-Boston: Bucyk (3) 3:28
McKenzie, Stanfield 3:28

Les Pingouins font trébucher les Blues en les battant 3-2

PITTSBURGH — Les Pingouins de Pittsburgh ont remporté une victoire de 3-2 hier

soir sur les Blues de St-Louis dans leur demi-finale de Coupe Stanley. La série de quatre de sept entre ces deux équipes est donc maintenant à 2 victoires contre une défaite en faveur des Blues.

Les Pingouins ont surclassé les Blues tout au long de la partie, même s'ils ont eu un désavantage numérique au cours de huit des dix premières minutes de jeu au premier engagement. Malgré cela les Pingouins ont lancé dix fois contre Jacques Plante contre seulement cinq tirs sur Les Binkley.

Dean Prentice a marqué le premier but des Pingouins à 5:52 de la première période en faisant dévier un lancer de la ligne bleue de Ken Schinkel.

1ère période
1-Pittsburgh: Prentice (2) 5:22
Schinkel, Morrison 1:04
Pun.: Harbaruk, Pitt 1:04
Sather, Pitt 2:04, Picard, St-L 5:15, Pratt, Pitt 6:19, Harbaruk, Pitt 8:11, Pratt, Pitt 13:04, McDonald, St-L 14:04.

2e période
2-Pittsburgh: Pronovost (3) 7:07
3-Pittsburgh: Brière (3) 10:30
Pun.: R. Plager, St-L 9:31, Harbaruk, Pitt 11:33, Ecclestone, St-L 14:25, Schock, Pitt, majeure, Morrison, Pitt, mauvaise conduite 19:05.

3e période
4-St-Louis: Keenan (4) 1:40
Ecclestone, B. Plager 1:40

5-Boston: Cashman (3) 6:17
Esposito 6:17
6-Boston: Bucyk (4) 13:07
Esposito, Orr 13:07
Pun.: Magnuson C 2:31, 12:28, Orr C 14:51.

3e période
7-Boston: Esposito (11) 19:39
Bucyk 19:39
Pun.: R. Smith, B. Pinder C 0:27, Awrey B. Koroll C 10:10.

Lancers par:
Chicago 8 9 9-26
Boston 13 8 11-32
Buts:
Esposito, Chicago; Cheevers, Boston.

5-St-Louis: Keenan (5) 5:56
Goyette, Talbot 5:56
Pun.: Arbour, St-L 7:22, Ecclestone, St-L, Pratt, Pitt, majeure 11:33.
Lancers par:
St-Louis 5 4 7-16
Pittsburgh 10 11 6-27
Buts:
Plante, St-Louis; Binkley, Pittsburgh. Assistance: 12.923.

Baseball

LIGUE NATIONALE

Division Est

Chicago 8 3 727 -
Pittsburgh 9 4 692 -
St-Louis 7 4 636 1
New York 7 6 538 2
Philadelphie 5 6 385 4
Montreal 1 9 100 6 1/2

Division Ouest

Cincinnati 13 4 765 -
San Francisco 7 8 467 5
Los Angeles 6 7 462 5
Houston 7 9 438 5 1/2
San Diego 6 9 400 6
Atlanta 5 10 333 7

RESULTATS

Pittsburgh 8, Atlanta 6
Cincinnati 4, St-Louis (remise)

LIGUE AMERICAINE

Division Est

Détroit 9 3 750 -
Baltimore 8 5 615 1 1/2
Boston 6 6 500 3
Washington 6 6 500 3
New York 6 10 375 5
Cleveland 3 8 273 5 1/2

Division Ouest

Minnesota 8 3 727 1 1/2
California 10 4 714 -
Oakland 7 7 500 3
Kansas City 6 7 462 3 1/2
Chicago 5 8 385 4 1/2
Milwaukee 3 10 231 6 1/2

RESULTATS

New York 11, Washington 6
Chicago 7, Minnesota 5

INSCRITS À B.B.

PREMIERE COURSE

Trot à réclamer \$2,500 BOURSE: \$1,200

3-Croco Pick G. Lachance 3-1
4-Moon Star A. Hanna 7-2
7-Tarport Balfer G. Filon 4-1
1-Ice Man P. Caldwell 9-2
2-Fabroni G. Filon 4-1
4-Champ Moray A. Bédard 9-2
3-Kimberly Don L. St. Jacques 7-1
6-Frosty Kid M. Turcotte 8-1
9-Dave Smith S. Grise 8-1

DEUXIEME COURSE

Ambie à réclamer \$2,500 BOURSE: \$1,200

3-Carbon Copy J. G. Laroche 7-2
4-Diller Day G. Filon 4-1
2-Stars Lo R. Consette 9-2
1-Constant Yankee J.J. Martineau 5-1
5-Homedrich Star E. Smith 6-1
6-Laurel Win G. Gordon 7-1
6-Moonshine Boy M. Turcotte 8-1
7-Insko Hanover L. St. Jacques 8-1

TROISIEME COURSE

Ambie à réclamer \$2,500 BOURSE: \$1,200

1-Novae Scott V. Bourgon 3-1
2-Good Knight Lobell A. Hanna 7-2
4-Meadow Rod C. Crockett 4-1
3-Sir Winston Pick R. White 9-2
4-Sally Pitch C. St. Jacques 7-1
3-Royal Bachelor B. Côté 6-1
7-Beaute Colonel N. Picard 8-1

QUATRIEME COURSE

Trot à réclamer \$2,500 BOURSE: \$1,200

7-Yankee Smoke G. Lachance 3-1
4-Diller Day G. Filon 4-1
2-Dillon Day G. Filon 4-1
9-Prince Faber A. Bédard 9-2
3-Scotchington L. Desrosiers 5-1
1-Fringe C. Bourgeois 5-1
8-Emmale A. Degue 7-1
5-Lullwater Frost S. Grise 8-1
6-Miss Profit G. Bouvette 8-1

CINQUIEME COURSE

Ambie à réclamer \$2,500 BOURSE: \$1,200

1-J.T. Parker G. Lachance 3-1
2-Bux Mont Pride G. Filon 4-1
4-P.G. Demon J.G. Laroche 7-2
3-Ardin Cap J. Primeau 9-2
7-Amana Hanover M. Giguère 3-1
8-Lehissa Tarahan S. Grise 8-1
4-Bepi P. Robillard 8-1

Rosemary Casals et Julie Heldman vs Billie Jean-King et Françoise Durr

ROME — Deux autres américaines (classifiées deuxième choix) ont réussi hier à se qualifier pour les quarts-finales du tournoi international de tennis d'Italie à Rome.

Il s'agit de Julie Heldman et de Rosemary Casals. Mlle Heldman, de New York, a joué un dur match et a finalement triomphé de Helene Gourlay, d'Australie, 6-2 et 6-3.

Quant à Mlle Casals, de San Francisco, elle a infligé un revers de 8-6 et 11-9 à l'Italienne Lea Pericoli au terme d'une rencontre qui a duré plus de deux heures et demie.

Milles Casals et Heldman sont, avec Billie Jean King, et Françoise Durr, les qualifiées pour les quarts-finales.

ROME — Contrairement à ce qui avait été annoncé, le match Bowrey-Cox comptant pour les huitièmes de finales des simple messieurs n'a pas hier été reporté à aujourd'hui. Il a pu être joué avant la tombée de la nuit et il a été remporté par le Britannique Mark Cox aux comptes de 6/2 6/1 6/2.

ROME (AFP) — Voici les derniers résultats des championnats internationaux d'Ita-

lie "open", qui se déroulent à Rome:

— Simple messieurs (8ème de finales):
Lewis Hoad (Austr.) et Manuel Orantes (Esp.) 2/6 6/8 6/2 7/5 (suspendu à la tombée de la nuit)
— Double messieurs (8ème de finales):
Jauffret-Goven (fce) battent El Shafey-Jovanovic (rauyou) 6/4 6/2 6/4.

— Double dames (8èmes de finales):
Pericoli-Lazzarino (ita) battent Prosen-Terras (Grèce-fce) 6/2 6/3 Durr-Wade (fce-G.B.) battent Crooke-Sanberg (Austr-Sue) 9/7 6/1

COMPTABILITÉ À ENTRÉE UNIQUE SUR PLANCHE

Paie - Recevoir - À payer et autres application

Système Provincial (MONTRÉAL) LTÉE
P. Tanguay

Tél: (514) 845-7312

C.P. 953, Montréal 101

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Gervais Arbour, C.A.
Y. Joly, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Bruyette, C.A.

159 o., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS

Comptables agréés

3785 ouest, Jean-Talon RE. 1-7601

Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables agréés

F.J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A.
G. Boudreau, C.A. J. Guy Beaulac, C.A.
B. Feltner, C.A. J.M. Dussault, C.A.

Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

BENOIT, DIRRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE

Comptables agréés

L.H. Benoit, C.A. B. Bertrand, C.A.
J.P. Dirry, C.A. A. Paquette, C.A.
R. Crevier, C.A. B. Vermette, C.A.

Édifice Le Centre
3500 Parc Lafontaine, suite 506
Montréal 132, Qué.
Téléphone: 527-9221

LORENZO, BÉLANGER & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Montréal - Paris, France Chicoutimi, Qué.

En collaboration avec

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

Paris, France - Montréal

1980 ouest, rue Sherbrooke 937-4238

BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS, RICHARD & CIE

Comptables agréés

Montréal - Québec

Montréal 222, est, Henri-Bourassa

Montréal 357, Qué.

Tél.: (514) 389-5995

150 ouest, 73ème Rue, Québec 7, Qué.

Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON

Comptables agréés

Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.

60 St-Jacques, Suite 601

Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé

Suite 3100, Place Victoria

Montréal 3, Qué.

861-5741

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables agréés

R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A.
A.M. Campbell, C.A. H.M. Carron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. M.A. Denega, C.A.
W.A. Farling, C.A. J.B. Glick, C.A.
A.W. Gilmore, C.A. G. Grogan, C.A.
J.P. Guineau, C.A. D.C. Heuer, C.A.
C.P. Keating, C.A. K.A. Mackenzie, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. R. Normandeau, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A. S.S. Scudette, C.A.

Associés - résidents

Montréal - Québec

Holifax - Saint-Jean (N.B.) - Ottawa

Toronto, Hamilton, Kitchener, London

Windsor, Port Arthur, Winnipeg, Regina

Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

COULOMBE, LECOURT & CIE; BEAUDOIN, AUDET ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

incorporant

Marcus, Gagnon & Cie
Robert Moreau & Cie
Michel H. Gosselin & Cie

700 ouest, boul. Crémazie, Montréal 303, 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Raymond Fontaine, C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau, C.A.

506 est, rue Ste-Catherine, Suite 810

Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARTRE & CIE

Comptables Agréés

Florian Fredette, C.A. Guy Chartre, C.A.
Roger Piquart, C.A. Martin Lajoie, C.A.
Hubert Marier, C.A. Raymond Poirier, C.A.
Louis Belletier, C.A. Gilles Fosse, C.A.
Honoré Marier, C.A. J. Claude Racette, C.A.
Jean-Paul Béri, C.A.

507 Place d'Armes 842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Gaston Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Souville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.

561 est, boul. Crémazie

Montréal 354 384-1430

GLENDINING, JARRETT GOULD & CIE

Comptables Agréés

715 Carré Victoria 844-3307

Montréal, Cobourg, Toronto, Brampton, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver

et représentants dans le monde.

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés

1015 Cote Beaver Hill 866-8563

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE

Comptables agréés

B.F. Lachance, C.A. P.Y. Brousseau, C.A.
D. Allard, C.A. P. Marin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. P. Poirier, C.A.

110 ouest, Place Crémazie

Suite 750 - 381-9323

LACOURSE, LAMARRE & CIE.,

Comptables agréés

Louis Lacourse, C.A.
Bernard Lamarre, C.A.

2235 est, rue Sherbrooke

Montréal 24 - 523-3189

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés

360 ouest, rue St-Jacques 849-8331

Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catharines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Société nationale affiliée

COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW

avec bureaux à

Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto

Montréal et dans d'autres villes au Canada

Correspondants en Grande Bretagne et

aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (suite 1100)

Montréal 1, Qué.

Code 514 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE

Comptables agréés

Yvon Normandin, C.A. Paul-E. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A. André Roussel, C.A.
Bernard Dumais, C.A. Gilles Chiquette, C.A.
Jean-J. Lévesque, C.A. Jean Le Gendre, C.A.
Rena Chénier, C.A. Jean Blouin, C.A.

Associés - résidents

Montréal - Québec

Holifax - Saint-Jean (N.B.) - Ottawa

Toronto, Hamilton, Kitchener, London

Windsor, Port Arthur, Winnipeg, Regina

Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND

Comptables agréés

630 ouest, boul. Dorchester

Montréal 2 875-5140

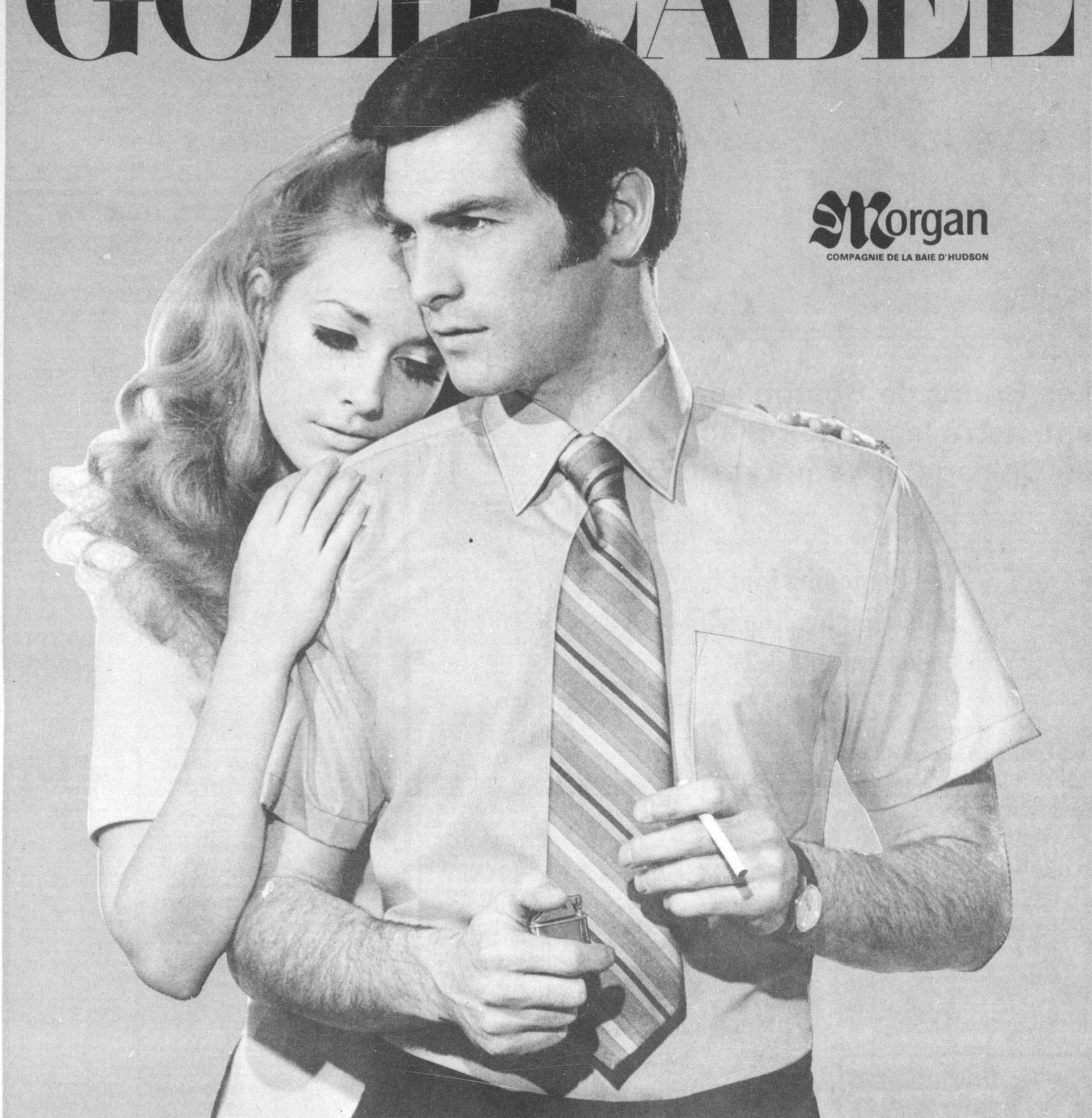
MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUBE, QUIMET & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houle, B.A., C.A.
Guy Quimet, C.A.

GOLD LABEL

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



Aubaines exceptionnelles! Chemises à manches courtes, sans repassage

Les chemises Gold Label vous sont proposées à des prix très étudiés. Particulièrement soignées, ces chemises en tissu mixte, sont fraîches et confortables pour l'été. Elles existent en blanc et dans les coloris mode. Faites une réserve... l'été est à nos portes.

- Tissu mixte 65% Fortrel* et 35% coton.
- Peu ou pas de repassage requis.
- Cols mous à longues pointes, manches courtes.
- Blanc, bleu, jaune clair, jaune citron, caramel, vert clair, aussi au centre-ville.
- Du 14 au 17½.

*Marque déposée

CHEMISES POUR HOMMES — RAYON 62 — AU REZ-DE-CHAUSSEE — CENTRE-VILLE. AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD
Téléphoner à 842-6261

Utilisez ce bon de commande
HENRY MORGAN & Co. Limited
Square Phillips, Montréal

Nom
Adresse
Quantité Taille
Prière de mentionner le mode de paiement et d'ajouter 8% pour la taxe.
Chèque Mandat de poste Compte Morgan
Bleu Jaune clair Jaune citron
Caramel Blanc Vert clair



Un autre
produit du
Québec.
Québec
sait faire

3/\$14

4.99^{ch.}

VENEZ! ÉCRIVEZ! TÉLÉPHONEZ À 842-6261

HEURES D'OUVERTURE: CENTRE-VILLE, Square Phillips, DORVAL, au Centre Commercial, ROCKLAND, au Centre Commercial, BOULEVARD, au Centre Commercial, SNOWDON, 5343 Chemin de la Reine Marie, COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6261
lundi à mercredi 9h.30 à 6h. Rue Ste-Catherine, 844-1515, 631-6741
jeudi et vendredi 9h.30 à 9h. 739-5521
samedi 9h. à 5h. 728-4571
lundi à mercredi 8h.30 à 6h. jeudi et vendredi 8h.30 à 9h. samedi 8h.30 à 5h.